This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

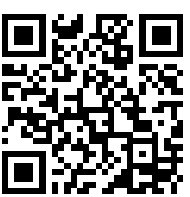

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HKH5 D

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

Année 1902.

I

JANVIER-JUIN-1902

Décembre

SIÈGE SOCIAL :
5, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

MDCCCCII

Digitized by Google

Fr 27.46.5

HARVARD COLLEGE LIBRARY

BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

I

JANVIER-JUIN 1902

Printed in France.

SIÈGE SOCIAL :
5. Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

MDCCCCII

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
SEP 1 1937
LIBRARY
Degrand fund
(1902)

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

D'ALAIS

BUREAU POUR 1903

Président	MM. ALCIDE BLAVET.
Vice-Président	F. BONNES.
Secrétaire-Général . . .	G. HAON.
Bibliothécaire-Archiviste.	E. CARLI.
Trésorier	L. DE SARRAN.
Secrétaire des Séances .	P. GILLY.
Secrétaire-Adjoint . . .	L. FREYCHET.

MEMBRES TITULAIRES

1 MM. DUGAS (FERNAND), docteur en droit, avocat, élu le 4 mai 1878.

2 OBERKAMPFF DE DABRUN (le Baron EMILE), méd. or, receveur particulier des finances en retraite, château d'Ayrolles, élu le 20 novembre 1880.

3 PAUL (FÉLIX), I. ✪, ✠, professeur au lycée J.-B. Dumas, conseiller municipal, élu le 4 juin 1881.

4 DUFFÈS (EMILE), A. ✪, avoué, élu le 29 juillet 1882.

5 BOISSIER (ERNEST), ✠, vétérinaire, élu le 13 septembre 1884.

6 ESPÉRANDIEU (EMILE), A. ✪, ancien maire d'Alais, élu le 25 septembre 1886.

Digitized by Google

7 BALME (Léopold), architecte, conseiller d'arrondissement, élu le 8 avril 1888.

8 AUSSET (Odilon), I. ✪, proviseur du lycée J.-B. Dumas, élu le 22 février 1890.

9 BERTHEZENNE (Ferdinand), avocat, maire d'Alais, élu le 4 juillet 1890.

10 MARTEL-FAVAND (Louis), licencié en droit, industriel, élu le 24 janvier 1891.

11 MARTEL-TEULON (Louis), ✻, ancien président du Tribunal de commerce, élu le 5 novembre 1891.

12 ROCHER (Jean-Pierre), chef de la comptabilité aux Fonderies et Forges d'Alais, élu le 10 mars 1892.

13 BEAU (Emmanuel), ingénieur, élu le 26 janvier 1893.

14 BLAVET (Alcide), A. ✪, licencié en droit, conseiller municipal, élu le 15 mars 1893.

15 BERTRAND-LAUZE (Denis), A. ✪, ✠, membre du Conseil général du Gard, docteur en médecine, élu le 15 novembre 1894.

16 DELMAS (Gabriel), greffier en chef du Tribunal de première instance, élu le 5 novembre 1894.

17 MERCIER (Alfred), ingénieur, ancien membre du Conseil général du Gard, élu le 15 novembre 1894.

18 SARRAN-D'ALLARD (Louis de), I. ✪, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et scientifiques, élu le 15 novembre 1894.

19 FABRE (Charles), rentier, élu le 15 octobre 1895.

20 BERTHARION (Antonin), A. ✪, contrôleur des mines, élu le 31 décembre 1895.

21 CASTELA (Justin), directeur de l'Usine à gaz, élu le 31 décembre 1895.

22 BARRAUD (Ferdinand), architecte, élu le 11 février 1896.

Digitized by Google

23 BRABO (Julien), imprimeur, élu le 11 février 1896.

24 LAURENT de L'ARBOUSSET (Albert), A. ✠, O. ✠, sériciculteur, élu le 11 février 1896.

25 ROUSSY (Léon), avoué, élu le 19 janvier 1897.

26 HAON (Gabriel), industriel, élu le 9 mars 1897.

27 CORNETTE (Charles), A. ✠, commis-greffier, élu le 22 décembre 1898.

28 PATTUS (Henri), vétérinaire, élu le 22 décembre 1898.

29 DROCCOS (Fernand), pharmacien, élu le 12 juillet 1899.

30 ROBIN (L'Abbé Xavier), élu le 12 juillet 1899.

31 AUPHAN (Jules), licencié en droit, chef du contentieux à la Compagnie houillère de Rochebelle, élu le 30 novembre 1899.

32 GILLY (Prosper), A. ✠, ✠, expert-géomètre, élu le 17 mai 1900.

33 BONNES (François), professeur à l'Ecole des Mineurs, élu le 20 décembre 1900.

34 COLOMB (Maurice), ✠, avocat, conseiller municipal, élu le 20 décembre 1900.

35 NÉEL (le Pasteur James), élu le 20 décembre 1900.

36 FREYCHET (Louis), agent-voyer d'arrondissement, élu le 27 mars 1902.

37 PONCET (Honoré), juge au Tribunal de commerce, élu le 27 mars 1902.

38 DEVÈZE (Marius), député du Gard, élu le 27 mars 1902.

39 CARLI (Euclide), correspondant de l'Académie de Nimes, élu le 27 mars 1902.

40 RIVIÈRE (Louis), magistrat, élu le 27 mars 1902.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

ARNASSAN (CLODOMIR), A. ❶, ancien membre résidant, rentier, Alais.

ARNAVIELLE (ALBERT), ✠, félibre majoral, Montpellier.

AUPHAN (VICTOR), membre fondateur, ✲, docteur en médecine, Alais.

BASTET (TONI), statuaire, Paris.

BELON (PAUL), ✲, homme de lettres, rédacteur au *Petit Journal*, Paris.

BÉTHENCOURT (F.-F. DE), membre de l'Académie d'histoire, Madrid.

BOISSIER (GASTON), secrétaire perpétuel de l'Académie française, Paris.

BOREL (GILLES), ✲, compositeur de musique, Aix-en-Provence.

BUISSON (FERDINAND), professeur à la Sorbonne, député de la Seine, Paris.

CABISSOLE (CHARLES DE), ancien membre résidant, président du Tribunal civil, Alais.

CARRIEU, I. ❶, professeur à la Faculté de médecine, Montpellier.

CASTANIÉ (LÉOPOLD), ingénieur, directeur des mines de Mokta-el-Hadid, 10, rue d'Orléans, Oran.

CASTANIER (ERNEST), membre fondateur, avocat, Marseille.

CASTELNAU (CLÉMENT DE), ✲, ✠, membre du Conseil général du Gard, ingénieur en chef des mines, Grand'Combe.

CASTETS, doyen de la Faculté des lettres, Montpellier.

CAZOT (JULES), questeur du Sénat, Paris.

CHABAUD (LÉOPOLD), ancien membre résidant, avocat, Alais.

CHABANEAU (CAMILLE), ✲, professeur à l'Université de Montpellier.

CHEVALIER (JULES), membre fondateur, docteur en médecine, Alais.

CROIZIER (le MARQUIS DE), ✲, président de la Société académique Indo-Chinoise de France, Paris.

Digitized by Google

CUI (Général CÉSAR), ✲, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, compositeur de musique, Saint-Pétersbourg.

DARBOUX, membre de l'Institut, Paris.

DELFIEU (EMILE), ancien membre résidant, I. ❶, inspecteur des postes et télégraphes, Nimes.

DESMONS (FRÉDÉRIC), vice-président du Sénat, Paris.

DUCLAUX, directeur de l'Institut Pasteur, Paris.

FABRE (GEORGES), ancien membre résidant, ✲, O. ❀, I. ❶, inspecteur des Eaux et Forêts, Nimes.

FAURE (MAURICE), félibre majoral, sénateur de la Drôme, Paris.

FRAISSINET (EDOUARD), membre fondateur, ingénieur civil, Alais.

GIDE (CHARLES), professeur d'économie politique, Paris.

GOURDOUX (CÉSAR), I. ❶, rédacteur principal au Ministère de l'Intérieur, Paris.

GRASSET, ✲, professeur à la Faculté de médecine, Montpellier.

GROS (AMÉDÉE), membre fondateur, A. ❶, architecte, Saint-Etienne.

GUIMET, directeur des Annales du musée Guimet, Paris.

JOURDANNE (Gaston), A. ❶, félibre majoral, avocat, Carcassonne.

LALLEMAND (CHARLES), I. ❶, ancien membre résidant, sous-préfet d'Alais.

LEDOUX (ACHILLE), membre fondateur, ✲, inspecteur général des mines, Paris.

LISBONNE (JOSEPH), membre fondateur, homme de lettres, au Plos, Saint-Jean-du-Pin.

LOMBARD-DUMAS (ARMAND), I. ❶ botaniste et géologue, Sommières.

MALZAC (MIRANDA), ancien membre résidant, ancien député du Gard, Paris.

MARTEL (E.-A.), ✲, président de la société de Spéléologie, Paris.

MARUÉJOLS (GASTON), avocat, membre du Conseil général du Gard, Nimes.

MAUMÉJEAN (GUILLAUME), ancien membre résidant, I. ❶, professeur au lycée J.-B. Dumas, Alais.

Digitized by Google

MISTRAL (FRÉDÉRIC), O. ✲, capoulié honoraire du Félibrige, Maillane (B.-d.-R.)

NOBLEMAIRE, directeur de la Compagnie P.-L.-M., Paris.

PAGÈS (EUGÈNE), ancien membre résidant, juge suppléant de la Justice de Paix, Alais.

PIN (EMILE), ancien membre résidant, avocat, Alais.

PIN (PAUL), ancien membre résidant, docteur en médecine, Alais.

PORTAL (le Chevalier), A. ❶, homme de lettres, Palerme.

RAMEL (FERNAND DE), ✲, ancien membre résidant, député du Gard, Paris.

RIVIÈRE-DEJEAN (ALFRED), ancien membre résidant, rentier, Alais.

ROUVILLE (PAUL), O. ✲, doyen honoraire de la Faculté de sciences, Montpellier.

SABATIER (ARMAND), doyen de la Faculté des sciences, Montpellier.

SILHOL (ALFRED), sénateur du Gard, Paris.

SOUBIES (ALBERT), ❶, homme de lettres, Paris.

TOURTOULON (baron CHARLES DE), I. ❶, homme de lettres, Aix-en-Provence.

TROULHIAS (NUMA), ancien membre résidant, archéologue et numismate, Alais.

ZADOC-KAHN, grand rabbin de France, Paris.

MEMBRES ASSOCIÉS

ALEXANDROWICZ (LADISLAZ), docteur en médecine, Alais.

ANTOINE (EMILE), filateur, Alais.

BAGUENAULT DE PUCHESSE, ✲, docteur ès-lettres, Paris.

BELLON, ✲, capitaine au 6me d'artillerie, Lyon.

BLANCHER (LÉOPOLD), percepteur en retraite, Alais.

BOISSON (JEAN), industriel, Alais.

BOUDON (RENÉ), O. ✲, membre du Conseil général du Gard, Nimes.

BOUQUET, géomètre en chef, Grand'Combe.

Digitized by Google

BOUQUET (MARCEL), ingénieur sondeur, Grand'Combe.

BOURINET (LOUIS), commissaire de police, Alais.

BROVES (l'abbé RAFÉLIS DE), A. ✪, ✱, curé de Saint-Jean-du-Pin.

CABANE (PAUL), architecte, Alais.

CASTELBON, ✱, président du Conseil d'arrondissement, pharmacien, la Vernarède.

CASTRO (EUGÈNE DE), homme de lettres, Coïmbre (Portugal).

CAZALIS DE FONDOUCE (PAUL), ✲, I. ✪, archéologue, Montpellier.

CAZENOVE (RAOUL DE), hommes de lettres, Lyon.

CHABAL (CAMILLE), receveur particulier des finances, Alais.

CHABRIER (FERDINAND), bibliothécaire, Alais.

CHALMETON (FERDINAND), ✲, directeur de la Compagnie houillère de Bessèges, Nimes.

CRESPON (EMILE), délégué en chef de la Compagnie des Forges d'Alais.

CUNHA (XAVIER DA), bibliothécaire, Lisbonne.

DASTARAC (LÉON), avocat, Alais.

DUMAS (FERDINAND), pharmacien, Alais.

ELOY-VINCENT (ALBERT), homme de lettres et artiste-peintre, Paris.

EVESQUE (LOUIS), secrétaire du Syndicat agricole de Saint-Jean-de-Valériscle.

FALGAIROLLE (PROSPER), A. ✪, archéologue, Vauvert.

FARIA (ANTOINE DE PORTUGAL DE), ✪, consul de Portugal, Paris.

FASTENRATH (JEAN), homme de lettres, Cologne.

FERRIER (ABEL), pharmacien, Alais.

FESQUET Jean, avoué, Alais.

FRANCEZON (PAUL), ✲, A. ✪, filateur, Alais.

GAL (PAUL), ingénieur, Paris.

GLORIEUX (FLORENTIN), ingénieur, Alais.

GROS (JULES), chef de Gare, Salindres.

GUBERNATIS (LE COMTE ANGELO DE), professeur, Rome.

HEDERER (AUGUSTIN), receveur des Postes, Télégraphes et Téléphones, Alais.

LOMBARD (LÉON), sous-préfet de Nyons.

Digitized by Google

MARSAULT (J.-B.), ingénieur, Bessèges.

MARTIN (Joseph), inspecteur des forêts, Nimes.

MEYRIEU (Claude), pharmacien, Alais.

MOZZICONACCI, O. ❶, directeur de la station séricicole, Alais

OLIVIER (Henri), ingénieur, Gagnières.

PADULA (Antoine), homme de lettres, Naples.

PARLIER, capitaine d'Artillerie, Reims.

PARRAN, (Alphonse), O. ❶, ingénieur, Paris.

PÉCHINEY (Alfred), directeur des usines de Salindres.

PEREIRA PINTO (Manuel Maria de Mendonça), homme de lettres, Lisbonne.

PEYRE (Emile), ingénieur, Tamaris.

PEYRE (Léon), ingénieur, Alais.

PIERREDON (Alfred), ingénieur à Alais.

PINHEIRO CHAGAS (Raoul), A. ❶, homme de lettres, Lisbonne.

PLACE (Henri de), directeur des mines de Rochebelle, Alais.

POISSON (Pierre), député d'Uzès.

POUGET (Joseph), avocat, juge-suppléant, maire de Saint-Privat-des-Vieux.

RANDABEL (Jules), chef de section, Alais.

REBOUL (Joseph), notaire, Alais.

ROUCHETTE (Paul), A. ❶, homme de lettres, Paris.

ROUSSELIER (J.-G.), ingénieur, Marseille.

ROUX (Pierre), ✻, ancien membre résidant, percepteur en retraite, Clermont-Ferrand.

SAUVAGES (Henri), avocat, Alais.

SÉRAPHIN, A. ✻, agent-voyer d'arrondissement, Nimes.

SEYNES (Jules de), ❶, maire de Rousson.

URECHIA (Nestor), ingénieur, Bucharest.

VARIN d'AINVELLE (Amédée), maire de Servas.

VEILLON (Paul), secrétaire-général de la Préfecture du Lot.

VIÉ, ✠, commissaire-spécial, Alais.

VILLARS (Léon), secrétaire du syndicat Agricole, Alais.

ZALESKI (Ludwick), méd., docteur en médecine, Alais.

Digitized by Google

MEMBRES FONDATEURS DECÉDÉS

DADRE (ADRIEN), Avocat, ancien conseiller Municipal d'Alais.

DESHOURS (LOUIS), Avocat.

DESTREMX (LÉONCE), ancien député, ancien membre du Conseil Général de l'Ardèche, ancien maire de Saint-Christol-les-Alais.

DUBOIS (ANTONY), avocat.

GAUJOUX (EUGÈNE), ancien professeur au Collège.

LARGUIER (FRÉDÉRIC). docteur en médecine.

MALINOWSKI (JACQUES), ancien professeur au Collège.

MERLE (HENRI), directeur de la Compagnie des Produits chimiques de Salindres.

PLANTIER (ALFRED), docteur en droit, docteur en médecine, ancien conseiller municipal d'Alais.

Digitized by Google

PRÉSIDENTS — VICES-PRÉSIDENTS

de la *Société Scientifique et Littéraire d'Alais*

1868-69	Dr Alfred PLANTIER.	Léonce DESTREMX.
1869-70	Léonce DESTREMX.	Dr Victor AUPHAN.
1870	Dr Victor AUPHAN.	Adrien DADRE.
1871	Adrien DADRE.	Maximin DHOMBRES.
1872	Maximim DHOMBRES.	Gratien CHARVET.
1873	Gratien CHARVET.	Frédéric FRANCEZON.
1874	Frédéric FRANCEZON.	Léopold CASTANIER.
1875	Léopold CASTANIER.	Ferdinand ROUX.
1876	Emile PIN.	Dr Alfred PLANTIER.
1877	Dr Alfred PLANTIER.	Jules DUCLAUX-MONTEIL.
1878	Ferdinand ROUX.	Dr Victor AUPHAN
1879	J. DUCLAUX-MONTEIL.	César FABRE.
1880	César FABRE.	Paul de LACHADENÈDE.
1881	Paul de LACHADENÈDE.	Georges FABRE.
1882	Georges FABRE.	Cuillaume MAUMÉJEAN.
1883	Guillaume MAUMÉJEAN.	Pierre ESCALLE.
1884	Pierre ESCALLE.	A. BARDON ; F. DUGAS.
1885	Fernand DUGAS.	Ferdinand ROUX.
1886	Ferdinand ROUX.	Emile OBERKAMPFF.
1887	Emile OBERKAMPFF.	J.-H. LABBÉ.
1888	J.-H. LABBÉ.	Fernand RIGAUD.
1889	Fernand RIGAUD.	Dr Alfred PLANTIER.
1890	Dr Alfred PLANTIER.	Ernest BOISSIER.
1891	Dr Alfred PLANTIER.	Odilon AUSSET.
1892	Odilon AUSSET.	Emile DUFFÈS.
1893	Emile DUFFÈS.	Amédée GROS.
1894	Amédée GROS.	Emile DELFIEU.
1895	Emile DELFIEU.	Félix PAUL.
1896	Emile DELFIEU.	Félix PAUL.
1897	Félix PAUL.	Denis BERTRAND-LAUZE.
1898	Hippolyte NÈGRE-GAY.	Charles De CABISSOLE.
1899	Charles De CABISSOLE.	Clodomir ARNASSAN.
1900	Clodomir ARNASSAN.	Charles LALLEMAND.
1901	Charles LALLEMAND.	Alcide BLAVET.
1902	Alcide BLAVET.	François BONNES.

Digitized by Google

EXTRAIT
DES
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 20 Février 1902

Installation du Bureau

Monsieur Charles Lallemand, président sortant, prononce une allocution au cours de laquelle, après avoir donné un souvenir ému aux Membres que la Société a perdus en 1901, et rappelé les distinctions honorifiques accordées à plusieurs de nos confrères, il passe en revue les travaux de notre Association pendant l'année écoulée. Il termine en remerciant la Société des témoignages de sympathie qu'elle lui a accordés ; au nom des Membres présents, il exprime au Bureau sortant sa gratitude pour le dévouement dont il a fait preuve. Il souhaite enfin la bienvenue aux Membres du Bureau élu, et en particulier à son successeur M. Alcide Blavet qui, dit-il, saura donner une impulsion nouvelle à notre chère Association. Il espère que, sous sa direction, et avec un Bureau où l'élément jeune a sa part, elle reprendra cette couleur locale que, malgré sa bonne volonté, il n'a peut-être par su lui maintenir, n'ayant pas eu le bonheur de naître sous le beau ciel des Cévennes.

Il cède alors la présidence à M. Blavet.

Le nouveau Président, en son nom et au nom des Membres élus, remercie la Société de l'honneur qu'elle a fait à chacun d'eux en les appelant à diriger ses travaux pendant l'année courante. Se faisant l'interprête de ses collègues, il exprime au Président sortant leur reconnaissance pour le dévouement avec lequel il a conduit en 1901 les destinées de la Société. Il n'accepte pas l'épithète d'étranger que s'est donnée l'honorable Sous-Préfet

Digitized by Google

d'Alès. Issu d'une de ces fortes races de l'Est, chez qui les invasions n'ont fait que raviver le patriotisme, M. Lallemand, déjà Méridional par l'enthousiasme avec lequel il parle de notre cher Midi, est, du reste, devenu véritablement Alésien depuis qu'il s'est allié à une de nos plus vieilles familles cévenoles.

M. Blavet demande ensuite la permission de lire quelques stances — sans prétention — que lui a inspirées la séance d'installation. Sur un ton humouristique et grave à la fois, il esquisse la silhouette des disparus. Ce sont d'abord les fondateurs de la Société, véritables illustrations alésiennes que nous avons le devoir de faire revivre en rappelant à nos édiles les vœux maintes fois émis ici-même pour que leur nom soit donné à des artères de la ville qui n'ont encore reçu aucune désignation officielle. Il rappelle ensuite tous ceux qui, à un titre quelconque, ont rendu des services à la Société scientifique et littéraire et qui ont enrichi ses « Mémoires » de documents dont plusieurs resteront. Il n'oublie pas enfin les vivants qu'il engage à marcher sur les traces de leurs anciens, pour conserver à notre Académie le bon renom dont elle jouit parmi les corps savants dont s'honore la Province.

Il est décidé que cette allocution rimée sera insérée dans le prochain *Bulletin* qui, sur la proposition de M. le Pasteur Néel et le vote unanime de l'Assemblée, prendra désormais le titre de *Revue Cévenole*, et devra paraître, en principe, trimestriellement.

Voici l'allocution de M. Blavet :

MESSIEURS,

Parmi notre Société
Il est plus d'un esprit vanté,
Je ne suis qu'une humble cigale,
Et l'honneur qui m'est fait ici,
Messieurs, me laisse en grand souci...

Digitized by Google

C'est pourquoi je vous dis Merci
Pour votre indulgence amicale.

A cette place où je m'assieds
De nos vénérés devanciers
J'évoque la troupe choisie ;
Sous notre modeste étendard
Chacun sut apporter sa part
Glorieuse en les choses d'art,
De science ou de poésie.

Leur labeur désintéressé
A, dans les sillons du passé,
Conduit la féconde charrue,
Et plus d'un, certe, a mérité
Que son nom loyal fût porté
En hommage dans la cité
Par quelque place ou quelque rue.

Voici d'abord, au premier rang,
Gratien Charvet, Jean Goirand,
Duclaux-Monteil, Maximin d'Hombres,
Cœurs vaillants, trop tôt disparus,
Qui firent nos trésors accrus,
Mais la fleur tombe aux vents bourrus
Et nos miroirs se couvrent d'ombres...

Pour mieux en connaître le prix
Relisons leurs doctes écrits
D'où l'amour du pays émane :
Documents sur notre cité
Aux grands jours où fut agité
Le drapeau de la Liberté,
Archives et Charte romane.

Digitized by Google

Et voici notre fondateur
Plantier, *savant et fin docteur* ;
César Fabre, *dont l'humeur libre*
De nos vieux mots avait le don;
L'érudit Achille Bardon,
Et, puis, ce chanteur du Gardon,
André Leyris, *tendre félibre.*

De Minault, *apôtre et savant,*
De Destremx, *Cévenol fervent,*
La mémoire demeure douce.
Chacun apporta son effort.
Ollier, *jusqu'au bout jeune et fort,*
Fouilla la grotte de Durfort
Avec Cazalis de Fondouce.

Enfin parmi vous tous, Messieurs,
Il est des lettrés, des chercheurs,
Dont chaque année accroît la liste.
J'ai nommé Rivière-Dejean,
Ausset, de Cabissole, Auphan,
Gros, *rayol joyeux,* Arnassan,
Grave paléontologiste.

Bondurand, *de nos us locaux,*
Eveilla les lointains échos.
*D'*Oberkampff *le crayon magique*
Fit rayonner les vieux châteaux
Souillés par tant de heurts brutaux .
Le temps n'est plus des Féodaux ;
Voici la calme géorgique.

Sarran, *au jarret sans égal,*
A quitté pour le Portugal
L'ammonite et la stalagmite.
Gilly, *dont plus grave est le ton,*
Dit les fastes de son canton
Et, stoïque comme Caton,
Silvestre *au Plos s'est fait ermite.*

Digitized by Google

Jamais las, toujours souriant,
Delfieu *rénova Florian.*
Pagès, *doyen à l'âme ardente,*
Père et beau-père de lettrés,
En un bon récit, sans apprêts,
Décrivit les antres sacrés
Où s'agite l'Enfer *du Dante.*

Ces noms vous sont familiers
Haon, Néel, — *et j'oubliais*
Un vétéran de cette armée
Qui, maître expert en parchemin,
Nous fit monter à Saint-Germain
Et charma l'ennui du chemin
Par sa faconde parfumée.

Fut-il « directeur » plus charmant
Que le sous-préfet Lallemand *?*
Carli, *dont la lyre muette,*
Toute de rêve et de frissons,
Rendait naguère de doux sons,
Pieusement dit les chansons
D'un ami défunt, d'un poète.

Certes, j'en passe — et des meilleurs,
Hommes de foi, bons travailleurs
Dont Alès justement s'honore ;
Ici l'œuvre ne chôme pas
Pour l'idéal et, sans combats,
Se livrent d'utiles ébats
Et loin du tumulte sonore.

Car il est plaisant de rêver,
Il est doux de se retrouver
Après la tâche quotidienne ;
Même dans les sombres moments
Les arts sont pleins d'enchantements
Et de ces fiers délassements
Notre compagnie est gardienne.

Digitized by Google

Trève à tous propos querelleurs !
Fouillons le sol, cueillons les fleurs
De la colline et de la lande ;
La petite patrie est là,
Messieurs, aimons-la, chantons-la,
Ce culte est sain, ce culte-là
Ne fait pas oublier la grande !

Glorifions notre Midi
Joyeux dont le souffle attiédi
Fait chanter sur des rimes nobles
Nos jouventes au teint vermeil,
Notre ciel d'azur sans pareil,
La langue d'oc et le soleil
Et les espoirs de nos vignobles!

Pour le peuple et pour l'idéal
Que chacun travaille, féal,
Oublieux des vaines colères,
Elevant, — sous l'aile d'argent
Du champ de feu rouge émergeant
De notre blason vieil et gent, —
Son cœur vers les étoiles claires !

ALCIDE BLAVET.

Digitized by Google

LE FÉLIBRE PAUL GAUSSEN

Les Alésiens, les Félibres, les Méridionaux de Paris qui ont conservé le culte du pays natal, tous ceux qui se sont préoccupés de l'œuvre de décentralisation littéraire entreprise il y a quelques années, ont vivement regretté la disparition prématurée de l'intéressante figure alésienne qu'était Paul Gaussen.

Mêlé de près au mouvement félibréen qui a abouti à cette belle renaissance des Lettres provençales et languedociennes, Paul Gaussen, poète de race, conteur attrayant, auteur dramatique applaudi, ne méritait pas les herbes d'oubli qu'on a laissé croître autour de sa tombe (1).

Je n'ai pas la prétention de présenter sur son œuvre une docte critique pour laquelle ma plume inexperte et, partant, non autorisée, ne me désignerait. Cette modeste étude a un autre but : essayer de faire revivre l'auteur de tant de pages exquises où se reflète le plus pur sentiment poétique.

Paul Gaussen est né à Alès (2) en 1845, de parents pau-

(1) La protestation sympathique de notre excellent confrère M. Euclide Carli ne saurait être admise intégralement. La main pieuse de l'amitié a veillé, au contraire, à ce que l'herbe noire de l'oubli ne vint point ternir la tombe du regretté poète d'Alès. Grâce à l'initiative de quelques-uns, grâce au concours de nombreux félibres, une pierre tombale lui a été consacrée que surmonte une stèle où doit être prochainement enchâssé un portrait-médaillon, par M. A. André, de notre ville ; des lettrés du Languedoc et de Provence tiendront une félibrée à l'occasion de cette fête du souvenir. Ajoutons que plusieurs Membres de la *Société Scientifique et Littéraire* se sont préoccupés de rassembler les œuvres éparses du poète et d'en publier le recueil. (N. D. L. R.)

(2) La tendance bien marquée, depuis quelques années, chez les romanisants, à faire prévaloir l'orthographe authentique du mot *Alais* (Alès), afin de réagir contre la prononciation vicieuse des gens du Nord qui articulent Alais comme Calais, sans faire sentir l's finale, nous a fait adopter cette orthographe.

Digitized by Google

vres, lesquels, dès qu'ils le crurent en âge de pouvoir travailler, l'envoyèrent à l'usine. Sa frêle constitution se rebellant à un travail forcé, il entrait à dix-sept ans comme apprenti chez un relieur de la rue Taisson.

Jusqu'alors sa vie avait été celle de tous les gamins de son âge que les parents, obligés de travailler péniblement, ne peuvent guère surveiller. Maître de la rue, une rue s'ouvrant largement sur la campagne, ses journées se passaient entre une partie de billes ou de marelle sur la place de la Maréchale et une « tabò » dans le lit du Gardon. Entretemps, c'étaient des courses folles dans les sentiers de notre belle Prairie ou des échappées à la recherche de quelques nids dans les gorges du beau val d'Arène qu'un jour il devait chanter.

Les impressions de l'adolescence se fixent en un repli du cerveau et c'est là que plus tard le poète les retrouve dans toute leur fraîcheur, dans toute leur saveur de jeunesse.

Il est donc probable que la beauté des sites, la splendeur des paysages de la campagne alésienne influèrent sur son jeune esprit, précoce observateur.

Gaussen — dit le félibre Arnavielle, — dans la préface de la deuxième édition de *La fièiro de Chambourigaud*, *a jamai freta sas braios sus lous bancs d'uno escolo*, c'est dire que Gaussen ignorait le chemin de l'étude, mais, doué d'une vive intelligence, il eut tôt fait de s'apprendre à lire et à écrire. Les caractères d'imprimerie des pages qu'en reliant il ajoutait aux pages ne furent bientôt plus pour lui des hiéroglyphes. Il lut même très facilement le languedocien, langue toujours usuelle du peuple cévenol et aux accents de laquelle il avait été bercé dans ses jeunes ans.

A l'apparition des *Cants de l'aubo* de son ami Arnavielle, un des vaillants pionniers du Félibrige, Gaussen en parcourut avidement chaque feuillet.

C'est au sommet du Mont Saint-Germain-de-Montaigu, me disait-il lorsqu'il me racontait ses débuts, que j'allais lire et relire les belles strophes d'Arnavielle, écrites dans le plus pur dialecte alésien.

Digitized by Google

Tout là-haut, en face du large horizon qui se déroule en une vaste étendue de montagnes et de collines, il se laissait aller aux premières délices de la rêverie. Tout en descendant, il se répétait les strophes des *Cants de l'aubo* qui l'avaient le plus séduit. C'est alors qu'il sentit naître en lui comme une prédestination. Cette langue du peuple dont il possédait toutes les inflexions, toutes les nuances, avec laquelle il exprimait toutes ses sensations, cette langue, il allait lui aussi s'en servir comme d'un outil incomparable.

Mais, comment se juger soi-même? C'est à Arnavielle qu'il soumit ses premiers essais, et Arnavielle, heureux de découvrir dans l'ouvrier relieur l'âme d'un poète, l'encouragea.

Ce furent d'abord des quatrains, des sonnets, des élégies, où déjà se révélait le futur auteur des *Mirages*. A ce moment, l'heure des vingt ans sonna pour lui en même temps que l'heure de l'amour. C'est en des vers pleins de passion qu'il exprimait l'état de son âme à sa Ludovine au teint mat, aux yeux de velours, à celle qui devint bientôt sa compagne.

Comme œuvre de début, voici *La fièiro de Chambourigaud*, poème comique en cinq chants.

C'est une *galejado*, une de ces histoires héroï-comiques comme en racontent souvent, sous le manteau de la cheminée, les paysans rayols durant les longues veillées d'hiver, alors que dans « l'afachadouiro » (1), les bons marrons du pays crépitent avec des bruits de pétards.

Je citerai, des premières pages, cette invocation à la terre natale.

Oh! salut! terro sens egalo
Ount la cansou de la cigalo
Se mesclo au crid de l'aigle fèr;
Cevenos, quant es lou terraire
Que mai que lou tiéu sauprié plaire?

(1) Poële percée dont on se sert dans les Cévennes pour faire rôtir les châtaignes.

Digitized by Google

Nou, toun pariè's pas counegu!
E vales mai, n'en sièi segu,
Que la grand terro de Prouvençò.
Mai que l'aigo de la Durençò,
Tous rajôus soun lindes e fres,
E de tous auts crestels de gres,
Boufo toujour uno douço auro,
Quand, aval, lou païs de Lauro
Es estoufa dau calimas;
Tabé se vei dedins tous mas
Vièl, efantou, jouvent, jouvento,
Sempre fres e d'imou countento.

Quelle richesse de tons dans la description de cette foire de Chamborigaud, avec ses chevaux gras, ses marchands de limonade, ses lutteurs aux airs fanfarons, ses paysans ayant la «bouffarde» aux lèvres, les auberges regorgeant de monde, les fabricants d'onguents, les marchands de berlingots, les arracheurs de dents, les jurons qui s'entre-croisent, les orgues de barbarie mêlant leurs notes criardes, la troupe des montagnards dévalant de leurs villages, des filles enrubannées aux robes fleuries et aux souliers neufs, des hautbois rythmant la danse et jusques aux mendiants, borgnes, boiteux ou aveugles, qui ont place dans le grouillement de cette foule. Tout cela décrit avec une intensité de vie, une justesse de vue, en une langue expressive qui dénotait dans cette œuvre de début, le talent naissant du peintre que serait Gaussen.

Ce petit poème plaça son auteur en évidence ; Gaussen avait le feu sacré, il fut enrôlé dans le Félibrige.

Mais si la poésie charme, entraîne, console, elle ne fait pas vivre le poète et notre auteur devenu, chef de famille, pouvait difficilement se suffire avec son travail d'ouvrier relieur. C'est alors qu'il s'associa avec un de ses cousins pour l'exploitation d'une industrie nouvelle qu'ils implantèrent à Nimes. Là, Gaussen, quoique en pleine activité commerciale, n'abandonna pas la « causo », au contraire.

Il collabora au *Dominique*, journal satirique, devenu, après un procès, *La Cigalo d'or*. Ce journal, écrit en pro-

Digitized by Google

vençal et fondé par Roumieux, était rédigé par une élite de poètes d'oc. Nous y voyons figurer Mistral, Aubanel, Félix Gras, Maurice Faure, Arnavielle, la félibresse d'Arène, Louis Astruc, Mayer et tant d'autres.

C'est dans le *Dominique*, où sa verve n'est jamais en défaut, que Gaussen publie de ravissants sonnets : *Lou Printems*, l'*Autouno*, l'*Ivèr*, *la Luno*, *Davans un crucifis*, ce dernier sonnet rappelant l'allure du premier vers de la *Divine Comédie* du Dante :

Ai franqui la mita dóu camin de la vido,
I bartas espignous, moun cor s'es estripa!

Des odes, des ballades, et sa belle *Estivenco* que le compositeur Paladilhe voulut honorer de sa musique.

Cette pièce devait figurer plus tard dans *Li Mirage*.

Toutes les strophes en sont d'une bonne ciselure :

En vounvounejant, vènon lis abeio
Sus lis aubrespin poutouna li flour
Que l'aubo dreveio.
La pouncho dóu mount bèn lèu s'ensouleio
E vers Diéu s'enauro un cant plen d'amour,

. . . . . .

Anen permena dessouto lis aubo:
Mignoto, l'estiéu passo come un fum
Que lou vènt nous raubo.

Et le poète, en pleine joie, chante encore à l'aimée :

Ve coume lou jour dins la vouto immènso
Lampo en empourtant un pau de bonur
De nosto jouvènço!
Oh! vite, amen-nous! (1)

C'est pendant son séjour à Nimes que Gaussen con-

(1) Cette poésie a été souvent chantée dans les félibrées sur l'air des *Cerises*, de J.-B. Clément.

Digitized by Google

quiert ses premiers lauriers. Il se lie avec Aubanel d'une vive amitié qui ne s'est jamais démentie. Il fréquente les écrivains, les artistes, les savants de Nimes, de Montpellier et d'Avignon. Chez lui, chaque semaine, ce sont des félibrées improvisées où l'on chante et où l'on « brinde ».

C'est, pour ainsi dire, dans ce frottement intellectuel, que Gaussen, avec le don qu'il tenait de nature, a su parfaire ses aptitudes.

Combien de jeunes se sont imprégnés de « gai savoir » dans l'ambiance de cette belle période triennale de 1875 à 1877 si fertile en épanouissements de talents de toutes sortes dans ce Midi, parfois si calomnié, et d'où Paris a tiré si souvent ses plus beaux éléments de gloire !

Ce fut aussi l'époque où Alès, réputée la première *vilo felibrenco*, pouvait être fière de son titre qu'elle justifiait par les nombreuses productions de son école rayole, *la mai valento*, à laquelle le félibre William Bonaparte-Wyse, qui s'intitulait la *cigale d'Irlande*, envoyait de son château de Waterford un salut *amistous*.

Gaussen, Arnavielle, la félibresse d'Arène, qui continuait si dignement Clara d'Anduze et Azalaïs de Pourqueyrargues, L. Gleize — le poète cigalier — Bastidon et Albin de Montvaillant, d'Anduze, l'archéologue Charvet, l'agronome Léonce Destremx, le romaniste César Fabre, le tendre Leyris, le bouillant Aristide Brun et le moderniste Fernand Mazade — lauréats des Jeux floraux d'Avignon — tous rivalisaient d'ardeur et de talent dans ce concert des manifestations locales.

Nous qui vivons aujourd'hui un peu plus dans le terre-à-terre des âpres luttes pour la vie, nous passons trop à côté de ces souvenirs sans les voir, alors qu'ils devraient enorgueillir les fils d'une même cité.

C'est en Alès qu'eurent lieu, en 1876 et en 1877, deux mémorables félibrées où furent conviés les représentants de toutes les écoles du Languedoc et de la Provence. La première de ces félibrées fut tenue sous les ombrages d'Arène, et les échos de ce site pittoresque retentirent alors du chant magistral de la « Coupe ». Aubanel y lut pour la

Digitized by Google

première fois son drame si poignant : *Lou pan dóu pecat.* La deuxième félibrée eut lieu dans le parc du château de Saint-Christol, chez Léonce Destremx, un des fondateurs et ancien président de la Société scientifique et littéraire, entré depuis peu dans la tombe, et dont la sage devise *Mai d'ounou que d'ounous*, dit toute la vie de travail et d'honneur.

Mais Gaussen devait bientôt quitter Nimes où son industrie périclitait ; il se vit contraint de retourner dans sa ville natale où, cette fois, il s'établit à son compte comme relieur.

C'est dès ce retour que commence la vie aventureuse de notre poète. Une vraie vie de bohème, telle que Murger aurait pu la classer un peu dans la première de ses trois espèces et beaucoup dans celle qu'il a dépeinte d'après lui-même.

Insouciant de tout, encore plus du lendemain, il abandonne souvent ses livres pour jouer, non sans succès, le drame et la comédie, tantôt avec une troupe de jeunes amateurs Alésiens, tantôt avec des « bohèmes » comme lui. Se découvrant une assez jolie voix de baryton, il chante aussi l'opérette et l'opéra-comique.

De Santo Estello en Santo Estello, de félibrée en félibrée, il acquiert partout une réputation de fin diseur. Il dit, en effet, aussi bien que ce qu'il écrit et donne à ses vers, lorsqu'il les récite, une saveur toute particulière.

Aussi, il n'est pas une réunion, pas une fête, pas un banquet où il ne « galejo ». Qui ne se rappelle son *Blanc de zing* ou *Lou pintre amourous ?* Que d'esprit ! que d'humour dans cette bouffonnerie !

Malgré cette vie désordonnée, le talent de notre félibre s'était affirmé dans bien des productions. Mais il rêvait d'une œuvre plus robuste où sa maîtrise serait proclamée. Cette œuvre fut *La Camisardo*, drame en cinq actes, représenté pour la première fois au théâtre d'Alès, le 29 septembre 1878.

L'action se passe dans nos contrées, à l'époque de la guerre des « Camisards », nom donné aux paysans protestants des Cévennes qui combattaient pour leur foi

Digitized by Google

contre les dragons envoyés par Louis XIV pour les soumettre.

Sirvent, jeune paysan catholique aime, et est aimé de Lise, la Camisarde, une de ces figures de prophétesses comme il en surgissait alors qui, par leur éloquence inspirée, séduisaient, entraînaient les hommes au combat.

Lise est à la tête d'une petite troupe. Sirvent, pour suivre l'aimée, n'hésite pas à se faire camisard. Par sa bravoure, son ardeur à la lutte, il est un jour, à l'instigation de Lise, désigné comme chef, malgré son origine. Carel le camisard, rival de Sirvent, reproche à Lise son amour pour un autre et il essaie, pour l'amener à lui, de toutes les persuasions. Après avoir épuisé les paroles de douceur sans ébranler le cœur de celle qui ne veut pas de lui, Carel, dans un accès de basse jalousie, la menace d'obtenir son amour par la violence. Pour lui échapper, Lise se poignarde et, blessée, est recueillie chez un ermite. Carel livre Sirvent aux dragons.

Le troisième acte, tout politique, à côté des autres actes purement lyriques, se passe à Nimes, où Jean Cavalier, grand chef des Camisards, vient discuter, puis signer les conditions de la paix avec le maréchal de Villars et l'intendant Bâville.

Au dernier acte, après la paix, Carel repentant, se tue en implorant le pardon de Lise et de Sirvent qui se marient.

En dehors des idées nobles et généreuses qu'il renferme, ce drame, écrit en provençal, fourmille de scènes d'un lyrisme achevé, contrastant agréablement avec l'allure tragique de l'action.

En vue de la représentation de son drame, Gaussen avait formé une petite troupe d'amis capables de l'interpréter ; de plus, il s'était assuré le concours de Madame Robert, une actrice alésienne d'un réel mérite. La représentation eut un succès inoubliable.

Je vois encore Madame Robert dans son rôle de Lise, à son entrée en scène du 1er acte. La taille svelte, drapée en son costume de prophétesse, — une ample robe blanche, aux manches en pagode, — les yeux hagards, éche-

Digitized by Google

velée, le visage pâle, rayonnant d'une beauté mystique, voyant ce que d'autres ne voient pas, telle une Jeanne Darc écoutant en extase les voix qui lui ordonnent d'aller sauver son « roy », j'entends Lise récitant de sa voix cristalline ces superbes strophes :

Treboulèri dòu cor, o ! doulour sèns egalo !
Perque luses, soulèu ?... Perqué cantas, cigalo ?
Per qu'ausise à la fes sus li draio, en passant,
E de cansoun d'amour e d'orre cris de sang ?
Ai vint an e moun cor boumbis dins ma peitrino ;
Pamen crese de fes qu'uno bouco divino
Me dis : Laisso l'amour de toun cor s'envoula,
E regardo per sòu ti fraire escoutela !
Ti champ soun abouri, toun masage es en cendre !
Liso, es la vouès de Diéu, qu'en tu se fai entendre !
Zou ! fai n'aussa lou front is ome que la pòu,
Sout la man di bourrèu, fai abaissa lou còu.
Sauvo-li ! sauvo-li ! jouvento, Diéu coumando !

Mai à-n'aquelo vouès, vèn se mescla lou vènt,
E me dis : Mai que mai amo toun bèu Sirvent.
L'auceloun dins soun cant dis : Laisso la tristesso ;
Fai coume nautre, enfant, viéu d'amour, de caresso,
Laisso l'iro esfraiouso estripa, sagata.
Un pitre de vint an, dèu ama, dèu canta !
Què faire ?... Abandouna Sirvent ?... sauva mi fraire ?
Oh ! Crist, aparei dounc esblèugissent d'esclaire !

Cet état d'âme de Lise, flottant entre l'amour de son Dieu et celui de son fiancé, est décrit avec un art parfait de la scène.

Toutes les scènes du 1er acte contiennent des vers aussi riches d'expression et d'antithèses.

Dans la VIIme scène, au moment où Lise se précipite au milieu des Camisards découragés, pour ranimer leur ardeur, un des Camisards l'interroge :

Mais qui donc t'envoie ?

Digitized by Google

LISE

Celui qui dit au soleil : Marche! A la pluie : Tombe !

Au deuxième acte, les imprécations de Carel contre Sirvent, nommé chef à sa place, font déjà pressentir la vigueur scénique de cet acte, le plus beau, et où Gaussen s'est élevé par moments à de grandes hauteurs.

CAREL, seul

Votre chef est sacré pour vous tous, soit; pour moi, jamais. Oh! Sirvent, traître aux tiens, — que ton âme se prépare, car avant la fin du jour, — l'éternelle nuit s'étendra sur tes yeux. — Tu es adroit, on te l'a dit, tu es fort, — nous le verrons, je t'attends. — Elle pourra venir te chercher dans la tombe, ta Lise, — je cacherai si bien ton corps que, même mort, — elle ne t'auras pas !

J'arrive à la scène la plus vigoureusement traitée.

CAREL (sans être vu de Lise)

L'amour fait l'homme bon ou bien le rend féroce. — Je sens dans mon cerveau tournoyer sans répit les esprits malfaisants. — Qui donc est la cause de ce mal de damné ? — Deux yeux d'azur, deux étoiles du ciel, — une chevelure brune ondoyant sur un front de neige...

(Montrant Lise). La voilà, la cause de mon malheur. Erreur étrange — je croyais que les démons seuls damnaient, non les anges ! Mais que m'importerait d'être damné — Si mes lèvres pouvaient effleurer ce cou blanc ! — Que tu es belle ainsi, Lisette... Un chaud rayon d'amour t'emmantelle... Elle est seule !

(Il va vers Lise). Le sang me brûle, Lison ! A tes pieds — je viens encore te parler de cet amour qui me tenaille le cœur — depuis le jour où, pour mon malheur, je t'aperçus. — Je t'ai dit mon tourment ; fière, tu m'as repoussé.— Longtemps je me suis tu, dolent et méprisé; — j'avais cru que ton âme enchanteresse était prise par le grand laboureur qui sème des étoiles dans les plaines sans fin, quand vient l'ombre du soir. — Mais tout à l'heure tu as dessillé mes yeux, — En nommant commandant, mon rival ; — le rouge du bonheur, sur ta joue est monté — alors, j'ai demandé de veiller ; — afin de te voir seule ici ! te voir seule !

LISE

Et puis ?

Digitized by Google

CAREL

Puis me mettre à tes pieds, te dire que je t'adore ! — que tu seras mienne, enfin ! S'il te plait que je meure — Eh bien ! je mourrai ; mais avant, belle, tu m'écouteras. — Je veux te sentir dans mes bras — Mon amour ne veut que ton amour. Aime-moi.

LISE

Moi, t'aimer ? Jamais !

Mais Lise est seule, en face d'un être que l'amour égare ; elle veut appeler, ses amis sont loin. Carel le sait, il insiste. Lise tire un poignard :

N'avance pas, Carel !

CAREL

Oh ! je ne crains pas cette lame ; — tu peux bien tuer le corps maintenant que tu as tué l'âme. — Tue-le donc, va ; j'en fais abandon à ta colère. — Tue-le, mais, le poignard dans mon cœur, donne-moi ton baiser !

LISE (reculant épouvantée)

Non, jamais, de ton amour brutal, Carel, tu insultes celle que Dieu a envoyée pour défendre ta foi, la tienne, entends-tu bien ?

CAREL

Je suis un lâche, je le sais... Mais, plus je te regarde, plus je te vois belle ! Pour t'avoir, je vendrais tout : les miens et Dieu même à Satan.

LISE

Blasphème épouvantable ! oh ! fuis, vil serpent ! Au nom de Dieu, va-t'en !

CAREL (se précipitant vers Lise)

Je suis las de mon mal...

LISE (se poignardant)

Eh bien ! Prends un cadavre !

Cette scène est réellement bien traitée. Le vers y résonne tantôt doux, tantôt mâle et énergique, bien en rapport avec les sentiments des deux protagonistes.

Digitized by Google

Dans la scène qui suit, Sirvent et Carel ont tiré l'épée et s'acharnent à vider leur querelle. Un moine, — à l'ermitage duquel Lise blessée est portée — accourt, et élevant la croix qu'il a tirée de sa ceinture, il se précipite pour séparer les combattants.

L'ERMITE

Frappez, si vous l'osez, en face de la Croix ! — Ne coule-t-il pas assez du sang sur la terre ? — Vous voulez donc augmenter la colère du Ciel ? — Quels que vous soyez, vous êtes mes frères. — Et le frère dit aux frères, pourquoi vous battez-vous ? — Oh ! Dieu ! quand donc votre courroux s'apaisera-t-il ?

Le quatrième acte tout entier serait à citer tant il renferme de beaux vers qui font ressortir les mâles figures du maréchal de Villars et de Jean Cavalier.

Dans ce drame, puissamment conçu, Gaussen a montré qu'il avait la science du théâtre, cette fresque de la vie. Il fait sentir en ses aspects saisissants le jeu des passions humaines.

Cette pièce attira sur son auteur l'attention de tout le Félibrige et des lettrés. Ce fut, on peut le dire, un véritable évènement littéraire, et, comme le *Cid* pour la langue française, il fit époque dans l'histoire de la poésie provençale.

La première représentation de *la Camisarde* au théâtre d'Alès fut une solennité artistique. Aubanel, Félix Gras, Henri de Bornier, Roumieux, et bien d'autres notabilités des lettres et des arts tinrent à honneur d'y assister.

Jamais notre salle de spectacle ne fut mieux et plus remplie. Après le quatrième acte, l'enthousiasme est à son comble. Gaussen, très ému, est rappelé. Les applaudissements ne discontinuent pas. La scène est jonchée de fleurs et, chose peu connue dans les annales du théâtre, les principaux félibres adressent publiquement et successivement des félicitations à l'auteur. Aubanel lui-même, transporté, s'écrie :

Dison que degun es proufèto en soun païs, Gaussen, as fa menti lou prouvèrbi : Siès proufèto dins toun païs !

Digitized by Google

Et, dans ce drame, où sont aux prises les deux éléments de la pire discorde qui ait ensanglanté les Cévennes, pas une protestation, pas une allusion, pas une note pouvant froisser les convictions de qui que ce soit. Gaussen, en s'en tenant à la vérité historique, avait réalisé ce tour de force.

Trois mois durant, il fut donné des représentations de la *Camisarde*, dans le Midi, et partout elle recueillit le même triomphe.

Un autre drame de Gaussen, *Rouland*, représenté l'année suivante, n'obtint pas de succès.

C'est en 1881 que Paul Gaussen a été nommé *félibre majoral*.

A quelque temps de là, notre félibre, hanté par ses rêves d'artiste et se sentant trop enserré dans sa ville natale, est pris de l'humeur voyageuse.

Il quitte Alès et se rend en Avignon, puis à Lyon, et enfin à Genève où nous le retrouvons jouant les *Boussigneul*, le grand succès du moment, dans une troupe administrée par un de ses amis, un Alésien, artiste de carrière.

Était-ce une fantaisie de bohême qui l'avait ramené sur les planches, ou un moyen de voir du pays tout en gagnant sa vie?

Nous n'en avons jamais rien su. Toutefois, son séjour en Suisse ne fut pas de longue durée et il nous revint bientôt.

Une idée nouvelle ne tarda pas à l'obséder : Il n'avait pas vu Paris, Paris la ville lumière, Paris le hantait !

Mais une question grave, la question financière, semblait mettre obstacle à son ardent désir.

La fertilité de son imagination lui fournit une idée qui mit fin à sa perplexité. Paris, précisément, était à la veille de fêter le quatre-vingtième anniversaire du grand poète national, Victor Hugo. Si, à cette occasion, se dit-il, j'apportais à Paris des rameaux d'oliviers? L'olivier, symbole de circonstance, voilà une nouveauté, une originalité qui plaira sûrement aux Parisiens ; ils s'engoueront et les camelots par lesquels je ferai vendre mes rameaux seront

Digitized by Google

dévalisés. Voilà de l'argent en barres pour mes frais de séjour.

Le projet, aussitôt mûri, est exécuté : notre poète fait ébrancher pas mal de pauvres arbres, en emplit un wagon et part pour la capitale.

Il arrive à Paris. Enfin !

Il descend vivement du train, traverse la rue de Lyon, débouche sur la place de la Bastille, prend le premier boulevard, et..... oublie tout simplement ses oliviers à la gare.

L'auteur de *La Camisarde* a spirituellement donné lui-même, dans divers journaux, des détails sur son séjour à Paris, entr'autres sur sa visite à Alphonse Daudet. L'ancien pion du collège d'Alès, devenu le célèbre auteur de tant de chefs-d'œuvre de grâce et d'élégance, le reconnaissant aussitôt, le reçut avec son affabilité habituelle, s'entretint familièrement avec lui et, remarquant sa mise moins que recherchée, sut, en lui offrant des billets pour l'Odéon, se montrer délicatement généreux.

Pendant quelques jours Gaussen déambule d'un boulevard à l'autre mais Paris le trouble, l'effraie même. Devant lui maintenant se dresse la question du retour.

Cette fois-ci, c'est Maurice Faure, alors secrétaire au Ministère de l'Intérieur, à la bonté duquel Gaussen avait fait tant de fois appel, qui trouva la solution la plus simple et la plus économique.

Vous avez sans doute remarqué, dans certains trains de voyageurs, ces wagons hors classe portant cette inscription : *Ministère de l'Intérieur — Service des Prisons*, qui font le service pénitentiaire sur les diverses lignes. C'est dans un de ces wagons de prisonniers que, par faveur spéciale, l'insouciant félibre obtint de retourner gratuitement à Alès sans être dérangé dans ses rêveries par le continuel va et vient des voyageurs.

A ce moment il délaisse quelque peu la langue d'Oc pour la langue d'oil et collabore en vers et en prose aux diverses feuilles locales. Ses nouvelles ont un tour d'esprit tout à fait personnel.

Digitized by Google

En 1883, *La Camisarde* est traduite en prose (1), remaniée et représentée sur le théâtre d'Alès. Quelques années plus tard, en 1888, notre regretté confrère L. Destremx, en donne une traduction rimée.

Enfin Gaussen est nommé bibliothécaire de la Ville. Cet emploi, quoique de modeste rétribution, amena chez lui, sinon le bien-être, du moins une certaine aisance. Maintenant qu'au milieu de ses livres, il pouvait jouir du calme d'une vie un peu plus assurée, on attendait de lui, après *La Camisarde*, une production autrement sérieuse que les nouvelles qu'il publiait de ci, de là, dans les journaux.

Certainement Gaussen méditait l'impression d'un volume de poésies. Malheureusement ses appointements suffisant juste à faire vivre sa nombreuse famille, cette idée qu'il caressait voluptueusement, il allait l'abandonner. Il est même probable que nous n'aurions jamais eu à parler des *Mirage* si un enthousiaste de la bonne littérature, un Mécène qui habite Alès depuis longtemps, et dont le nom est sur les lèvres de bien des pauvres (2) ne s'était chargé des frais d'impression. Les lettres y gagnèrent car les *Mirage* furent édités luxueusement, digne cadre pour les vers que ce livre renferme. C'est le plus beau fleuron que Gaussen ait ajouté à sa couronne de poète. Toutes les pièces sont à lire, toutes seraient à citer, tant la langue y résonne douce et harmonieuse.

A l'apparition des *Mirage*, en 1885, je publiai, dans un journal local, une étude d'où j'exhume quelques impressions.

Après avoir chanté sa muse, le poète entonne un hymne à la langue et à la terre de Provence :

---

(1) Cette traduction est l'œuvre de l'auteur du présent article, Monsieur Euclide Carli ; elle a été jouée à trois reprises sur la scène du théâtre municipal d'Alès. (Note de la Rédaction).

(2) Monsieur le baron Oberkampff de Dabrün, ancien receveur particulier des finances d'Alès.

Digitized by Google

Ame la lengo d'or que dindo
Dins la bouco di Prouvençau,
E li risènt dis aigo lindo
Que li chato an pres pèr mirau.

Puis il nous promène à travers des paysages resplendissants de soleil et de vie, entr'autres le *Val d'Arène* avec sa cascatelle :

Un vèspre, dins lou vau d'Areno, à la brumour,
Anère pèr nebla ma languisoun d'amour,
Sout lou miraiamen di perleto argentino
Que lou riéu, en trepant, jitavo i sause aclin.

Voici *lou Gus bouscatié*, poème dialogué d'où se dégage une douce philosophie; *Marino*, un sonnet plein de passion ; *La Som*, une perle.

Le long des allées ombreuses du parc, en plein midi, le poète marche timidement à la recherche de sa belle. Il la voit, elle est endormie, il s'arrête :

Countèmple soun front pur, sa gauto enca mai blanco
E sa bouco d'amour ounte mi bais s'envan.
....

O tavans rous, emé vosti picamen d'alo
La dereveiés pas ; dor tan bèn, vesès-la !
Uno douço calour sus soun bèu còu escalo ;
Pougnigués pas soun còu, mistoulino mouissalo ;
De sa visto, un moumen, laissas-me sadoula !

Qu'elle est belle ainsi ! Les anges enivrés sur les nuages de pourpre s'arrêtent pour l'admirer.

Sèns brut, venès, abeio, e pourtas l'ambrousio
Qu'avès, à la primo aubo, amassa dins li prat ;
Sus sa tèsto escampas perfum e pouësio,
Pèr l'apara dóu jour gisclant de la ramiho
Abeio, estendès-vous coume un velo daura.

Digitized by Google

Ces vers sont d'une saveur troublante et fourmillent d'éclatantes images. Plus loin *Estivenco*, *la Cigalo* et *la Rèino de Roumanio* où le poète s'adresse non pas à la reine mais à la délicate poètesse qui est connue dans le monde des lettres sous le pseudonyme de *Carmen Silva*.

Ço que vole canta, sus toun front pensatiéu,
Es la flamo d'amour que l'engèni te douno.
.....

Que te vegue, Roumano e pouèto tambèn,
Que te vegue en plen lum, plegado dins ta raubo
Que li fado an fiela 'mé li raioun dis aubo.

La vèuso dóu 6 d'avoust est une des pages les plus dramatiques du livre. L'allure de la phrase, l'énergie du vers nous rappellent les beaux endroits de *La Camisarde*. Une veuve fait à son fils le récit de la charge des cuirassiers en 1870. Elle lui parle de celui qu'elle pleure et qui tomba ce jour fatal du 6 août au rang des braves :

« Lou claroun restountis : Cargas ! li claroun fan.
Vè, lou cavalié blound, toun paire, moun enfant !
.....

Vers li canoun mourtau volon lis escadroun ;
L'enemi li curbis d'un mantèu escarlato !...

« Li picon. Quante brut ! On dirié lou tuertau
D'un grand flume d'aram runlant sus un coutau.
Li chivau esventra, s'amourron.
Arrestas ! o bourrèu ! Noun, li boumbon mai fort.
L'aire s'emplis de crid e de rangoul de mort.
Femo de Françó, fau que vòsti bèus iue plouron !...

Voici deux quatrains de *Clar-Escur* d'une grande finesse de touche :

Lou riéu cascaiejo e lou soulèu ris.
Pleno de belu, la plano est supèrbo,
E tout plan-planet la flour se durbis
Coume un iue curious à travès de l'erbo...

Digitized by Google

Au miè di blavet e di poumpoun d'or,
Li couble amourous n'en deviston uno,
Uno flour que sèmblo un souleiet d'or
Tout envertouia de raioun de luno.

Bien d'autres poèmes seraient à citer. C'est de la poésie dans toute son essence, et, pour résumer cette œuvre, je ne saurais rappeler mieux à propos l'expression dont se servit Joséphin Soulary, le prince des sonnettistes : « Quand je relis *Li Mirage*, un nouveau charme s'ajoute à mes impressions premières. Ce livre est doux à lire, doux à toucher, doux à regarder. »

Paul Gaussen, après le succès de son dernier ouvrage et tout en savourant la joie intérieure que lui causait sa réputation grandissante, abandonne quelque temps la plume pour le pinceau. C'était encore un nouveau talent inné chez lui puisque quelques-uns de ses tableaux, des paysages, — à part la théorie du dessin qui lui faisait défaut — ont de la perspective et dénotent une certaine science du coloris.

Nous arrivons à une date pénible pour le poète. En avril 1888 il perdait sa femme, nous pourrions dire sa collaboratrice, son Egérie. Madame Gaussen, quoique d'une instruction médiocre, avait su, par la lecture, par la fréquentation du milieu intellectuel où avait vécu son mari, et avec cette facilité d'assimilation qu'ont plus particulièrement les femmes, Madame Gaussen, dis-je, avait su acquérir un sens artistique tout primesautier. C'est avec un jugement toujours sûr qu'elle parlait d'une œuvre littéraire.

C'est elle qu'Aubanel dénomma *dono Viouleto d'or* et à laquelle il a dédié bien des jolies pièces dont quelques-unes figurent dans les œuvres de l'auteur de la *Vénus d'Arles*.

La mort de sa femme, qui lui laissait cinq enfants en bas âge, fut un effondrement pour le pauvre Gaussen, effondrement contre lequel il ne trouva pas en lui la forte volonté pour réagir.

Les palmes d'officier d'académie qui lui furent décernées lors des fêtes de l'inauguration du buste du marquis de

Digitized by Google

La Fare-Alès, l'auteur des *Castagnados,* ramenèrent en son cœur un peu de satisfaction, mais ce fut un éclair, la tristesse reprit le dessus et lui, si jovial d'ordinaire, dont la bouche s'ouvrait toujours pour le mot comique, devint d'un pessimisme léopardien.

On le voyait, durant de longues heures, errant dans les allées du cimetière. Ce fut là, sans doute, que la muette contemplation des épitaphes lui suggéra l'idée de son livre *Li pèiro bavardo*, qui parut en 1890, et dont l'impression est due à la générosité d'un autre ami des lettres le félibre alésien Edouard Crouzat.

L'épitaphe est la dernière des vanités de l'homme.

(Oxenstiern.)

Telle est l'épigraphe qui figure en tête de cet ouvrage en vers où l'on ne sent déjà plus la vigueur du Gaussen des *Mirages.*

Ce n'est plus le poète chantant son ciel d'azur, son soleil d'or, c'est en plein réalisme que nous voguons. C'est l'homme en face de ceux qu'il a connus et dont il retrace la vie avec le fardeau de leurs bonnes ou mauvaises actions, fustigeant le vice sous toutes ses formes venant échouer là sous la pierre qui le recouvre, avec la même inscription flatteuse aussi bien pour la mémoire du méchant que pour celle du bon. Dernière vanité! dernière hypocrisie!

A part quelques idées du III^e^ chapitre, où l'on sent l'influence d'une philosophie faite de spiritualité, on voit percer dans bien des passages l'ennui et le dégoût de la vie.

Il semblerait que dans *Camisos e Courdeliès*, récit comique qui parut deux ans après, le poète ait voulu se ressaisir, faire effort sur lui-même en revenant à la « galejado », mais, si ce conte fut écrit pour dérider les fronts, le rire, chez son auteur, avait perdu le séjour des lèvres.

Camisos e Courdeliès fut son chant du cygne.

Le mal physique qui suit toujours les grandes douleurs morales, fit bientôt de tels ravages chez l'exhubérant

Digitized by Google

poète des *Mirage* qu'il devint l'ombre de lui-même et tristement il s'éteignit en 1893.

Dans les feuilles éparses, laissées par Paul Gaussen, j'ai trouvé quelques poésies inédites d'une réelle valeur. La plupart malheureusement sont inachevées. Voici la dernière, en date de 1893, l'année de sa mort. Elle porte l'empreinte brutale de l'agonie. C'est le cri du poète qui se sent inévitablement entraîné vers l'abîme insondable, c'est le dernier jaillissement d'une pensée encore vivace dans un corps fini :

ENTRE VIDO E MORT

Pamens siéi à la fin, moun Diéu !
Lou mau me derrabo à la terro ;
Es aqui dins moun sé, catiéu,
Que m'esgraufigno embé coulèro.
Lou mau me derrabo à la terro !

L'aragno que grifo moun cor,
L'aragno, un briéu, s'es endourmido.
Tant lèu ai vist un caud rai d'or
Per ma fenestro entre-drouvido.
L'aragno, un briéu, s'es endourmido.

Ai ausit gaiet parauli,
D'aucels trepavou sus un aubre.
Coumo se fai qu'a trefouli
Moun estre pu fres que lou maubre ?
D'aucels trepavou sus un aubre

Tout d'un cop, d'amour coumoula,
Ai ris au sourel, as piéutaires,
E de mous iuèls an regoula
Sai-que mous darniès plous aimaires !
Ai ris au sourel, as piéutaires.

Digitized by Google

Mistèri divin ! a crida,
A crida ma vouès arauquido ;
Diéu, es tus que fas desbourda
Dins un cors mort tal flot de vido ?
A crida ma vouès arauquido.

Mès dins iéu rounco un bru secas,
La tous a brandi moun cadabre ;
E lèu, de roucas en roucas,
Ma pensado a gagna lou vabre.
La tous a brandi moun cadabre.

Doulent ai vis lou sourel coulc.
Se deman mourissièi a l'aubo ?
Chasco jour de vido en treboul
Es un som que la mort me raubo.
Se deman mourissièi a l'aubo ! (1)

Quoique l'œuvre de notre majoral ne soit pas aussi féconde que celle des Aubanel, des Félix Gras et de tous les grands félibres qui ont élargi le fécond sillon, d'abord creusé par Mistral, elle n'en a pas moins un caractère de jeunesse, de vie, de tendre sentimentalité qui la met à un bon rang parmi toutes celles que le beau ciel du Midi a fait éclore.

Paul Gaussen a été par-dessus tout un descriptif. Dans ses sonnets, dans ses contes, dans ses *Mirages*, c'est à la riche nature des environs d'Alès qu'il emprunte ses plus riants tableaux. C'est avec une juste vision du beau qu'il chante sur sa lyre les aubes pâles, les fleurs de Mai, les ruisseaux limpides, les mésanges bleues, le soleil blond.

Son style est d'un sensitif, et sa muse, ainsi qu'il l'a chantée, fille des bois touffus et des nuages en feu, ne

(1) Paul Gaussen, ayant écrit la plupart de ses œuvres en provençal, affectionna particulièrement dans les dernières années de sa vie le cévenol, son dialecte natal ; de là, les diverses formes dialectales que l'on remarquera dans les extraits de cette étude.

Digitized by Google

porte ni robe d'or, ni manteau de pourpre, ni ceinture de diamants.

Es vestido d'azur ; emé de prouvençalo
Soun front es courouna.
Sus soun pèu brun, a mes l'argentino cigalo
Qu'un rai fai zounzouna.

De plus, ce poète né du peuple s'est fait lui-même, et ce n'est pas là son moindre mérite, étant donné la lourde misère qui ramène, par trop souvent vers la terre, des rêves partis pour le ciel. Ce qui lui a manqué, ce ne sont pas des ailes pour voler, mais l'essor du premier vol qui lui aurait peut-être permis d'atteindre de plus hautes sphères, si le destin, comme à tant d'autres, lui avait souri dès le berceau.

Mais si Gaussen n'est pas l'étoile qui éclaire de haut et de loin l'horizon immense, il est la luciole dont la phosphorescente lueur attire et charme l'œil du rêveur et des amoureux dans les nuits d'été.

Rendons à son talent bien personnel le juste tribut d'admiration dû au félibre qui a aimé et chanté, lui aussi, son beau pays d'Alès, au félibre dont l'œuvre, quoique régionale, est venue s'ajouter à celle de tous les poètes de race qui complète si harmonieusement le patrimoine intellectuel de cette grande nation : la France.

EUCLIDE CARLI.

Digitized by Google

PLAINTE D'AÏEUL

Oh ! mourir, mon petit, lorsque la vie est bonne,
Oh ! mourir à vingt ans,
Mourir avant l'hiver, mourir avant l'automne,
Mourir en plein printemps !

Quel pitoyable sort est venu l'interrompre !
Et le ciel reste pur
Et la terre fleurit !... Ce serait à se rompre
La tête contre un mur.

Tous les bruits qu'on entend s'approcher dans la rue
Semblent être ses pas ;
La mère est sur le seuil épiant sa venue,
Et l'enfant ne vient pas !

Le foyer s'est fait clair pour fêter l'arrivée,
Le bon retour au nid ;
C'est depuis le départ l'espérance rêvée...
Dire que c'est fini !

Sa chambre l'attendait avec ses toiles blanches ;
Il s'en est allé seul !
Sa chambre, c'est la terre, et son lit, quatre planches,
Et les draps son linceul !

Mourir lorsque la vie élargit chaque fibre,
Quand le dépôt sacré
Des généreux élans remplit le cœur qui vibre,
Mourir, ce n'est pas vrai !

Si, c'est vrai ! Pauvre enfant en un jour de misère
Mort dans un hôpital,
Sans le père au chevet, ni sa sœur ni sa mère..,
Non, la vie est le mal !

J. Lisbonne.

Le Plos, *19 Mars 1900.*

Digitized by Google

LAURÉATS

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

Lycée J.-B. Dumas

1869 — DUFOIX Léonce, d'Anduze.
1870 — GAL Paul, de Saint-André-de-Valborgne.
1872 — BERNARD Elisée, de Durfort.
1873 — CHIRON Louis, de Nyons (Drôme).
1874 — ZIROMSKI Théodore, d'Alais.
1875 — PELADAN Ferdinand, de St-Etienne-Vallée-Française (Loz.)
1876 — TURC Paul, de Bédouès (Lozère).
1877 — OLIVIER Henri, de Montluçon (Allier).
1878 — BONNIOL Paul, de Sainte-Croix (Lozère).
1879 — ANCELIN Louis, de Meynes.
1880 — PLATON Gabriel, de La Grand'Combe.
1881 — FRAISSINET Amédée, d'Alais.
1882 — ALDEBERT François, de La Grand'Combe.
1883 — MEGZER Frédéric, de Paris.
1884 — FAUCHER Paul, de Saint-André-de-Valborgne.
1885 — PEYRE Jules, de Salindres.
1886 — CAILHAU Lucien, de Nimes.
1887 — TEISSIER Abel, de Chamborigaud.
1888 — GASCUEL Gaston, de Saint-Christol.
1890 — HENRY Louis, de Nimes.
1891 — AUSSET Henri, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1892 — BARBAZAN Henri, de Saint-Thibéry (Hérault).
1893 — AUSSET Aimé, de Saint-Etienne-Vallée-Française (Lozère).
1894 — JOYEUX Ulysse, d'Aigaliers.
1895 — FONSAGRIVE Michel, d'Ens (Pyrénées-Orientales).
1896 — DELEUZE Emile, de Bessèges.
1897 — AUSSET Emile, de Montauban.
1898 — ALTEIRAC Louis, de Loiras (Hérault).
1898 — BARRAUD Alphonse, de Cransac (Aveyron).
1899 — GALIBERT Ernest, de Ners.
1900 — FABRÈGUE Emile, du Caylar.
1901 — PASSEBOIS René, de Bône (Algérie).
1902 — BLANC Fernand, de Saint-Ambroix (Gard).
1902 — CHABROL Henri, de Branoux (Gard).

Collège de Jeunes Filles

1895 — UTÉZA Louise, de Grenoble.
1896 — PIC Valérie, d'Alais.
1897 — BERBIGUIER Louise, de Lasalle (Gard).
1900 — GAL Marie-Louise, de Pompignan (Gard).
1901 — SUJOL Valentine, de Cros (Gard).
1902 — NAUDY Alice, de Barbaira (Aude).

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Ain.....	Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, Bourg.
Aisne.....	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Algérie.....	Société d'Agriculture ; Société de géographie de l'Algérie et du nord de l'Afrique, Alger.
—	Académie d'Hippone, Bône.
—	Société archéologique du département de Constantine.
Alpes (Basses).....	Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, Digne.
—	Athénée de Forcalquier.
Alpes (Hautes).....	Société d'études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes, Gap.
Alpes (Maritimes)....	Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Athénée, Nice.
—	Société scientifique, littéraire et des beaux-arts, Cannes.
Ardèche.....	Société ardéchoise d'encouragement à l'agriculture, Privas.
—	Société historique et archéologique, les Vans.
Ariège.....	Société ariégeoise des sciences, lettres et arts ; Société d'agriculture et des arts de l'Ariège, Foix.
Aube.....	Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du département de l'Aube, Troye.

Digitized by Google

Aude.....	Société des arts et sciences ; Société de lecture ; la *Revue méridionale,* Carcassonne ; Société des beaux-arts, Narbonne.
Aveyron.....	Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, Rodez.
Bouches-du-Rhône...	Académie des sciences, lettres et beaux-arts ; Société scientifique et industrielle, Marseille.
—	Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres ; Société historique de Provence, Aix.
—	Lou Felibrige, Marseille.
Cantal.....	Société de la haute Auvergne, Aurillac.
Charente.....	Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.
Charente-Inférieure..	Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes.
—	Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure, La Rochelle.
Corrèze.....	Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, Tulle.
—	Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, Brive.
Côte-d'Or.....	Académie des sciences, arts et belles-lettres, Dijon.
Dordogne.....	Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux.
Doubs.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, Besançon.
Drôme.....	Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.
—	Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Romans.
Gard.....	Académie de Nimes ; Comité de l'art chrétien ; Société d'agriculture du Gard ; Société d'étude des sciences naturelles, Nimes.
—	Société d'agriculture d'Alais.

Digitized by Google

Haute-Garonne.....	Académie des Jeux floraux ; Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; Société archéologique du midi de la France ; Société d'histoire naturelle ; Bibliothèque universitaire ; La *Terro d'Oc*, Toulouse.
Gers.....	Société archéologique du Gers ; Société historique de Gascogne, Auch.
Gironde.....	Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts ; Société archéologique de la Gironde ; Société des sciences physiques et naturelles, Bordeaux.
Hérault.....	Académie des sciences et lettres ; Société archéologique ; Société languedocienne de Géographie ; Société pour l'étude des langues romanes ; Société des sciences naturelles et physiques ; *La Campana de Magalouna*, Montpellier.
—	Société archéologique, scientifique et littéraire ; Société d'étude des sciences naturelles, Béziers.
Isère.....	Académie delphinale, Grenoble.
Landes.....	Société de Borda, Dax.
Loire.....	Société d'agriculture, industrie, arts et belles-lettres du département de la Loire, Saint-Etienne.
—	La Diana, société historique et archéologique du Forez, Montbrison.
Loire (Haute-).....	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire ; Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, Le Puy.
Lot.....	Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, Cahors.
Lot-et-Garonne.....	Société d'agriculture, sciences et arts, Agen.

Digitized by Google

Lozère.....	Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, Mende.
Marne (Haute).....	Société historique et archéologique, Langres.
Nièvre.....	Société académique du Nivernais ; Société nivernaise des lettres, sciences et arts, Nevers.
Puy-de-Dôme.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société d'émulation de l'Auvergne, Clermont-Ferrand.
Pyrénées-Orientales..	Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, Perpignan.
Rhône.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société littéraire, historique et archéologique, Lyon.
Saône-et-Loire.	Académie des sciences, arts et belles-lettres, Mâcon.
Savoie.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts, Chambéry.
Savoie (Haute).....	Société florimontane, Annecy.
—	Académie chablaisienne, Thonon.
Seine.....	Annales du Musée Guimet ; Académie des lettres, sciences et beaux-arts de la Province, 35, rue Rousselet ; Société nationale des antiquaires de France ; Société française de numismatique et d'archéologie ; Société académique Indo-chinoise de France, 44, rue de Rennes ; Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 44, rue de Rennes ; Société philotechnique, 8, rue de la Banque ; Société de spéléologie, rue des Grands Augustin, 7 ; *Revue félibréenne*, 9, rue Richepanse, Paris.

Digitized by Google

Tarn.....	Société des sciences, arts et belles-lettres du département du Tarn, Albi.
Tarn-et-Garonne.....	Académie des sciences, belles-lettres et arts ; Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.
Var.....	Société d'études scientifiques et archéologiques, Draguignan.
Vaucluse.....	Académie de Vaucluse, Avignon.
Vienne.....	*La Revue épigraphique*, place du Palais, Vienne.
Vienne (Haute).....	Société archéologique et historique du Limousin, Limoges.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Geological Survey ; Smithsonian Institution, Washington (Etats-Unis d'Amérique).

Cronache della Civilta Elleno-Latina, Rome.

Digitized by Google

Digitized by Google

1/6

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

II

JUILLET-SEPTEMBRE 1902

SIÈGE SOCIAL :
5, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

MDCCCCII

Digitized by Google

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ARTICLE I. — *La Société Scientifique et Littéraire de l'arrondissement d'Alais a pour objet de favoriser l'expansion des connaissances utiles par tous les moyens qui sont en son pouvoir.*

Dans ce but, elle recevra et discutera — à l'exclusion des questions politiques et religieuses — toutes les communications qui lui seront faites, et publiera un Bulletin de ses travaux.

ART. II. — *La Société se compose de Membres titulaires ou résidants, limités à quarante, et d'un nombre indéterminé de Membres associés et de Membres honoraires.*

ART. V. — *Les Membres titulaires sont soumis à une cotisation annuelle de 20 francs ; les Membres associés à une cotisation annuelle de 10 francs.*

Pour paraître prochainement :

F. BONNES. — Les volcans et la dernière catastrophe de la Martinique.

ALCIDE BLAVET. — La jeunesse d'Alphonse Daudet.

A. ELOY-VINCENT. — Emile Zola, critique d'art.

P. ROUCHETTE. — Sur quelques découvertes archéologiques faites au « Camp de César » près Bagnols-sur-Cèze.

M. PATIN. — La garde nationale à Alais pendant la Révolution.

A. BLAVET et E. CARLI. — Catalogue des archives, bibliothèque et collections de la Société scientifique et littéraire d'Alais.

P. GILLY — Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne commune de Laval et de Saint-Vincent-des-Salles.

LA REVUE CÉVENOLE mentionne ou analyse tous les ouvrages qui lui sont adressés.

La Revue Cévenole est adressée gratuitement aux Membres de la Société et aux Sociétés correspondantes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

II

JUILLET-SEPTEMBRE 1902

SIÈGE SOCIAL :
5, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

MDCCCCII

Digitized by Google

Digitized by Google

LE REPOS HEBDOMADAIRE [1]

On a parfois agité la question de savoir s'il fallait parler de *la* question sociale au singulier, ou *des* questions sociales au pluriel. Les uns, ceux que j'appellerais des sociologues simplistes, sans rien inclure, du reste, de péjoratif dans cette désignation, inclinent vers la première façon de s'exprimer. Il n'y a pour eux, *qu'une* question sociale, par la raison que cette question tient, à leurs yeux, et tout entière, dans la question économique, laquelle n'est pas autre chose, du reste, — et ici j'emploie un euphémisme, — que la *question de l'estomac.*

D'autres, voyant la réalité plus complexe, estiment que les problèmes qu'elle pose le sont tout autant. L'homme n'étant point uniquement pour eux, comme on l'a parfois défini avec une inélégante crudité, *un tube digestif*, mais un être de raison et de conscience, ne peut pas vivre de pain seulement. M. Fournière, le remarquable auteur de *l'Idéalisme social* (2), est, le premier à en convenir, et je pense que, dans cette Société, nous sommes unanimes à repousser un matérialisme qui est aussi peu satisfaisant pour l'intelligence qu'il est déprimant pour le

(1) Cette étude a été lue, à la demande de la Société scientifique et littéraire, sous forme de conférence publique, à l'Hôtel-de-Ville, le 6 juillet 1901, sous la présidence de M. le sous-préfet Lallemand.

(2) Paris, Alcan, 1898.

Digitized by Google

cœur et pour la volonté. Dès lors, il devient indispensable de faire entrer dans le cadre des études sociales toutes les manifestations, spirituelles ou matérielles, de l'activité humaine, et d'avouer, plus que cela, de proclamer, que ce n'est pas seulement le corps, mais encore l'esprit, que ce n'est pas seulement la richesse, mais que c'est aussi l'instruction, que ce n'est pas seulement la science économique, mais que c'est aussi la science morale qui posent *la* question sociale ou plutôt *les* questions sociales. « Il y a des questions sociales. » (GAMBETTA).

Parmi celles-ci, le problème du repos hebdomadaire mérite d'occuper une place d'honneur dans nos préoccupations. Chacun de vous en sent ou en pressent l'importance, et il suffit de rappeler les grandes manifestations auxquelles il a donné lieu, sous la forme de Congrès nationaux ou internationaux, pour vous prouver le droit qu'il possède à prendre rang parmi les questions vraiment dignes du nom de *sociales*. Nous savons qu'il est à l'ordre du jour dans notre milieu, et nous serions heureux que notre modeste contribution à la sociologie *pratique* pût favoriser et activer le mouvement qui s'est produit en ces derniers temps au sein de notre population laborieuse.

Nous sommes trop de notre temps pour gaspiller le peu de savoir ou d'énergie qui nous sont dispensés en des stériles et égoïstes spéculations. — La philosophie doit tendre à l'action et, s'il est un symptôme réjouissant, à l'heure actuelle, c'est de voir la science se mettre sans réserve au service de la société ; c'est d'assister, pour tout dire d'un mot, à ce que l'on a si justement appelé : la *socialisation de la pensée*.

I

L'usage du repos hebdomadaire remonte à la plus haute antiquité. La nature et l'histoire s'accordent pour établir la nécessité physiologique et morale d'un jour de trève succédant à six jours de travail. Le mathématicien LAPLACE,

Digitized by Google

le naturaliste DARWIN, le voyageur HUMBOLDT, le socialiste PROUDHON s'accordent pour en établir la légitimité et pour en proclamer les bienfaits : « Comment Moïse rencontre-t-il si juste, s'écrie le père du socialisme contemporain, comment expliquer une intuition si prodigieuse ? Quant à supposer que le hasard seul l'eût favorisé, je croirais plutôt à une révélation spéciale qui lui en aurait été faite, ou à la fable de la truie écrivant l'Iliade avec son groin. » Il est vrai, PROUDHON ne croyait pas à la révélation biblique, mais il ajoutait foi aux révélations de la nature et de l'histoire, aux aspirations et aux besoins de l'âme ; et il voyait si juste, en ce qui concerne le besoin du repos hebdomadaire, que le droit au repos devenait pour lui le corollaire du droit au travail et qu'il pouvait écrire ces paroles, étonnantes sous la plume d'un athée :

« Dans la célébration du dimanche est déposé le principe le plus fécond de notre progrès futur. »

Ce n'est, toutefois, que dans le dernier quart du XIX^me^ siècle que l'on a vu la question du repos hebdomadaire se poser devant l'intelligence des penseurs et les préoccupations des légistes avec la persistance et l'acuité qu'ont revêtues d'autres questions sociales telles que celles de l'intempérance, de la débauche ou du paupérisme, qui ne sont pas, du reste, sans relation avec celle qui nous occupe. De cela, nous n'avons point à être surpris. N'est-ce pas dans la même période de notre histoire que l'industrie a pris ce grandiose essor qui est la gloire du monde moderne, mais qui, en augmentant en d'incroyables proportions la production et les échanges, a demandé des facultés humaines, une dépense de temps et d'énergie qui ont fait désirer, avec une insistance parallèlement grandissante, un repos aussi prolongé et aussi régulier que possible ? Et, comme les exigences de l'industrialisme allaient en augmentant, il est moins surprenant encore que celles des ouvriers, bras et cerveaux sans cesse en éveil, sans cesse en haleine, aient suivi la même route,

Digitized by Google

et qu'aux réclamations individuelles soient venues se joindre les réclamations collectives, pour aboutir enfin aux mesures législatives, c'est-à-dire à l'intervention de l'État.

Il est facile, en effet, de constater, l'histoire à la main, que la plupart des grandes réformes sociales ont débuté par l'apostolat d'une ou deux individualités de marque qui ont incarné une idée ou un principe, et qui n'ont point eu de trêve qu'elles ne les aient imposées à l'attention de la foule et n'aient provoqué un mouvement d'ensemble en leur faveur. Au point de vue qui nous occupe, il importe de faire une place d'honneur à un philanthrope genévois, le vénérable ALEXANDRE LOMBARD, qui s'était identifié avec la question du repos hebdomadaire d'une manière si complète qu'on avait fini, sans qu'il s'en formalisât, bien au contraire, par le baptiser : *le père Dimanche*. C'est à ses persévérants efforts qu'est due la réunion, à Genève, en 1876, du premier grand *Congrès dominical* et la fondation de la *Fédération internationale pour l'observation du dimanche*. Ce Congrès, auquel plusieurs gouvernements européens ne dédaignèrent pas de se faire représenter, reposait, à la vérité, sur une base nettement religieuse et même confessionnelle, et la Fédération qui en est issue se place résolument, elle aussi, sur le terrain de la révélation biblique.

Mais il suffit de parcourir les actes du Congrès (1) et les articles de la Fédération pour s'apercevoir que l'œuvre de 1876 débordait de beaucoup le cadre des préoccupations ecclésiastiques et, sans subordonner à d'autres points de vue l'observation religieuse du dimanche, revêtait une couleur nettement humanitaire, universaliste, et par là même sociale. Au nombre des travaux présentés, j'en remarque plusieurs qui touchent à la question des chemins de fer dans ses rapports avec le repos hebdomadaire, et à celle du meilleur jour à adopter pour la paye

(1) Un fort volume in-8, de 450 p., Genève 1877.

Digitized by Google

des ouvriers. Et, parmi les articles constitutifs de la Fédération, j'en discerne un, entre autres, qui réclame de l'État la protection des femmes et des enfants contre les exigences des fabriques. La meilleure preuve, du reste, que les hommes de 1876 n'entendaient pas se murer dans l'enceinte des frontières religieuses et confessionnelles, c'est que nous les retrouvons au premier rang de ceux qui, en 1889, à l'occasion de l'Exposition universelle, réclament et obtiennent la convocation, à Paris, d'un nouveau Congrès international du repos hebdomadaire. Alexandre Lombard n'était plus là, il est vrai, pour saluer ce nouveau pas en avant ; mais son œuvre n'avait pas été vaine et l'héritage qu'il laissait après lui était tombé en des mains qui, non seulement l'avaient pieusement recueilli, mais lui avaient fait porter de nouveaux fruits.

C'est, en effet, si je suis bien renseigné, à l'initiative et à la persévérance du successeur de M. Lombard qu'est dû le Congrès de 1889. Il lui parut, et non à lui seulement, que ces solennelles assises du *travail* exigeaient, comme corollaire, de grandes convocations en faveur du *repos*. M. Cheysson, inspecteur général des Ponts et Chaussées, fit, auprès du Ministre du Commerce, une série de démarches qui aboutirent finalement, après quelques alternatives et quelques résistances, à la convocation du Congrès. Le Gouvernement, il est vrai, mit à cette convocation, de peur d'être soupçonné de propagande religieuse, la condition expresse que les mots : repos du *dimanche*, d'allure trop ecclésiastique, seraient mis de côté et remplacés par l'expression : *repos hebdomadaire* ; mais il était bien facile de lui donner satisfaction. Il faut croire que le Congrès ne s'écarta pas d'une large tolérance et d'une bienveillante neutralité en matière confessionnelle, puisque nulle réclamation ne se produisit et que, pour le Congrès de 1900, les exigences ministérielles ne se renouvelèrent pas. C'est que, sans luttes et sans fracas, la cause du *dimanche*, et non seulement celle du repos, avait vaincu.

Il ne m'est pas possible d'entrer dans le détail du

Digitized by Google

Congrès de 1889 (1). Il me suffira de dire qu'il fut présidé avec autant de distinction que d'impartialité par l'éminent économiste M. Léon Say, et qu'il réunit des hommes non seulement de tous les pays, mais aussi de tous les partis, dans un même besoin de justice et de fraternité véritables. Au nombre des travaux présentés et discutés, je relève un rapport du Dr Hoegler, de Bâle, sur le repos dominical et l'hygiène ; — un rapport de M. Thouverez, professeur de philosophie à Bourg, sur le repos hebdomadaire au point de vue social ; — un rapport sur le repos hebdomadaire et l'industrie en général, par M. Pagny, de Bruxelles ; — un rapport sur le repos hebdomadaire et les chemins de fer, par M. de Nordling, ingénieur à Paris ; — un rapport sur le repos hebdomadaire dans les Postes, Télégraphes et Téléphones, par M. Chambers, avocat à East-Bourne (Angleterre), etc., etc... Bien des résolutions furent votées, toutes favorables au repos hebdomadaire et toutes destinées à en obtenir, par voie individuelle, collective ou législative, une observation plus complète. Mais l'œuvre la meilleure, en tous cas la plus visible du Congrès, fut la fondation de la *Ligue populaire pour le repos du dimanche en France* qui, plus large, plus compréhensive que la Fédération née à Genève, mais sans la supprimer cependant, s'adressait, sans distinction d'opinions où de partis, à tous ceux qui étaient désireux d'unir leurs efforts afin d'arriver à une application plus complète d'un principe aussi légitime et aussi fécond que celui du repos hebdomadaire. Cette Ligue, placée sous la présidence d'honneur de M. Jules Simon et sous la présidence effective de M. Léon Say, n'a cessé, depuis sa fondation, d'agiter l'opinion en faveur de la cause du dimanche, de pousser à la fondation de centres de propagande et de comités locaux, de coaliser toutes les bonnes volontés et de les éclairer par des conférences, des brochures, des circulaires et des publications de toute nature ; en un mot, d'incarner, sous une

(1) Un volume in-8 de 418 p., Paris, Guillaume.

Digitized by Google

forme aussi large et aussi populaire que possible, la cause noble et humanitaire entre toutes qui venait de recevoir, au Congrès de Paris, comme elle l'avait fait au Congrès de Genève, une si éclatante et si bienfaisante confirmation.

C'est aux efforts de cette *Ligue*, qui compte un représentant et plusieurs membres parmi nous, et qui envoie gratuitement son *Bulletin* (1) mensuel à tous ses adhérents, les tenant ainsi au courant de tous les progrès de l'idée dominicale, qu'est due la convocation du *troisième grand Congrès international* (2) en faveur du repos hebdomadaire. Il s'est réuni, vous le savez, à l'occasion de la dernière Exposition, du 9 au 19 octobre 1900, dans le vaste palais des Congrès et sous la présidence de M. le sénateur Bérenger. M. Millerand, Ministre du commerce, s'y était fait représenter par M. de Pulligny, l'un des plus hauts fonctionnaires de l'Office du Travail. Les gouvernements d'Autriche, de Hongrie, d'Espagne, du Mexique, de Belgique, des Etats-Unis y avaient envoyé des représentants officiels ; l'Ecosse, l'Angleterre, le Danemark, le Wurtemberg, le Grand-Duché de Bade, la Roumanie, des délégations ouvrières ; l'Empereur d'Allemagne et le Conseil fédéral Suisse, des messages de sympathie. Tout aussi variée, au point de vue politique, social ou religieux, était l'assemblée, qu'au point de vue géographique ; les évêques et les abbés y coudoyaient les pasteurs et les rabbins ; les députés et les universitaires fraternisaient avec les ouvriers ; les avocats, les ingénieurs, les conseillers municipaux s'y rencontraient aussi dans une même pensée de solidarité et d'amour pour les esclaves et les victimes de l'industrialisme contemporain. Les séances durèrent quatre jours et permirent la discussion de sept grands rapports imprimés à l'avance et

(1) Paris, siège de Ligue : 15, rue de la Ville-l'Evêque. Pour ceux qui ne sont membres de la Ligue, le prix de l'abonnement est de 2 fr. 50.

(2) Voir le fascicule spécial contenant le *compte-rendu* de ce congrès, 140 p. in-8, Paris, au siège de la Ligue.

Digitized by Google

traitant la question du repos hebdomadaire aux divers points de vue des transports, des magasins, des travaux publics, de l'agriculture et surtout de l'intervention législative. Nous reviendrons sur ce dernier point ; qu'il nous suffise de dire à cette place que si le Congrès de 1900 n'a rien ajouté d'essentiel au point de vue pratique à celui de 1899 il a constaté les progrès accomplis par l'idée dominicale, les réformes exécutées ou en voie de l'être et les préoccupations sans cesse grandissantes, soit des individus, soit des gouvernements à l'endroit du repos hebdomadaire. Aussi comprend-on que, dans l'allocution terminale, M. le sénateur BÉRENGER se soit cru autorisé à citer ce mot d'un journal : *Ce Congrès est peut être le plus utile qui ait été tenu !*

II

Je ne sais si ce propos de journaliste ne paraîtra pas exagéré à quelques-uns. Ce que l'on ne saurait toutefois contester, c'est l'immense importance de la question, traitée sous une variété sans cesse croissante d'aspects et par des hommes d'une autorité hautement reconnue, en 1876, 1889 et 1900. Aussi, après ce rapide exposé historique, me suffira-t-il de peu de mots pour vous montrer la nécessité de l'institution dominicale et pour vous faire apprécier le dévouement de ceux qui se sont entièrement consacrés au triomphe de cette cause.

Il est un premier point de vue dans lequel nous n'entrerons pas, ne voulant apporter ici que des affirmations susceptibles de rallier tous les suffrages, ceux du moins des âmes préoccupées sincèrement du bonheur matériel et moral de la société : je veux parler du point de vue *religieux* qui pourrait nous diviser si nous l'abordions en cet instant. Je me borne à une observation que j'ose appeler de *droit commun*. Si nous sommes aussi éloignés que possible de toute tentation d'imposer l'observation

Digitized by Google

religieuse du dimanche, nous sommes de ceux qui estiment que la *faculté* de cette observation doit être garantie à tous les membres de la société. Nul ne peut me contraindre d'être religieux, mais nul ne peut m'empêcher de l'être ; et, si le travail industriel, si les services de l'Etat, si la vie publique, en un mot, sont organisés de telle sorte que mes croyances ne puissent pas s'exprimer ou mes pratiques s'accomplir, je me verrai contraint de réclamer une protection supérieure en faveur de mes droits menacés ou de mes libertés méconnues. Et c'est pour cela, tout en tenant un très grand compte des efforts accomplis pour augmenter le nombre de jours de repos accordés à certaines catégories d'employés, que nous estimons que le but ne sera pleinement atteint que lorsque ces jours coïncideront avec tout autant de dimanches. Nous sommes sensibles aux nécessités industrielles, commerciales ou administratives, nous le sommes plus encore aux exigences des consciences et des cœurs.

Mais, ceci dit, je rappelle que les Congrès internationaux de 1889 et de 1900, pas plus que la Ligue populaire ne se préoccupent aucunement de ce côté de la question : c'est là l'affaire des sociétés particulières qui se sont formées à côté de la grande et large association pour laquelle nous vous demandons une effective sympathie. C'est le point de vue hygiénique, moral et social qui peut seul réunir des hommes très séparés, en général, par leurs opinions politiques ou religieuses. Le Congrès de 1889 supprime même le terme intermédiaire et s'occupe essentiellement de la question hygiénique et de la question sociale. Mais cette dernière comprend la question morale et nous n'aurons garde de l'oublier.

C'est surtout en 1889 que le côté physiologique et médical du problème dominical a été abordé et traité avec une véritable ampleur. Je ne vous résumerai pas le savant rapport de M. le Dr Hoegler, de Bâle, ni la discussion excessivement serrée dont il a été suivi. Qu'il me suffise de vous rapporter le texte exact qui a été voté à la suite de ces intéressants débats :

Digitized by Google

« Un jour entier et commun de repos hebdomadaire est généralement nécessaire pour la santé et la vigueur du corps et de l'esprit : c'est une condition essentielle d'aptitude au travail et de vie prolongée, un gage de prospérité matérielle et de progrès moral pour les familles et pour les nations ».

Commenter cet ordre du jour serait en affaiblir la portée et enfoncer une porte ouverte. A cet égard, la partie peut être considérée comme gagnée depuis longtemps. Nous avons la conviction que la lettre de M. GLADSTONE, le *great old man*, adressée au Congrès de 1889, a pesé d'un grand poids sur les délibérations et les votes. Il ne craint pas d'y attribuer sa verte et laborieuse vieillesse à l'observation du repos hebdomadaire, qui lui a permis de consacrer près de soixante années à la vie publique et aux causes les plus élevées. Nous en dirons autant de la lettre du président HARRISSON, réclamant l'union de tous les esprits élevés en faveur du repos hebdomadaire, « également indispensable à l'homme, écrit-il, qu'on le considère comme un animal ou comme un être immortel. » Rien d'étonnant, dès lors, que le Congrès de 1900, envisageant la cause comme entendue, ait adopté l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès juge inutile d'émettre de nouveaux vœux généraux en faveur du repos du dimanche. Les bienfaits d'un repos hebdomadaire ne sont plus contestés par personne et sa fixation au dimanche est désirée et demandée par tous les intéressés ».

Félicitons-nous, nous qui voyons de si près, dans les mines et les forges de notre région, l'une des formes les plus exténuantes du travail, de l'unanimité avec laquelle, au point de vue hygiénique, le repos dominical est acclamé comme une nécessité primordiale, plus que cela, comme un véritable droit naturel. Mais, disons-nous aussi qu'il est bien d'autres domaines de l'activité humaine où ce repos n'est pas moins nécessaire, et que les employés de

Digitized by Google

chemins de fer, pour ne prendre qu'un exemple, sur quelques-uns desquels reposent de si écrasantes responsabilités, ont absolument besoin d'être mis, grâce au repos hebdomadaire, à l'abri de défaillances physiques qui pourraient entraîner d'irréparables malheurs. Tous les voyageurs (et qui ne voyage pas, aujourd'hui ?) sont intéressés au succès de cette réforme.

Je passerais tout de suite au point de vue social si je n'avais un mot à dire du côté *moral* de la question qui nous occupe. Sans le repos hebdomadaire, l'homme est-il capable de réaliser sa destinée de créature intelligente et libre ? Poser la question, c'est la résoudre. *L'homme est une fin en soi*, a dit KANT, et cette fin doit être l'objet du respect le plus absolu. Tout ce qui la compromet devient forcément l'objet de la réprobation du moraliste. A moins de réduire l'homme à la pure animalité et même, dans ce cas, comme l'a dit le président HARRISSON, nous devrions réclamer pour son corps le repos auquel il a droit, — il est hors de doute que la culture de son intelligence, le développement de ses facultés morales, le libre déploiement de son activité intérieure, postulent la cessation périodique de labeurs que leur prolongation indéfinie changeraient en tyrannies avilissantes autant qu'en tortures dignes de la barbarie des siècles passés. Nous n'hésitons pas à dire que le problème de la moralisation des masses est intimément lié à celui du repos hebdomadaire. Si vous voulez que les consciences s'affirment, que les volontés s'affermissent, que les préoccupations supérieures s'éveillent chez l'être humain, commencez par accorder à ces préoccupations un milieu propre à leur éclosion. C'est cette pensée qui inspirait M. THOUVEREZ, professeur de philosophie, lorsqu'il disait, au Congrès de 1889 :

« Celui qui passe sa vie sans satisfaire jamais les besoins les plus élevés de son être ne possède qu'un être mutilé ; il a une valeur dans la mesure où il développe toutes ses aspirations; et la vie la plus belle est celle qui met le mieux une harmonie et comme une convenance secrète entre les besognes

Digitized by Google

matérielles qui permettent de vivre et les occupations supérieures qui font user noblement de la vie ».

Et c'est le même esprit qui dictait, à ce même Congrès de 1889, la résolution suivante :

« Un homme ne peut jamais être réduit à l'état de simple moyen ou d'instrument ; il a le droit d'être traité en homme et respecté comme tel par ses semblables. »

A côté des droits de l'individu, il y a les droits de la *société*. Or, l'intérêt social n'exige pas moins que l'intérêt individuel, le respect du repos hebdomadaire. Je sais que l'on peut invoquer cet intérêt dans un sens diamétralement opposé et affirmer l'impossibilité de la vie collective dans l'hypothèse de la cessation absolue du travail dominical. Les industries dites *à feu continu* exigent toujours la présence d'un certain personnel destiné à entretenir les feux. Supprimons tous les trains de marchandises ; réduisons le plus possible, comme on le fait en Angleterre, le nombre des trains de voyageurs ; contentons-nous d'une seule distribution postale le dimanche... toujours est-il qu'il faudra bien que certains convois continuent à rouler, certains facteurs à marcher pour transporter ce minimum de voyageurs et de dépêches. Mais l'objection nous touche peu dès l'instant que nous nous plaçons au point de vue social qui est forcément celui du relatif et du contingent. Et si nous concédons à l'industrialisme ce que nous ne pouvons pas lui refuser, nous attendons, en retour, qu'il ne nous refuse pas ce qu'il peut et doit nous accorder. Il le doit d'autant plus qu'il y trouvera, en fin de compte, son intérêt bien entendu, je veux dire que non seulement il ne souffrira pas dans ses transactions et son négoce, mais qu'il désarmera bien des haines, fera tomber bien des colères, et, en rendant à l'homme le droit d'être vraiment homme, c'est-à-dire époux, père et citoyen, travaillera, pour sa part, — *et cette part sera très large*, — à la pacification sociale. Je n'insiste que sur un des points que je viens d'indiquer, je veux dire *la*

Digitized by Google

famille. Eh bien ! le développement de la famille, que dis-je, le relèvement de la famille, car elle est, hélas ! bien tombée, est inséparable de la question du repos hebdomadaire. Quand donc les époux peuvent-ils se consacrer l'un à l'autre, les parents s'occuper utilement de leurs enfants, avec le labeur incessant, haletant, épuisant, qu'exigent l'industrie ou le commerce contemporains ? Il n'y a qu'une réponse possible : *le dimanche.* Supprimez le dimanche et vous tuez la vie de famille ; bien plus, vous tuez la famille elle-même, et vous comprenez cette déclaration exprimée dans leur pétition aux Chambres par les employés de commerce :

« Doit-on trouver étrange la répugnance de la grande majorité des employés à se constituer un foyer auquel ils ne pourraient consacrer que de rares instants, le plus souvent empoisonnés par la lassitude et les tracas professionnels ? »

Non, nous ne le trouvons pas étrange et nous déduisons immédiatement de cette constatation que le travail du dimanche est une prime donnée à la démoralisation des jeunes gens qui, n'osant pas se constituer un foyer pour les raisons exprimées plus haut, cherchent ailleurs des compensations trop faciles. Mais, par contre, nous affirmons que le repos dominical est le meilleur moyen de rendre à la vie cette intimité, cette douceur, cette force qu'elle possédait autrefois et qu'elle a trop oubliées. Or, des familles vraiment dignes de ce nom seront les assises indestructibles d'une société régénérée; car la famille est la première cellule du corps social, et tout nous autorise à dire : telles familles, telle société. Et voilà pourquoi nous souscrivons entièrement aux résolutions suivantes, votées en 1889 et pleinement confirmées en 1900 :

« — Le repos hebdomadaire, assurant l'intimité des époux et les rapprochant de leurs familles, favorise l'union morale des ménages et l'éducation des enfants.

« — L'établissement du repos hebdomadaire, comme toute

Digitized by Google

mesure de justice, contribuera à la paix sociale. En attendant le jour où il pourra être assuré à tous, les preuves de dévouement désintéressé, fournies par les défenseurs du droit au repos, contribueront à dissiper les malentendus funestes qui alimentent l'antagonisme social. »

III

Comment atteindre un tel idéal et, par le repos hebdomadaire, arriver au repos social ? Nous touchons ici, à la question vraiment pratique. Ne vous effrayez pas : c'est la dernière qu'il nous reste à examiner.

Plusieurs entendent la résoudre, cela était à prévoir, par **le recours à l'État**. La question a été vivement agitée au sein du Congrès de 1900. A cet égard, on a vu se former, au sein de l'assemblée, un triple courant d'opinions.

Les uns réclamaient énergiquement l'intervention des Pouvoirs publics en faveur de l'établissement obligatoire du repos hebdomadaire.

Les autres repoussaient non moins résolument ce qu'ils considéraient comme un abus d'autorité et un pas de plus fait dans le sens d'un Etatisme dangereux.

Le tiers parti, enfin, n'était point opposé de principe à l'intervention du Gouvernement, mais demandait qu'on n'y recourût que dans la mesure où l'opinion publique réclamerait cette mesure.

La fraction étrangère du Congrès s'est ralliée, généralement parlant, au premier groupe, par la bonne raison que la plupart des législations européennes ou américaines ont précédé la nôtre dans la voie où plusieurs souhaiteraient de la voir s'engager résolument. La Suède, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Suisse, ont, aussi bien que les États-Unis ou l'Angleterre, leur jurisprudence dominicale. Inutile d'ajouter que le parti socialiste, dans ses nuances

Digitized by Google

les plus diverses, depuis l'abbé LEMIRE jusqu'à Jean JAURÈS, est favorable à l'intervention de l'Etat. Le Congrès de Paris s'est montré plus réservé et n'a pas dépassé, en 1900, la ligne qu'il s'était tracée en 1889. Sans doute, la majorité des congressistes s'est trouvée d'accord pour proclamer :

1° Que l'État peut et doit prendre des mesures protectrices pour assurer la liberté du dimanche à la femme et à l'enfant, car ils sont hors d'état de se protéger eux-mêmes ;

2° Que l'État en tant que patron, doit donner l'exemple et assurer, dans toute la mesure du possible, le repos du du dimanche à tous ses subordonnés.

Mais, finalement, il a hésité devant des résolutions plus énergiques et s'est borné à voter la déclaration que voici :

« Le Congrès, tout en reconnaissant qu'il peut y avoir parfois une réelle utilité et même nécessité à légiférer sur le repos du dimanche, surtout quand il est réclamé par les intéressés, estime, néanmoins, qu'il est incompétent pour tracer, en cette matière d'ordre essentiellement intérieur, une ligne de conduite aux différents pays. »

Nous l'avouerons, un peu plus de décision et de sainte hardiesse ne nous eût point effrayés. Sans croire à *l'Etat providence* nous croyons à *l'Etat gardien et défenseur des libertés individuelles ou publiques*. Or, dans l'espèce, il ne s'agit que de protéger des libertés méconnues ou menacées. C'est pour ce seul motif que nous réclamons l'intervention de l'État en matière de pornographie ou d'alcoolisme. C'est donc nous mettre d'accord avec nous-mêmes que d'exiger cette même intervention, quand il s'agit du droit au repos si souvent dénié à nos semblables et à ceux de nos semblables qui en ont le plus grand besoin. Du reste, l'heure paraît prochaine où la loi fera entendre ses sévères accents en une matière qu'il est bien difficile d'abandonner entièrement aux caprices individuels ou aux fluctuations de l'opinion. Le *Conseil supérieur du travail* vient d'émettre le vœu que « le repos

Digitized by Google

hebdomadaire soit garanti par la loi aux adultes comme aux femmes et aux enfants. » Ce vœu a été adopté par 36 voix sur 36 votants, et il n'est point improbable, si nous en croyons les derniers renseignements, que le Ministre du commerce et de l'industrie, qui a présidé une partie des séances du Conseil supérieur du travail, ne transforme à brève échéance la résolution de ce Conseil en un ferme projet de loi. Nous osons espérer qu'il se trouvera, dans les deux Chambres, une majorité pour le voter.

Toutefois, nous jugerions imprudent de trop attendre de l'Etat. Il peut quelque chose, assurément, et il doit tout ce qu'il peut; mais il est une foule de questions dont la solution appartient, avant tout, aux initiatives privées, individuelles ou collectives. Les lois étant d'après un un viel adage, — *quid leges sine moribus?* — le reflet de l'opinion, la meilleure manière d'arriver à de bonnes lois est encore de transformer le milieu. A cet égard, l'œuvre des Ligues et des Congrès est excellente. Constituer partout des Comités locaux qui, par des conférences, des brochures, des affiches, saisiront le public de la question dominicale; fédérer ces Comités, laïques ou confessionnels, en les rattachant à la *Ligue populaire pour le repos du dimanche en France*; s'affilier directement à cette Ligue quand la création d'un Comité local n'est pas possible; rechercher des adhésions, des souscriptions et des activités; provoquer des pétitionnements; diriger le courant des idées; combiner les efforts en coordonnant les volontés : voilà la tâche élémentaire, mais indispensable qui s'impose à nous si nous voulons aboutir. Nous pouvons espérer que la Ligue ne tardera pas à avoir parmi nous une section locale fortement organisée, et que, dès ce soir, nombreux seront ceux qui voudront bien donner leur nom et leur obole à la grande cause qu'il nous a été donné de plaider. C'est bien ici que le principe d'association est à sa place. Nulle part, peut-être, il n'a produit et ne produira de fruits plus excellents.

Et, cependant, l'action collective, pas plus que l'action législative ne peut nous dispenser de *l'action individuelle.*

Digitized by Google

En somme et pour appliquer ici le mot de NELSON à Trafalgar, *c'est à chacun de nous de faire son devoir*. Et ici, vous me permettrez de m'inspirer des excellents conseils donnés par la Fédération internationale à tous ceux qui ont à cœur le succès de la cause dominicale.

Aux patrons, elle dit : Ne privez jamais vos employés, ouvriers ou apprentis, de leur repos du dimanche, sauf aux cas d'une urgente nécessité.

Aux acheteurs, elle dit : N'achetez rien le dimanche, sinon vous favorisez l'ouverture des magasins dont les chefs ou les employés ne demanderaient pas mieux que de pouvoir se reposer ou se retremper dans les joies de la famille ou du service divin.

Aux maîtresses de maison, elle dit : Simplifiez vos repas le dimanche et ne faites rien, ce jour-là, qui soit de nature à compliquer votre intérieur de famille.

Aux commerçants elle dit : Abstenez-vous d'envoyer, le samedi soir et le dimanche, des mandats, des paquets, des imprimés, des lettres non pressantes.

Aux époux et aux enfants, elle dit : Aimez à passer vos dimanches en famille.

A tous, en un mot, elle dit : Ne renvoyez jamais au dimanche les travaux que vous pouvez faire les autres jours de la semaine.

Voilà un vaste et beau programme. Si chacun le prenait au sérieux, la question qui nous occupe serait bien vite tranchée, sans avoir besoin de recourir à la méthode toujours périlleuse du Mont-Aventin, et la loi n'aurait guère plus qu'à constater et à codifier ce qui existerait déjà en fait. C'est de chacun de nous qu'il dépend qu'il en soit ainsi.

***

Et pourquoi pas? Ah, sans doute, et je veux en dire un mot en terminant, il est des objections et des obstacles. On a dit, par exemple, que travailler pour le repos hebdomadaire c'était travailler pour la licence et la

Digitized by Google

dissipation. Le beau résulat de vider les ateliers au profit du cabaret! Cette objection ne nous arrêtera pas plus longtemps qu'il ne le faut pour l'énoncer. A quoi et à qui ne peut-on pas la faire? Il y a des abus possibles, et qui donc le conteste? Mais depuis quand l'abus a-t-il prévalu contre un principe? *O liberté! que de crimes on commet en ton nom!* s'écriait Madame ROLAND dans la charrette révolutionnaire. En aimons-nous moins la liberté? *Amo periculusam libertatem :* j'aime la liberté malgré ses périls, disait un sage, et nous dirons, après lui : J'aime le repos hebdomadaire malgré ses dangers. Aussi, félicitons-nous le Congrès de 1900 de s'être exprimé comme suit dans l'une de ses résolutions : « Les abus possibles de la liberté d'un jour de repos ne sont pas suffisants pour supprimer cette liberté; » — ajoutant, du reste, avec beaucoup de discernement, que ce « sera la tâche des sociétés qui s'occupent de l'emploi du dimanche de veiller à ce que l'on abuse le moins possible de ce jour de repos et de liberté. » — La tâche des pédagogues, des moralistes, des prédicateurs, commencera exactement où finira celle des législateurs. Et de même que, selon le proverbe vulgaire, pour faire un civet il faut un lièvre, j'estime qu'avant de nous trop préoccuper de l'emploi que nous ferons de nos dimanches et de la sauce à laquelle nous les mettrons, il faut être bien sûr que le gibier convoité ne nous fera pas défaut. Nous voudrions bien n'avoir pas à discuter d'objection plus grave que celle-là.

Mais voici la plus terrible, celle qui revient sans cesse dans les discussions dominicales, celle qui fait le fond de toutes les résistances et qui paralyse toutes les bonnes volontés..... Je veux parler, on le comprend, de la *question d'intérêt.* Mais est-elle vraiment aussi redoutable qu'il le semble ? En fermant, qui son magasin, qui son bureau, même si les voisins et les concurrents ne ferment pas les leurs, les négociants courent-ils des risques sérieux et leur courageuse initiative leur sera-t-elle vraiment dommageable ? Nous pouvons répondre, au nom même des faits, qu'il n'en est rien. Ce n'est pas là une

Digitized by Google

appréciation individuelle, c'est celle du Congrès de 1900, qui s'exprime, dans sa 8me résolution, de la manière suivante :

« Le Congrès est heureux de constater que l'exemple donné par un grand nombre de magasins, non seulement de fermer leurs établissements le dimanche, mais de suspendre la livraison et la réception des marchandises, tout en satisfaisant aux besoins matériels et moraux de leur personnel, n'a pas porté préjudice à leurs intérêts, et recommande cet exemple à l'initiative des autres commerçants. »

Faut-il des preuves? Nous pourrions en trouver à Alais même et produire des témoignages concluants. Il en est un, toutefois, que nous nous plaisons à vous citer. Il s'agit de l'expérience absolument décisive faite à Paris par les Grands Magasins du Louvre. Leur directeur, M. Honoré, est venu en témoigner publiquement devant le Congrès de 1900, et il n'a pas hésité à dire que cette réforme avait pu s'accomplir sans aucun sacrifice appréciable de sa part. Bien plus, il affirme et nous le croyons sans peine, que le travail du lundi est bien meilleur quand il est précédé du repos du dimanche. L'employé est de bonne humeur, il apporte de l'entrain à son travail, il fait plus et il fait mieux. En style professionnel, cela s'appelle *être sur ses ventes*. Voilà une attestation concluante. S'il en fallait une autre, je citerais celle de M. Rivière, architecte de la ville de Paris qui, en 1889, au nom de trois cents personnes : architectes, ingénieurs, gens de métier, n'hésitait pas à affirmer que « le travail produit en six jours est au moins le même que celui qui est généralement fourni pendant sept jours complets, soit la semaine entière. » La quantité, la qualité, tout se retrouve, et le léger sacrifice plus apparent que réel consenti en faveur du prochain, de son bien-être, de son repos. est abondamment compensé par la satisfaction d'avoir assuré à autrui la jouissance d'un privilège auquel on ne renoncerait soi-même à aucun prix. Élevons-nous virilement à cette hauteur. Certes, nous serions heureux de

Digitized by Google

voir une entente intervenir entre tous les corps de métiers, entre toutes les branches du commerce, entre toutes les formes de l'industrie; mais ne faisons pas de cette entente une condition *sine qua non* de notre adhésion à une réforme qui nous apparaît de plus en plus comme un devoir de solidarité, de fraternité sociale. Laissons ceux qui mettent leur intérêt personnel au-dessus de tout le reste et qui refusent de s'associer à des mesures si hautement humanitaires en tête-à-tête avec leur conscience. Elle ne tardera pas à parler et à leur faire clairement entendre leur devoir. Laissons-nous hanter nous-mêmes par la douloureuse vision de ceux que l'on a si justement appelés *les victimes du servage moderne* (1) et pour lesquels la liberté des contrats, tant vantée par certaines écoles d'économie politique, n'est, la plupart du temps, qu'une douloureuse ironie; évoquons le spectacle de tous ceux qui peinent, qui suent et qui pleurent, pour nous assurer un bien être et un repos auxquels ils ont un droit égal au nôtre; écoutons la voix désespérée de ce cocher de fiacre, disant à un ami qui l'interrogeait sur sa profession : *Je n'ai jamais eu de dimanche!..* et cette parole, dont je souhaite de voir les échos vengeurs nous poursuivre bien au-delà des murs de cette enceinte, nous dictera, j'aime à le croire, les résolutions, plus que cela, les sacrifices que nous ne devons pas hésiter à faire pour que la *solidarité*, dont on parle tant aujourd'hui, ne soit pas un vain mot, mais une bienfaisante, une vivifiante réalité. C'est encore là la méthode la plus féconde et la plus sûre. Si l'élégante mondaine veut bien donner une pensée aux nuits d'insomnie et aux dimanches d'esclavage qu'ont coûtés ses riches parures; si l'industriel et le négociant veulent bien songer à toutes les diminutions d'individualité, à toutes les restrictions et même à toutes les mutilations d'humanité que représentent leurs bénéfices ou leurs dividendes, il

(1) *Les victimes du servage moderne*, par R. Rauneck, inspecteur d'administration. Ouvrage couronné, in-12, Paris et Genève 1887.

Digitized by Google

ne nous paraît pas admissible que la cause du repos hebdomadaire ne sorte pas victorieuse de leur conscience et de leur cœur. Quoi qu'il en soit, nous faisons appel, sans hésiter, à ces instincts de justice et à ces besoins de fraternité qui se manifestent si éloquemment aujourd'hui, et, évoquant devant vous la rapide, mais enthousiasmante vision de ce que nous osons appeler *l'humanité intégrale*, « nous jetons ainsi que le dit éloquemment M. Seaille, nos efforts et nos sacrifices dans l'océan tumultueux des faits avec la confiance que, du sang et des larmes, *quelque chose se fait qui mérite d'être, qui doit être et qui sera.* »

J.-E. Néel.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR UN PETIT TRÉSOR

Gallo-romain

trouvé dans le Vivarais

Il y a quelques années, lorsqu'on construisit l'usine d'électricité d'Aubenas, un terrassier occupé aux fouilles de fondation sortit dans la même pelletée de terre deux menus objets qui furent remis à M. Martin, directeur de l'usine.

Soigneusement dégagés de la gangue terreuse qui les enveloppait, les deux objets apparurent :

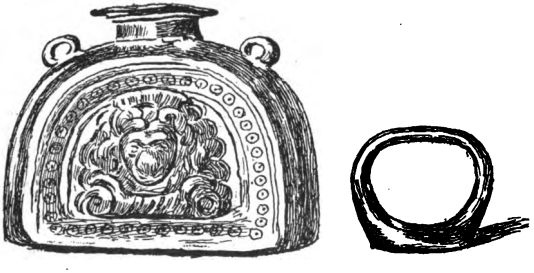

L'un, comme une ampoule de bronze curieusement décorée;

Digitized by Google

L'autre, le plus petit, comme un anneau simple, de métal identique, avec châton portant une inscription : *quatre lettres disposées en carré,* que coupe par le milieu et dans le sens perpendiculaire, une *figure géométrique* des plus bizarres.

Par quelque échange et par l'effet des vicissitudes que subissent aussi les choses, ces deux échantillons de l'époque gallo-romaine sont actuellement entre mes mains et voici les appréciations qu'ils m'ont suggérées.

L'AMPOULE

Ce petit vase, aplati sur les deux faces, a la forme d'une demi-circonférence d'un dessin assez défectueux, sans que son irrégularité naïve choque aucunement le regard, au contraire.

Le fond est plane et lui donne une solide assiette quand il est posé.

Sur le sommet de la partie médiane, qui relie les deux faces, est soudé un goulot cylindrique, largement évasé à l'orifice.

De chaque côté du goulot, prises à même le métal du flacon, deux petites boucles où venaient s'agrafer les extrémités d'une chaînette qu'on pouvait attacher à la ceinture, pour rendre ainsi l'objet portatif et de préhension commode.

Car, il ne s'agit, ici, que d'un encrier, d'un *scriptorium*, comme on disait alors, et comme en témoigne encore la

Digitized by Google

couche d'encre qui en tapisse l'intérieur et dans laquelle on retrouverait certainement l'acide des galles de chêne et la couperose de fer qui servirent à sa composition.

Ornementation. — Sur toute la surface qui donne l'épaisseur de l'ampoule, court un double ruban de lignes brisées, en dents de loup, dont les angles, se rencontrant presque, forment des losanges qui ne paraissent plus qu'une nielle légère noyée dans la patine du métal.

Chacune des deux faces du *scriptorium* porte la même décoration, mais la facture n'en est pas identique. La différence qu'on trouve dans le dessin et dans les proportions des détails indique clairement un travail fait au burin.

Ces faces sont ornées d'une composition compliquée : de cordons, de rangées de lunes dont le centre est une perle; enfin, une série de petits arceaux qui sert de cadre à la figure principale qui se détache en relief.

Tout l'ensemble fait pressentir, déjà, la prochaine venue de l'art byzantin.

***

Lorsque, pour la première fois, on regarde la figure centrale de l'ornementation, l'on se demande ce que l'artiste a bien voulu représenter avec cette tête qui tient de l'homme autant que de la bête. A-t-il pensé à la tête horrifiante de quelque Gorgone ? Non.

En étudiant les détails de plus près, on distingue d'abord l'ovale du visage et, dans un mouvement assuré et placide, les yeux et le regard particuliers à notre

Digitized by Google

espèce; puis, s'abaissant sur une grande bouche au rictus remontant, un long et large nez épaté qui descend presque jusqu'au contour du menton. En un mot, le bas de la figure rappelle étonnamment le museau d'un bélier. Mais, lorsqu'en remontant à la chevelure, on découvre, emmêlées dans les masses, deux cornes contournées en spirales, le doute n'est plus permis. On a bien sous les yeux : une figure humaine dégénérant en tête de bélier.

Or, tout le monde sait que depuis la plus haute antiquité, le bélier fut choisi comme symbole de la *force* et de la *fécondité*.

La tête de bélier se rencontre fréquemment sur les objets les plus divers.

D'ailleurs, au moyen-âge comme de nos jours, le nom de bélier donné aux puissantes machines de percussion n'a pas d'autre origine.

Cette tête s'appuie sur un rouleau; les bords ondulés d'une coquille lui font une couronne.

N'est-il pas permis de croire que le graveur gaulois a voulu exprimer :

Par la figure, la puissance géniale de la pensée humaine qui créa l'écriture.

Par le rouleau de papyrus ou de parchemin, *la durée indéfinie de la parole écrite*.

Par la coquille qui indique l'au-delà des mers, *sa course vers tous les points du monde*.

Ce qu'on peut traduire :

Par le verbe écrit, l'homme a fait la conquête du temps et de l'espace.

Digitized by Google

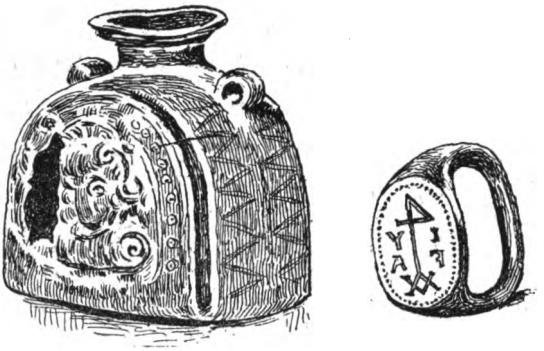

L'ANNEAU

L'anneau sigillaire est simple, dépourvu de tout ornement, si ce n'est, autour du châton, un collier de menues perles qui encadre l'inscription.

Cette simplicité, jointe à la robuste inélégance de l'objet, comme à la forme particulière de son ouverture, éloigne toute idée de parure personnelle.

En un mot, il ne s'agit pas, ici, d'un bijou, mais d'un outil, autrement précieux, qui servait à marquer l'authencité de la parole donnée.

***

Après mon acquisition, j'étudiai longuement et à de nombreuses reprises l'inscription mystérieuse que portait cet anneau. Toujours même insuccès, les lettres ne voulaient pas parler.

Finalement, je crus comprendre que les lettres étaient des sigles, c'est-à-dire, les initiales de quatre mots distincts, dont la recherche était impossible.

Digitized by Google

Quant au hiéroglyphe du milieu, je le pris pour quelque signe conventionnel, tel que ceux dont se servaient, les sociétés de compagnonnage. Je jetai, comme on dit ma langue aux chiens, et ne pensais plus à la bague.

Lorsqu'un jour, au sortir de table et descendu à mon travail, dans ce moment où la pensée diffuse flotte sur tout et ne repose sur rien, j'eus à ouvrir et à refermer mon humble petit coffre. En jetant les yeux sur les quatre boutons alphabétiques qui servent à composer le *mot*, le *Sésame, ouvre-toi*, je pensais vaguement à l'ordre baroque que j'avais adopté.

Ce fut un trait! Si mon gallo-romain avait eu la même idée? Et je courus prendre la bague.

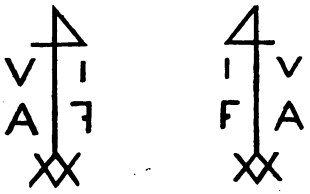

Cette fois, mes recherches ne furent pas longues. Commençant la lecture par les lettres du bas, et remontant en ligne tournante, à celles du haut, je trouvai :

FAVI

C'était là, évidemment, un nom, mais un nom incomplet et je compris alors que la figure hiéroglyphique du milieu n'était autre chose qu'un monogramme composé des lettres qui devaient compléter ce nom.

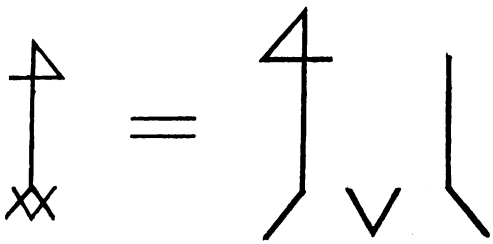

Digitized by Google

Prenant, à son tour, le monogramme, j'en détachai d'abord le signe angulaire qui en forme la base, ce qui me donnait un V ou un U, à mon choix.

Puis, prenant ensuite la grande ligne perpendiculaire en double emploi, c'est-à-dire, comme commune à deux lettres, je la coupai en deux dans toute sa longueur et j'obtenais ainsi :

ou

FLAVIVS

***

Il serait difficile de chercher à savoir qui était ce Flavius. L'avenir ou le hasard pourraient le dire un jour, peut-être.

La modestie du métal ne permet guère d'attribuer l'écritoire et l'anneau à quelque personnage illustre. Ce n'est donc que p u. mémoire que nous citerons :

Flavius, ce chef chérusque qui, sous Tibère, devint le lieutenant de Varus et qui, sur les bords du Weser, faillit s'entr'égorger avec son frère resté fidèle à ses forêts germaniques, l'héroïque *Hermann* (Arminius), qui chassa les Romains de sa patrie envahie et resta l'irréductible adversaire de leur influence dans les Gaules.

Mais, s'il faut s'en rapporter aux quelques bouquins que j'ai eus sous la main et que j'ai pu feuilleter, à ce sujet, depuis Vespasien et pendant les règnes de Titus et de

Digitized by Google

Domitien, qui tous trois descendaient de la grande famille Flavienne, nombre de romains et de conquis-ralliés prirent volontiers le nom de Flavius, par flatterie et pour s'attirer les faveurs du pouvoir.

Il se pourrait donc que notre Flavius fût de ce nombre. Dans ce cas, l'époque probable des deux bijoux se trouverait dans les vingt dernières années du premier siècle de notre ère.

Ce qui paraît plus vraisemblable encore, c'est que ce Flavius fut celui, ou, tout au moins un membre de la famille qui donna son nom à Flaviac (*Flaviacum*), près de la rive droite de l'Ouvèze, et non loin d'*Albenates*, aujourd'hui Aubenas.

Les deux petites pièces dont nous venons de nous occuper, quoique assez disparates, en apparence, ont cependant entr'elles un étroit lien de parenté. J'en trouverai la preuve dans un souvenir personnel.

Tous ceux qui ont visité le Levant, pays où les traditions de l'antiquité se sont conservées presque pures ; ceux qui ont fréquenté l'intérieur, surtout, pour y traiter des affaires avec les indigènes, ont certainement eu l'occasion d'assister, à propos d'un contrat quelconque : bail, promesse de vente, etc., à la scène que voici :

Un *kiateb* (homme qui sait écrire), ami, parent ou étranger, dresse le petit acte sur un bout de papier ; il en fait la lecture et, après acquiescement des deux parties, tandis que le *franc* appose sa signature, le grave musulman assis, les jambes repliées, sur sa natte de Perse, tire de sa ceinture un long outil en cuivre, assez semblable à un pistolet dont le canon serait un étui et la crosse un écritoire, et le pose à côté de lui. Après quoi, il détache de son cou un mince collier où est suspendu le petit sachet d'étoffe que, jusque-là, on avait pris pour une amulette et d'où il retire un cachet, le plus souvent de forme annulaire, absolument pareil à l'anneau de Flavius.

Digitized by Google

Ces apprêts terminés, il ouvre l'écritoire, que remplit un flocon d'étoupe imbibée d'encre, il appuie le bout du doigt sur ce tampon noirci et en frotte son cachet, dont l'ouverture surbaissée présente exactement la forme et la mesure de la deuxième phalange de l'index où elle viendra se fixer.

Il ne restera plus à l'osmanli, qu'à poser le carré de papier sur la paume d'une main, tandis que de l'autre, il pressera son petit sceau à la place voulue, et le nom turc ressortira en arabesques blanches sur le minuscule fond noir.

A l'attitude près, Flavius ne devait pas opérer autrement.

***

Si j'ai conté avec plus de minutie qu'il ne convenait, sans doute, la psychologie de ma devinette, ç'a été pour bien marquer que je ne la présentais pas comme un travail d'érudition. Elle est uniquement dûe au hasard, à un état d'esprit sans suite, ni durée.

C'est pour indiquer surtout que je n'ai aucune prétention aux titres d'archéologue et de numismate que le Bureau de la *Société scientifique et littéraire* m'a si libéralement, mais si gratuitement octroyés, dans son dernier Bulletin. Je les décline. Mais il m'est permis, comme à tout le monde, de ramasser des vieux tessons et de préfèrer les sous anciens aux blanches pièces neuves. Imitant en cela mon maître et regretté ami, Louis Estève, conservateur du Musée Archéologique de Nimes, qui me disait un jour: « *à Nime m'appeloun lou fatairé*, et cela ne me fâche pas! « Heureux quand, dans le tas, je trouve quelque chose « de bon. »

NUMA TROULHIAS

Dessins de

M. ALBERT ELOY-VINCENT

Artiste-Peintre et Critique d'Art.

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIE

VERS L'AMOUR

Cras amet qui nunquam amavit.
PERVIGILIUM VENERIS.

Les rires du printemps ont éveillé l'Amour.
Les faunes attendris vont aux filles hautaines
Attirés par la grâce et le divin contour
Et les joignent au bord propice des fontaines.

Des couples, dans le soir, pour fêter son retour,
Tournent sur les gazons leurs rondes incertaines,
Et les vierges se font des signes, tour à tour,
Quand passe un vol léger de colombes lointaines.

« O vous qui n'aimez pas, aimez, aimez demain !... »
Eros pose son arc et, câline, sa main
Fait un appel dernier aux tendresses écloses.

— Toi qui connais la honte et l'ennui de mon cœur,
Bâtelier me conduis auprès d'Amour vainqueur
Et je mettrai ma peine à ses pieds blancs et roses.

Digitized by Google

LOU BON FUSTIÈ

Moun grand, dins sa jouvenço, avans d'èstre fustiè,
Avans de façouna la panièiro ou la seio,
Menè paisse amoundaut, sus l'auturo vermeio,
Lou dindard e la cabro, e saguè mulatiè.

Parlavo tendramen de soun umble mestiè,
E l'ivèr, quand lou vent dau vèspre se dreveio,
De l'ausi nous counta sa vido èro merveio,
Tant de gàubi e de gràcio e d'amour i metiè !

A lesé, manejant lou bè-d'aine ou la piolo,
Taiavo dins lou bouis la flahuto raiolo,
E rimavo, e cantè lou printems agradiéu.

Adounc, iéu, pichot-fil de cantaire e de pastre,
En memòrio, counsacre à Pan lou cabriè-diéu,
Ma courouno de jors flouris e de mentastre.

Digitized by Google

SOLITUDE

Pour Octave Pagès.

Heureux ami, pareil au fabuleux berger
Qui fuyait les chanteurs étonnés de l'idylle,
Tu cherches en l'hymen un souriant asile
Où l'ombre sera douce au rêveur passager.

Va !... Le flot se recueille et l'air est plus léger.
La barque bienheureuse appareille pour l'île.
Les rameurs, accouplés sous la voile mobile,
Ont couronné leur front de myrte et d'oranger.

Le soir paisible invite aux lointaines Cythères.....
De la rive indécise où passent les haleurs,
Ami, reçois l'adieu dernier des solitaires

Que la Déesse a pris de ses yeux enjôleurs
Et qui s'endormiront en leurs chambres austères,
En silence, parmi les livres et les fleurs.

Digitized by Google

BALADO

En l'ounou de la bello jouinesso

L'aubo vermeio s'amatino
Per averti lou capelan
E lou clerjou sono matino.
Lou souldat vai au rantamplan ;
Lou bourguignoun cerco l'aglan
E la roso au rousiè boutouno
E s'espandis, — ou fai semblant,
Mè la jouinesso se poutouno.

De tavèl e de galantino
Lou felibre se regalant,
Pantaiso de « *raço latino* ».
Lous uns coussejou l'ourtoulan
E lous autres lou nivoulan.
Lou bourgés, sus sa carretouno,
Se passejo, balin-balan...
Mè la jouinesso se poutouno.

Plés d'ourguièl, dins nosto routino,
Cresèn de saupre l'estelan
E bevèn au found de la tino
Las messorgos d'aquel vin blanc.
Vèrs lou mistèri barrunlan.
Après l'estiéu, veici l'autouno,
E pièi l'ivér, au bout de l'an...
Mè la jouinesso se poutouno.

MANDADIS

Prince, fringaire, bèu galant,
L'amour, trop lèu, nous acantouno
E la mort arrivo plan-plan,
Mè la jouinesso se poutouno.

FERDINAND CHABRIER

Digitized by Google

UN FÉLIBRE

A Ferdinand Chabrier.

Nec te pœniteat calamo trivisse labellum
P. Vergilius Maro Ecl. II.

Loin des propos bavards et des jeux espiègles,
Dès l'aurore, tu vas travaillant et rimant,
Tu scrutes les auteurs de notre vieux roman,
Et ton rêve en l'azur s'essore avec les aigles.

Tu sais de l'art des vers les modes et les règles,
Maître ès-rythmes français et moderne charmant
Et tes poèmes d'oc, arrangés savamment,
Ont la bonne senteur des vignes et des seigles.

Parfois dans tes écrits divins, ô Chabrier,
Tu fais pâmer d'amour les belles Cléopâtres...
Mais j'aime tes refrains d'humble ménétrier.

Oui, vive le parler ancestral de nos pâtres,
Chante ! — et vienne bientôt quelque habile ouvrier
A ta gloire former la blancheur des albâtres

Puisque déjà ton front s'orne du vert laurier.

Alcide BLAVET

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

sur le

FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS (1)

I. — DU FONDS DE RÉSERVE NÉCESSAIRE AUX SOCIÉTÉS MUTUALISTES DE RETRAITES A VERSEMENTS ALIÉNÉS

En dehors du système adopté par la *Caisse Nationale des Retraites pour la vieillesse*, en vue de la constitution de ses pensions, système que nous appellerons celui de la *Rente Viagère*, les Sociétés Mutualistes se basent sur deux principes fondamentaux, pour établir ces pensions : ces deux principes ont été intitulés : *Capitalisation et Répartition*. D'après le premier, la Société accumule sans cesse le montant des cotisations perçues, et les pensionnés se partagent, suivant un mode prévu, les intérêts du capital ainsi constitué. — Si le second principe, celui de la *Répartition*, était intégralement appliqué dans une Société, les membres de cette société verseraient tous des cotisations, dont le total serait partagé, *réparti*

(1) Mémoires lus au Congrès des Sociétés Savantes, Paris 1902, et insérés au *Bulletin du Ministère de l'Instruction Publique.*

Digitized by Google

directement entre les ayants-droit, c'est-à-dire les pensionnés, ceux des Sociétaires qui auraient atteint l'âge de la retraite.

L'on a amplement développé, à la Chambre des Députés, au cours de la discussion préliminaire de la loi proposée sur les retraites ouvrières, les avantages et les inconvénients de ces deux principes qui, avec des variantes ou des combinaisons diverses, constituaient le fond des multiples systèmes proposés pour l'établissement de ces pensions.

Ce que l'on peut retenir, en résumé, de tous les arguments développés, c'est que ces deux principes, absolument contraires, et diamétralement opposés, pêchent, par leur nature même, chacun d'un excès. La Capitalisation, c'est l'accumulation indéfinie de sommes dont, volontairement, les sociétaires ont fait abnégation, sur la seule promesse d'une part des intérêts du capital ainsi produit. Ce principe ne saurait être admis en toute justice, non seulement à cause de l'irrégularité de la part d'arrérages pour chaque ayant-droit, ce qui serait une raison *de conséquences*, mais surtout parce que toute accumulation indéfinie, véritable hérésie économique, est blâmable ; une réserve n'ayant de raisón d'être que si elle doit un jour servir : c'est là, à proprement parler, une raison *de cause*.

Quant au principe de la *Répartition*, il ne saurait non plus, en toute justice, être seul retenu : il présente l'excès contraire à celui de la capitalisation. Ici, l'on n'économise plus du tout, on consomme directement, et sans réserve aucune; les sommes entrant en caisse sont immédiatement distribuées aux quelques ayants-droit. L'on comprend aisément la fausseté d'une telle proposition. Le sociétaire qui, versant sa cotisation, a cru faire acte de prévoyance, a complètement manqué le but : sa cotisation sert à payer la pension à ses confrères retraités; quant à lui, il ne peut compter que sur les versements des générations qui le suivront. Il est évident que c'est bien là le contraire de la prévoyance.

Digitized by Google

La vérité ne se trouve dans aucun de ces principes, pris isolément. Elle ne peut se trouver que dans un moyen terme entre ces deux extrêmes. Reste à définir ce moyen terme. C'est-à-dire, reste à déterminer la limite où doit s'arrêter l'accumulation des capitaux, limite après laquelle une capitalisation suffisante étant acquise, l'on doit appliquer, et l'on peut appliquer sans inconvénient, le principe de la *Répartition* directe.

La question, ainsi posée, est toute mathématique. Si nous considérons qu'une Société mutualiste, pour être en règle auprès de ses adhérents, doit être à même de tenir les engagements pris, nous tenons la règle qui nous servira à résoudre le problème.

L'on objectera que, dans les Sociétés mutualistes de Retraites, que celles-ci soient ou non sous le régime de la loi du 1er avril 1898, il y a rarement des pensions *garanties* à un chiffre déterminé. Cela est vrai dans la plupart des cas. Partant, il n'y aurait pas d'engagements pris. Toutefois, le sociétaire qui a versé ses cotisations, en les aliénant au profit de la Société (dans le système de la capitalisation), ce sociétaire peut, en stricte justice, prétendre à toucher, à partir de l'âge déterminé, une pension viagère calculée sur le total de ses versements et les intérêts capitalisés de ces mêmes versements. L'on devrait même ajouter, à la somme ainsi composée, la part revenant à ce sociétaire sur les sommes abandonnées par les sociétaires décédés ou démissionnaires, comme on le fait à la Caisse Nationale des Retraites, pour le calcul des pensions constituées à capital aliéné (1). Voilà, à peu près, la règle des obligations d'une Société

(1) Dans l'établissement de cette pension, il faut néanmoins tenir compte que le taux d'intérêt de capitalisation à la Caisse Nationale est un taux de faveur accordé par la loi. L'on ne doit baser le minimum d'obligations des Sociétés mutualistes vis-à-vis de leurs membres, que sur le taux ordinaire de l'intérêt, c'est-à-dire le taux auquel les sociétaires opéreraient, s'ils pouvaient opérer individuellement, par exemple le taux de la rente française.

Digitized by Google

envers chacun de ses adhérents. En un mot, la Société est débitrice envers ses adhérents, de la somme versée respectivement par chacun d'eux, suivant les termes spéciaux du contrat d'association qui les lie.

Donc, si nous admettons ce minimum d'engagement moral, même chez les Sociétés ne constituant pas de retraites *garanties*, il faut que ces Sociétés aient toujours en caisse de quoi satisfaire à leurs engagements, c'est-à-dire *une somme suffisante pour que, ladite somme étant convertie en une rente viagère sur la tête de chacun des sociétaires qui ont droit à la pension de retraite, ces sociétaires touchent respectivement la rente á laquelle ils auraient droit, s'ils avaient versé leurs cotisations à capital aliéné, à la Caisse Nationale de Retraites* (1).

Tout ou moins, il faut que chaque sociétaire retraité puisse toucher la rente viagère à laquelle lui donne droit le capital constitué par ses cotisations totalisées, et les intérêts capitalisés de ces cotisations.

Nous en arrivons à cette conclusion, que nous proposons comme règle aux Sociétés mutualistes de retraites qui veulent constituer des pensions en se basant, en partie du moins, sur le principe de la Répartition directe, entre les retraités, du montant des cotisations.

Le capital de réserve nécessaire à une Société de Retraites est celui qui, converti en rente viagère sur la tête des membres retraités, permettrait à la Société d'assurer respectivement à chacun de ces retraités le chiffre de pension individuelle, établi par les statuts. S'il n'est pas déterminé de chiffre de pension, la pension individuelle, dans ce cas, ne peut être inférieure à une rente viagère basée sur le total des versements de l'ayant-droit et des intérêts de ces versements.

Une fois ce capital social constitué, mais alors seulement, la Société mutuelle de retraites peut entrer dans la

---

(1) Même observation que plus haut.

Digitized by Google

voie de la répartition. Toutefois, une Société qui entre dans cette voie, si elle n'est pas astreinte aux limites d'un nombre fixe de sociétaires, doit se préoccuper de l'augmentation du nombre de ses retraités, et tenir le chiffre de son capital de réserve dans un rapport constant de progression avec ce nombre probable de retraités. De plus, le système de répartition doit être combiné de façon à réduire au minimum les écarts entre les taux des pensions servies dans plusieurs années consécutives, pour les mêmes versements.

Telle nous paraît être la règle du moyen terme à observer entre la Capitalisation et la Répartition. Une Société qui ne mettrait rien de côté pour ses réserves, ou qui ne conserverait qu'un capital de réserve insuffisant, pêcherait, c'est certain, par défaut de prévoyance. Mais il faut bien noter aussi qu'en capitalisant au-delà des limites voulues, l'on accumule tout simplement pour faire produire des intérêts: c'est une réserve sans espoir d'emploi, en quelque sorte une main-morte. Cette capitalisation au-delà de justes limites est non-seulement une hérésie économique, mais encore une injustice, car la génération qui verse à capital aliéné des cotisations, dans le seul but de leur faire produire des intérêts pour les générations futures, est privée d'un capital qui ne lui profite pas; de plus, la baisse à peu près constante du taux de l'intérêt rend très problématiques les rentes que produira tel capital déterminé, dans un certain nombre d'années, ce capital s'augmenterait-il sans cesse. A quoi sert, en effet, l'accroissement d'un fonds, si le taux du loyer s'abaisse d'une façon continue? La rente totale ne progressera pas.

Voilà pourquoi, si le principe de la Répartition comporte de réels dangers, une Capitalisation excessive n'est pas une solution meilleure au problème posé, car la sécurité que présente ce dernier système n'est pas aussi absolue que l'on croirait tout d'abord; de plus les résultats à obtenir, encore que problématiques, ne se trouvent pas en rapport avec l'énormité des sacrifices à faire.

Digitized by Google

II. — DES DANGERS DE PARTAGE DU CAPITAL DANS LES SOCIÉTÉS MUTUALISTES DE RETRAITES A CAPITAL ALIÉNÉ

Les considérations précédentes nous amènent à prévoir le cas de dissolution d'une Société mutualiste de retraites. Que peut-il arriver, après un certain nombre d'années, si la Société ne prospère plus, ou si le capital social ne fournit pas les rentes suffisantes au fonctionnement de la Société ? La dissolution paraît s'imposer.

Il peut même arriver que, le capital accumulé étant considérable, et la Société ayant cessé d'accroître le nombre de ses membres pendant un certain nombre d'années, ce capital ne soit une tentation pour le petit nombre de sociétaires restants, et ne les engage à prononcer la dissolution de la Société. De la sorte, chaque sociétaire aurait, pour sa part, une fraction appréciable du capital social. Est-ce là chose juste ? Évidemment, non.

Si les générations précédentes ont péniblement augmenté un capital, ce n'est pas en vue d'enrichir plus tard les quelques membres de la Société, qui, peut-être par calcul, ont été réduits au petit nombre, arrêtant ainsi le fonctionnement de l'œuvre.

La loi du 1er avril 1898, qui régit les Sociétés mutualistes, a bien prévu le cas. Dans son article 31, elle stipule qu'en cas de dissolution d'une Société approuvée, les pensions accordées aux ayants-droit ne pourront dépasser les engagements pris par la Société, et qu'après remboursement des subventions ou libéralités que la Société aura reçues de l'Etat, des départements, des communes ou des particuliers durant son existence, la part revenant, au partage du capital restant, à chaque sociétaire non pourvu d'une pension, ne pourra excéder le total des sommes

Digitized by Google

versées par ce sociétaire depuis qu'il fait partie de l'association. Cependant, cet article de loi ne dit pas comment seront fixées les pensions dans les cas de dissolution d'une Société mutuelle de retraites à pensions *non garanties*, par exemple, d'une Société dont les membres retraités se partagent tout simplement chaque année, suivant certaines règles, les intérêts de leur capital social, ces Sociétés ne garantissant aucune pension déterminée.

A notre avis, il appartient aux Sociétés de prévoir le cas, et de fixer d'avance, dans leurs statuts, le chiffre maximum de la pension à laquelle auront droit leurs membres retraités, en cas de dissolution.

Mais où la loi de 1898 contient, à notre avis, une lacune regrettable, c'est au point de vue de la dissolution des Sociétés libres, car l'article 31 précité ne vise que les Sociétés *approuvées*. C'est surtout dans les Sociétés libres que le danger de dissolution, dont nous venons de parler, peut exister, par suite des agissements d'un Conseil d'administration souverain ; ce sont là précisément les Sociétés dont la dissolution est abandonnée aux caprices, ou peut-être aux calculs des sociétaires quelquefois plus portés vers leur intérêt personnel que vers l'intérêt commun. L'article 11 de la loi prévoit simplement que la dissolution pourra être prononcée en assemblée générale, à la seule condition de réunir les suffrages des deux tiers des présents, et de la moitié des Sociétaires inscrits. L'homologation par le tribunal n'est exigée qu'en cas de dissolution judiciaire.

Certes, la loi doit être respectueuse des contrats privés, tenant seulement la main à leur exécution. Mais ici l'on doit considérer que le contrat, même libre, lie les parties sous certaines conditions qui, pour n'être pas toujours écrites, n'en sont pas moins très explicitement sous-entendues. Nous avons dit la tentation qui peut faire pencher vers la dissolution une Société réduite à un petit nombre, et possédant un capital assez élevé. Peut-on prétendre que le capital appartienne en toute propriété aux sociétaires actuels ? Est-ce que le contrat qui lie une Société à ses adhérents ne trouve pas sa légalité dans la

Digitized by Google

condition expresse que la Société réalise ce pourquoi elle a été créée, ce pourquoi elle a reçu et reçoit des fonds? La clause implicite du contrat, pour les Sociétés de retraites, c'est que la Société constitue des pensions de retraites, mais rien de plus. Nous trouvons donc juste que l'Etat s'occupe, non de l'exécution de ces contrats, mais de la façon dont ils sont interprétés et exécutés, dans l'esprit plus que dans la lettre des statuts de l'œuvre, car c'est ici un contrat d'une portée sociale, en vue d'une œuvre qui doit se réaliser. L'on serait presque tenté de regretter l'article 15 du décret du 26 mars 1852, qui, au moins, exigeait que les Sociétés en dissolution volontaire obtinssent au préalable l'autorisation du préfet.

Ce n'est pourtant pas là ce que nous demandons. Il paraît juste que les Sociétés de retraites, établies pour constituer des retraites, et non pour servir à des combinaisons financières, soient circonscrites dans leur rayon d'action Pourquoi la loi ne déciderait-elle pas que, en cas de dissolution, volontaire ou non, d'une société approuvée ou non, les membres existant au moment de la dissolution *ne pourront jamais toucher une somme en capital* mais seulement une *rente viagère*? Cette rente ne pourra être supérieure à celle prévue aux statuts, le cas échéant, comme chiffre de pension de retraites. Au cas où il n'y aurait pas de pension garantie ou déterminée, le taux de la pension annuelle ne pourrait excéder, soit par exemple 360 francs, soit la somme la plus élevée qui a été payée pendant l'existence de la société, soit encore le chiffre de rente viagère que pourrait toucher l'ayant-droit, à capital aliéné, sur une somme composée : 1° du total de ses versements ; 2° de la part lui revenant sur les sommes abandonnées par les sociétaires décédés ou rayés des registres, *pendant son sociétariat*; 3° des intérêts capitalisés de ces deux ordres de versements, ces intérêts étant toujours calculés, pour les sociétés libres, aux taux de la rente française, et, pour les Sociétés approuvées au taux spécial à ces Sociétés. Les excédents de capital pourraient être attribués au fonds de Dotation des Sociétés

Digitized by Google

mutualistes, ainsi que l'établit l'article 31 de la loi du 1er avril 1898.

A défaut d'une prescription légale, l'on ne saurait trop engager les Sociétés mutuelles de retraites, dans l'intérêt de leur action future, à prévoir, dans leurs statuts, la dissolution, dans les conditions que nous avons indiquées. L'on nous permettra de citer comme exemple la *Caisse de Retraites des Travailleurs Français* (société approuvée), qui admet partiellement le principe de la répartition, et qui a, dans ses statuts, un article 48, ainsi conçu :

« En cas de dissolution, la liquidation s'opère suivant les prescriptions de la loi du 1er avril 1898 (art. 31). Relativement au § 4 (2e) du susdit article de la loi (engagements contractés vis-à-vis des membres participants), la Société remboursera d'abord, sans intérêts, la moitié du total des cotisations versées par les membres participants non retraités, pendant toute la durée de leur sociétariat. L'excédent sera réparti entre les membres participants retraités au jour de la dissolution, et versé en leur nom à la Caisse nationale des Retraites, conformément à l'article 7 (3e), de la loi du 29 juillet 1886, de façon à constituer une rente égale pour tous les retraités inscrits à pension entière, et réduite de moitié pour les retraités inscrits à demi-pension; pour cela, il sera tenu compte de l'âge des retraités, suivant les tarifs en vigueur de la Caisse Nationale..... La pension à toucher de ce fait ne pourra excéder 360 francs. L'excédent, s'il y a lieu, sera réparti conformément à l'article 31 de la loi du 1er avril 1898. »

III. — Les subventions communales aux sociétés de secours mutuels approuvées

La raison qui guida le législateur, lorsqu'il a mis à la charge des communes telles dépenses des Sociétés de secours mutuels, loin d'être arbitraire, fut inspirée par un esprit d'équité. N'est-ce pas, en effet, l'un des premiers

Digitized by Google

résultats atteints par ces Sociétés, que de diminuer dans une proportion notable la clientèle que, parfois, la nécessité contraint à frapper aux portes des bureaux de bienfaisance? Les Sociétés de retraites ne font-elles pas baisser continuellement le nombre des vieillards obligés de demander asile aux hospices communaux ou cantonaux? La loi sur l'Assistance publique ayant mis les malheureux à la charge de leurs communes respectives, il paraît équitable que les Sociétés qui s'emploient à diminuer les charges communales à ce point de vue, soient encouragées par les municipalités, voire même subventionnées. L'art. 18 de la loi du 1er avril 1898, qui règle les devoirs des communes vis-à-vis des Sociétés mutualistes approuvées, est ainsi conçu :

« Les communes sont tenues de fournir aux Sociétés approuvées qui le demandent les locaux nécessaires à leurs réunions, ainsi que les livrets et registres nécessaires à l'administration et à la comptabilité. En cas d'insuffisance des ressources des communes, cette dépense est mise à la charge des départements. Dans le cas où la Société s'étend sur plusieurs communes ou sur plusieurs départements, cette obligation incombe d'abord à la commune dans laquelle est établi le siège social, ensuite au département auquel appartient cette commune. Dans les villes où il existe une taxe sur les convois, il est accordé aux Sociétés approuvées remise des deux tiers des droits sur les convois dont elles auraient à supporter les frais, aux termes de leurs statuts. »

Cette disposition législative, en faveur des Sociétés mutualistes, existait déjà avant 1898, puisque nous la trouvons dans le décret du 25 mars 1852 (art. 9). Un arrêté ministériel, qui suivit ce décret, le 15 avril 1853, énumère même, d'une façon limitative, quelles sont les fournitures de bureau que les communes devront fournir aux Sociétés. Ce sont : 1° un registre matricule pour l'inscription des membres; 2° un livre-journal pour le trésorier; 3° un registre blanc pour les procès-verbaux à l'usage du secrétaire; 4° des livrets à l'usage des sociétaires; 5° des feuilles de visite (pour les sociétés de secours).

Digitized by Google

Mais il convient de dire que la législation, ou plutôt la réglementation de 1852, ne prévoyait pas l'extension des Sociétés de secours mutuels. Au contraire, elle limitait le nombre de leurs membres, qui ne devaient pas dépasser un certain chiffre. La loi du 1er avril 1898, en donnant aux Sociétés le pouvoir de s'étendre sur tout le territoire français, bien plus en autorisant les sociétés à fonder entre elles des Unions, devait établir des dispositions nouvelles, quant à cette mise à contribution des communes. C'est ce qui a été fait, au moins dans le principe. Reste à savoir comment, dans la pratique, les Sociétés peuvent profiter des faveurs qui leur sont accordées.

Les communes, en général, n'hésitent pas à fournir le local, l'éclairage, même le chauffage, aux Sociétés de secours mutuels. Bien plus, les sociétés locales obtiennent assez facilement, de leurs communes respectives, une fourniture de registres, souvent une subvention pécuniaire. Mais il est une catégorie de sociétés mutualistes qui ne paraît pas pouvoir jouir pratiquement de moyens suffisants pour obtenir la subvention prévue par la loi, à titre de frais de bureau (livrets et registres) : ce sont les Sociétés qui, embrassant certaine étendue du territoire français, ont établi des sections ou groupes dans diverses communes où elles ont des sociétaires, en vue de faciliter leur fonctionnement. La loi parle bien des Sociétés s'étendant sur plusieurs communes ou plusieurs départements, mais comment s'y prendrait une Société importante ayant des frais considérables, et dont le siège social serait établi dans une commune et un département pauvres ou obérés, pour obtenir la subvention prévue par la loi ? (1). Il semble évident, d'ailleurs, que la loi veut parler ici des Sociétés possédant *des membres participants individuellement établis* sur plusieurs communes ou plusieurs

(1) Des Conseils Généraux, malgré les textes formels, ont refusé de se conformer à la loi de 1898, parce que la loi du 10 août 1871, qui les régit, ne parle pas de cette prescription (Barberet, *les Sociétés de Secours Mutuels*, p. 177).

Digitized by Google

départements, et non pas de ces mutualités considérables, ayant des *sections organisées* dans un nombre respectable de communes. Celles-ci constituent plutôt des *fédérations* de sociétés locales, régies par des statuts uniformes; le siège social n'est pas, en ce cas, et ne peut jamais être le lieu de réunions de la Société ; ce n'est que le siège de son administration centrale.

De plus, quels registres fournirait-on à ces grandes Sociétés? Est-ce les registres énumérés par l'arrêté du 15 avril 1853, qui n'a jamais été abrogé ? L'on comprend aisément que cela ne saurait convenir, la gestion des modestes Sociétés locales d'il y a un demi-siècle différant en tous points de l'administration et de la comptabilité que nécessitent les grandes mutualités fonctionnant au début du XX^{e} siècle.

A notre sens, ces grandes sociétés, et, en général, toutes les mutualités divisées en plusieurs sections locales, devraient plutôt être considérées, au point de vue particulier qui nous occupe, comme des *unions* de Sociétés communales, fonctionnant régulièrement, car l'art. 8 de la loi de 1898 autorise ces unions.

On conserverait l'esprit de la loi en faisant payer à chaque commune sa part respective de frais de bureau de la Société (ou, si l'on veut, de l'union), qui répand ses bienfaits sur le territoire de la commune. M. Barberet, dans son excellent commentaire de la loi du 1er avril 1898 (pp. 172-177), rapporte une décision prise au Ministère de l'Intérieur, en faveur d'une Société de secours aux ouvriers des mines (loi de 1894), qui est toute à l'appui de notre thèse; la Société en question s'étendant sur plusieurs communes, la dépense des livrets et registres fut répartie entre ces communes, proportionnellement au nombre de membres participants établis dans chacune d'elles. Il paraîtrait logique que la même méthode fût appliquée aux Sociétés mutualistes dont nous étudions le cas.

La loi, d'ailleurs, n'aurait pas besoin d'être modifiée; nous avons vu que l'article 18 précité s'appliquait aux

Digitized by Google

Sociétés possédant *des adhérents* individuellement domiciliés dans plusieurs communes différentes, ou plusieurs départements. Mais, pour compléter la législation, il paraîtrait désirable que l'arrêté du 15 avril 1853, aujourd'hui suranné, fût abrogé. Il pourrait être remplacé par un arrêté ministériel décidant que, au point de vue des subventions communales, les Sociétés composées de sections ou groupes établis dans plusieurs localités, seraient assimilés à des *unions* de sociétés communales. Chaque commune devrait donc la subvention déterminée par la loi au groupe d'une Société approuvée établie sur son territoire. Cet arrêté fixerait aussi la quotité, calculée par tête de sociétaire, de la dépense annuelle en registres et livrets, pour les Sociétés de secours mutuels approuvées. De la sorte, l'indemnité dûe par une commune à une Société serait facile à établir. Il n'y aurait qu'à multiplier la quotité fixée par le nombre de membres de la Société intéressée résidant dans cette commune. La Société serait libre ensuite d'organiser sa comptabilité comme il lui conviendrait. Remarquons en passant que ces subventions communales sont seulement applicables aux Sociétés de secours mutuels *approuvées*, dont la gestion financière est soumise au contrôle de l'Etat ; l'on pourrait donc suivre, dans le compte-rendu annuel que ces Sociétés adressent au Préfet, l'emploi des fonds employés à cet usage dans chaque Société.

Nous devons ajouter, que les considérations exposées ci-dessus ont déjà reçu un commencement d'application. Le Conseil Municipal d'Alais, notamment, à qui elles furent soumises en novembre dernier, les adopta unanimement, et vota à une Société de secours mutuels, dont le siège social n'est pas dans cette ville, une subvention calculée sur la base de 0,20 centimes par sociétaire et par an, pour frais de livrets, registres, etc. Cette Société comptant 400 membres domiciliés dans Alais, et formant la section de cette ville, la subvention communale est fixée à 80 francs pour l'année 1902. Une autre commune de l'arrondissement est entrée dans cette voie, sur les

Digitized by Google

mêmes bases, et nul doute que beaucoup d'autres suivent, étant donné la constance d'efforts des mutualistes.

Dans l'intérêt de la mutualité, il serait désirable qu'un arrêté ministériel, régularisant et généralisant cette manière d'agir rendît désormais applicable dans la pratique une libéralité inscrite dans nos codes. La subvention communale ainsi établie ne constituerait jamais une charge en disproportion avec les ressources des budgets locaux, étant en rapport avec le chiffre de la population. L'arrêté ministériel pourrait même, en exécution de la loi, autoriser le Préfet à inscrire d'office la subvention prévue, au budget d'une commune récalcitrante.

GABRIEL HAON.

Digitized by Google

Digitized by Google

ADRIEN DADRE

ANCIEN BATONNIER DU BARREAU D'ALAIS

1823-1902

Digitized by Google

Imp. BRABO. — ALAIS

ADRIEN DADRE

Ancien Bâtonnier du Barreau d'Alais

Membre fondateur de la Société Scientifique et Littéraire

Au cours de l'année 1902, la Société a perdu un de ses membres fondateurs les plus vénérés, en la personne de Monsieur Adrien Dadre, avocat.

Né à Avèze, près du Vigan, en 1823, Adrien Dadre était fils d'un honorable magistrat, qui exerça les fonctions de juge de paix à Saint-Hippolyte, puis au Vigan. Son grand-père avait été également juge de paix à Saint-Hippolyte, et au moment de la tourmente révolutionnaire, le Conseil Municipal de cette ville signala au Comité de Salut Public, les éminents services rendus par le citoyen Dadre, tout entier « élevé dans le culte des lois et l'amour de la liberté ».

Adrien voulut, lui aussi, faire partie de la grande famille judiciaire ; après avoir acquis auprès de son père le titre de licencié en droit, il alla faire ses études de doctorat à la Faculté de droit d'Aix ; lauréat de cette Faculté, il y obtenait le grade de docteur à l'âge de 22 ans, et la même année se faisait inscrire comme avocat au Barreau d'Alais.

Digitized by Google

C'est là, que pendant une période ininterrompue de 57 ans, de Novembre 1845 jusqu'au moment de sa mort, au mois d'Août 1902, il plaida avec le plus grand talent et la plus haute probité professionnelle, consacrant tout son temps à l'exercice de sa profession ; aussi, quand, le 16 Novembre 1895, avocats et avoués, réunis autour de lui, fêtèrent en un banquet le cinquantenaire de sa carrière d'avocat, l'un d'eux put, en toute justice, lui adresser ces vers, qui n'étaient que l'expression de la vérité :

Cher Maître, mon âme contemple
En ce jour, fait de souvenir,
Le radieux et noble exemple,
Que vous léguez à l'avenir.
.....
.....
Cinquante ans au même prétoire
On vous vit, fidèle et vaillant,
Livrer des combats.....
.....
Pénétré d'une foi robuste,
Epris du bien et de l'honneur,
L'amour du vrai, du beau, du juste
Fut l'idéal de votre cœur.

Aujourd'hui, dans la salle de leurs délibérations, les membres du Barreau Alaisien, ont fait placer son portrait à côté de celui d'un autre maître remarquable : Maximin d'Hombres, et cet honneur qui lui était dû, est bien la preuve la plus manifeste, que la vie de Maître Dadre peut être donnée aux jeunes comme un modèle et un exemple.

Il fut, en effet, un maître modèle dans l'accomplissement de sa tâche ; il se faisait une haute idée des devoirs de l'avocat, et lui, si distrait dans les petits détails de la vie, était aux audiences d'une ponctualité extraordinaire.

Digitized by Google

Son caractère de droiture, d'urbanité, de respect pour les opinions d'autrui, ne lui avait valu que des sympathies, et si l'avocat pût être envié, l'homme n'eut certainement pas d'ennemis. Il portait allègrement le poids des ans et avait su garder, malgré tout, une jeunesse de cœur admirable qui se manifestait souvent dans ses entretiens avec ses jeunes confrères.

Ses qualités, comme avocat, étaient grandes : d'une loyauté scrupuleuse dans le choix « des moyens » juridiques et des arguments, il les résumait en des conclusions très serrées et les développait à la barre, avec beaucoup de chaleur et la plus grande habileté ; il possédait tous les secrets de la langue juridique, qu'il maniait avec la plus grande maîtrise, et selon les circonstances, savait l'agrémenter de périodes littéraires : sa parole, aisée, brillante, servie par une voix forte, jamais fatiguée, s'animait dans le feu de la plaidoirie et s'élevait aux plus hauts degrés de l'éloquence.....mais il fut uniquement et on peut dire exclusivement, avocat.

En politique, il ne joua pas de rôle ; ses idées larges, pleines de franchise et d'indépendance, ne surent plaire, et s'adapter aux.....politicailleries locales ; il ne réussit pas dans une élection au Conseil d'Arrondissement, qui fut sa seule tentative et renonça, dès lors, à la politique.

Comme production littéraire, en 1871, l'année de sa présidence, il donna à la Société, une communication remplie d'humour : *L'Ecole de Droit à Alais au XIII*me *siècle.*

Il fut pendant longtemps administrateur de l'Hospice d'Alais, fonction qu'il remplissait avec beaucoup de zèle et de dévouement ; il en était même à sa mort vice-président.

Par son mariage, il s'allia à une vieille famille alaisienne, la famille Malzac, et fut aussi bon époux que père tendre et dévoué.

Voilà, en quelques mots, ce que fut Adrien Dadre ; sa vie, toute de travail et de probité, est une de celles qui honorent, non seulement une profession, mais une cité,

Digitized by Google

et s'il nous est permis, en terminant, de formuler un regret, c'est celui de l'avoir vu disparaître, sans qu'il ait obtenu, comme couronnement de sa carrière, la récompense que le Gouvernement de la République accorde à ceux de ses enfants, qui, comme Dadre, furent avec honneur sur la brêche, et y tombèrent debout, après un labeur de cinquante-sept années.

Maurice COLOMB.

Digitized by Google

Digitized by Google

Imprimerie J. BRABO

ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS ANTÉRIEURES DE LA SOCIÉTÉ

Année	1869.	Tome I	(3 Bulletins)
—	1870	— II	(2 Bulletins)
—	1871	— III	(3 Bulletins)
—	1872	— IV	(2 Bulletins)
—	1873	— V	(2 Bulletins)
—	1874	— VI	(2 Bulletins)
—	1875	— VII	(2 Bulletins)
—	1876	— VIII	(2 Bulletins)
—	1877	— IX	(2 Bulletins)
—	1878	— X	(2 Bulletins)
—	1879	— XI	(2 Bulletins)
—	1880	— XII	(2 Bulletins)
—	1881	— XIII	(2 Bulletins)
—	1882	— XIV	(2 Bulletins)
—	1883	— XV	(2 Bulletins)
—	1884	— XVI	(1 Bulletin)
—	1885	— XVII	(1 Bulletin)
Année	1886	— XVIII	(1 Bulletin)
—	1887	— XIX	(1 Bulletin)
—	1888	— XX	(1 Bulletin)
—	1889-90	— XXI	(Mémorial des Fêtes d'Alais)
—	1891	— XXII	(1 Bulletin)
—	1892	— XXIII	(1 Bulletin)
—	1893	— XXIV	(1 Bulletin)
—	1894	— XXV	(1 Bulletin)
—	1895	— XXVI	(1 Bulletin)
—	1896	— XXVII	(1 Bulletin)
—	1897	— XXVIII	(1 Bulletin)
—	1898	— XXIX	(1 Bulletin)
—	1899	— XXX	(1 Bulletin)
—	1900	— XXXI	(1 Bulletin)
—	1901	— XXXII	(2 Bulletins)
—	1902.	— *Revue Cévenole*, I.	

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Le repos hebdomadaire, par M. J.-E. Néel	51
Sur un petit trésor trouvé dans le Vivarais, par M. N. Troulhias.	73
POÉSIE : Vers l'amour	83
» *Lou bon Fustiè*	84
» *Solitude*	85
» *Balado en l'ounou de la bello jouinesso*, par M. Ferdinand Chabrier	86
» *Un Félibre*, par M. Alcide Blavet	87
Notes sur le fonctionnement des Sociétés de Secours Mutuels, par M. Gabriel Haon	89
GRAVURE : Portrait de M. Adrien Dadre.	
NÉCROLOGIE : Adrien Dadre, par M. Maurice Colomb	103

Sommaire du N° 1 :

(Janvier-Juin 1902)

Renouvellement du Bureau pour l'année 1902-1903. — Liste des Membres titulaires. — Liste des Membres honoraires. — Liste des Membres associés. — Liste des Membres fondateurs décédés. — Liste des Présidents et Vice-Présidents. — Installation du Bureau, *Allocution* de M. Alcide Blavet. — *Le Félibre Paul Gaussen*, par M. Euclide Carli. — *Plainte d'Aïeul*, par M. Joseph Lisbonne. — Liste des lauréats de la Société. — Liste des Sociétés correspondantes.

Digitized by Google

116

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

III

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1902

SIÈGE SOCIAL :
5, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

MDCCCCII

Digitized by Google

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ARTICLE I. — *La Société Scientifique et Littéraire de l'arrondissement d'Alais a pour objet de favoriser l'expansion des connaissances utiles par tous les moyens qui sont en son pouvoir.*

Dans ce but, elle recevra et discutera — à l'exclusion des questions politiques et religieuses — toutes les communications qui lui seront faites, et publiera un Bulletin de ses travaux.

ART. II. — *La Société se compose de Membres titulaires ou résidants, limités à quarante, et d'un nombre indéterminé de Membres associés et de Membres honoraires.*

ART. V. — *Les Membres titulaires sont soumis à une cotisation annuelle de 20 francs ; les Membres associés à une cotisation annuelle de 10 francs.*

Pour paraître prochainement :

L. BOURINET. — Une excursion au bois de Païolive.

ALCIDE BLAVET. — La Jeunesse d'Alphonse Daudet.

A. ELOY-VINCENT. — Emile Zola, critique d'art.

T. DANTIER. — Poème.

G. HAON. — Rapport des travaux de la Société Scientifique et Littéraire pendant l'année 1903 ; Poésies diverses ; Notice nécrologique sur M. Amédée GROS.

L. FREYCHET. — Une excursion à Mialet et au Pont des Abarines.

A. BLAVET et E. CARLI. — Catalogue des archives, bibliothèque et collections de la Société Scientifique et littéraire.

La **Revue Cévenole** est adressée gratuitement aux Membres de la Société et aux Sociétés correspondantes.

NOTA. — *Les fascicules pour l'année 1903 seront distribués incessamment.*

Digitized by Google

REVUE CÉVENOLE

Bulletin

DE LA

Société Scientifique et Littéraire d'Alais

III

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1902

SIÈGE SOCIAL :
5, Montée du Bosquet de la Maréchale
ALAIS (GARD)

MDCCCCII

Digitized by Google

Imprimerie BRABO

ALAIS

Digitized by Google

LA GARDE NATIONALE

A ALAIS [1]

I

Dès la plus haute antiquité il a existé des milices communales ou urbaines, destinées à défendre la cité et ses privilèges. Au premier danger on court aux armes, on monte aux créneaux. Des citoyens armés font face à l'oppresseur.

Avec l'affermissement de l'autorité royale et le progrès des troupes de ligne il devint de plus en plus certain que la discipline et l'entraînement sont les principaux facteurs de la victoire. Ces milices devaient donc céder la place aux troupes organisées. Sous Louis XIV la garde urbaine n'a plus que quatre corps de 76 hommes.

---

(1) Je rends à MM. Goirand, Rouvière, et à M. Ferdinand Chabrier, le bibliothécaire-archiviste d'Alais, ce qu'ils m'ont prêté. Suivant le mot de La Bruyère, j'ai emprunté d'eux la matière de cet ouvrage.

Digitized by Google

Brusquement, sous la Révolution, la garde nationale se lève : 48.000 hommes sont debout sous les ordres de Lafayette. Pourquoi cette garde faite à la hâte de soldats inexpérimentés, mais intrépides défenseurs des idées nouvelles ?

Les électeurs parisiens, tandis que la Révolution suivait sa marche inéluctable, sentaient bien que si le roi entrait à l'Hôtel-de-Ville, s'il acceptait la cocarde tricolore, s'il consacrait par là même le nouvel ordre de choses à établir, c'était malgré la cour, avec l'arrière-pensée d'opposer au mouvement insurrectionnel le bataillon de l'armée officielle.

Il fallait donc s'armer contre l'armée du roi, contre le roi lui-même. Et c'est le vœu général de la population révolutionnaire qu'exprimait Mirabeau quand, le 8 juillet 1789, il demanda l'éloignement des troupes parisiennes et l'institution d'une garde bourgeoise.

En effet, le 13 Juillet 1789, le Comité permanent des électeurs qui siégeait déjà à l'Hôtel-de-Ville, aux côtés de l'administration royaliste, arrêta l'organisation d'une garde. Elle ne put participer à la prise de la Bastille dès le lendemain, mais elle empêcha l'envoi des régiments royaux.

Comme toujours Paris fut suivi par la Province. Partout aux côtés de l'ancienne municipalité s'installent des *Comités permanents* d'électeurs qui prennent la direction des affaires et songent à s'armer.

D'autre part, depuis le 14 Juillet les événements se précipitent, une commotion violente a secoué la France. Presque le même jour sur tous les points un phénomène étrange se produit : on a peur. La peur, la grande peur, l'effroyable panique causée par des brigands réels ou imaginaires, hante les esprits. Ce fut là l'un des curieux événements de la Révolution dont le souvenir subsiste encore et qui a sa date, tout comme un 14 Juillet.

Partout on s'arme, partout on réclame des fusils, des équipements militaires, des canons.

Digitized by Google

A Nîmes, le 31 Juillet 1789, l'épouvante est par les rues : on annonce l'arrivée d'un nombre considérable d'ennemis ; de Saint-Gilles on implore du secours. Dans le Tarn-et-Garonne est restée légendaire « *l'annado de la pòu.* »

A Alais, le 29 Juillet, M. Periès, premier consul, parla « de faire murer au besoin certaines portes de la ville ». Et de fait il y eut le 2 Août une panique dont l'exposé est tout au long dans la collection Goirand.

De là l'institution des gardes nationales.

Digitized by Google

II

ORGANISATION SOMMAIRE. — LA LÉGION D'ALAIS. — COMPAGNIES ET BRIGADES. — ATTRIBUTIONS SPÉCIALES. FÊTE DE LA GARDE NATIONALE.

Le premier consul d'Alais, en réunion du Conseil, observait, le 24 Juillet 1789, que « ce n'est point à l'artisan, au journalier, aux pauvres, en un mot, à garder les riches, mais aux riches à se garder eux et les pauvres. » Il faisait un appel éloquent à la solidarité.

Il est arrêté qu'on dressera au greffe de l'Hôtel-de-Ville la liste des personnes qui « s'offriront pour prendre les armes. »

Par acclamation M. le marquis de Mandajors (1) est nommé colonel général de la bourgeoisie.

M. du Cairon, lieutenant-colonel ;
M. Guiraudet, major ;
M. Platon, aide-major ;
MM L'Hostellier et Barafort, cadet-adjudants.

---

(1) Paul-Philippe des Ours, seigneur de Mandajors, marquis de Ribeaute, était lieutenant-colonel du régiment de Barrois (1746-1791).

Digitized by Google

Les grades ne sont donnés que pour trois semaines : les officiers redeviennent soldats s'ils ne sont pas réélus.

Une compagnie à cheval de 40 hommes « fera patrouille jour et nuit et surveillera les gens sans aveu. »

Il sera fabriqué 2.000 cartouches à balle. — Le clergé d'Alais sera tenu de faire à ses frais éclairer la ville, jusqu'après la prochaine foire du 24 août.

On forme donc 8 compagnies de milice bourgeoise qui prennent le nom de *Légion d'Alais*. Elles comptent 1.500 hommes. Chaque compagnie a un sergent-major, 4 sergents, 8 caporaux.

Il est formé en outre 8 brigades de cavalerie de 8 hommes chacune :

Capitaine commandant, M. Bosanquet;
Capitaine en second, M. Cadole ;
Porte-étendard, M. Novis Plantier ;
Maréchal-des-logis, M. Delpuech.

Les brigadiers furent : 1er François Pouget, 2e Guiraudet fils, 3e François Genoyer, 4e Louis Genoyer, 5e Pierredon, chirurgien, 6e Saury, 7e Pierre Favand, 8e Fabre.

Le Conseil d'administration pour la milice bourgeoise, composé de M. le Maire et son Conseil, de Messieurs de l'Etat-Major et MM. les officiers de chaque compagnie, s'assemble tous les mercredis et samedis, à 4 heures du soir.

Il sera fait deux drapeaux pour les compagnies à pied et un étendard pour les compagnies à cheval.

Et solennellement, le 14 Mars 1790, la Légion, colonel Mandajors en tête, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, prêta le serment civique.

Digitized by Google

***

Quelles seront les attributions de la milice bourgeoise? Elles se trouvent résumées dans une sorte de manifeste-programme que la légion de Nimes adresse aux citoyens d'Orange, le 7 Avril 1790 : « Elle jure de maintenir la Constitution, de défendre les décrets de l'Assemblée Nationale, d'être fidèle à la Nation et au Roi. Elle s'engage à poursuivre les ennemis de la chose publique, à protéger la perception des impôts ; elle jure de n'avoir qu'un vœu, vivre en homme libre et en sujet fidèle. »

***

Quand ces milices bourgeoises furent établies dans de nombreuses communes l'on songea à les unir en confédération de district, puis de département. Le 25 Mars 1790 les officiers d'Alais demandent au Conseil municipal « d'autoriser l'Assemblée des gardes du district ; » et le 6 Avril, M. de Mandajors, qui a été nommé *général de l'armée du district*, demande que l'on fasse l'avance des « dépenses occasionnées par le projet d'assemblée des gardes. »

La demande est approuvée.

Le commandant général des *gardes confédérés du Gard* fut M. Aubry, colonel de la garde de Nimes.

Cette confédération n'était pas sans danger pour le pouvoir central qui eût été en mauvaise posture le jour

Digitized by Google

où il n'aurait plus la sympathie de ces forces départementales.

La Confédération fut supprimée le 14 Octobre 1791.

***

A la fête de la Fédération, à Paris, le district d'Alais avait délégué 21 citoyens. Ils obtinrent une indemnité de 405 francs chacun pour les 45 jours que dura le voyage. Le même jour, à Alais, le corps municipal, les gardes, la milice bourgeoise, les troupes de ligne, tous les citoyens, à midi précis, sur la place de la Porte-de-Fer (1) prêtèrent le serment civique. Le maire prononça un discours enflammé : « Animés par le saint enthousiasme de la vertu, disait-il, remplis du dévouement patriotique, jurons tous de vivre et de mourir fidèles à la nation, à la loi, au roi. »

(1) Place de la République.

Digitized by Google

III

FAITS MILITAIRES

Une fois organisée, la garde fut aux ordres de l'Hôtel-de-Ville pour réprimer tous désordres.

Ainsi du 12 au 16 Juin 1790 des troubles ayant éclaté à Nimes, où cinq capucins et trois autres citoyens furent massacrés, on décida d'envoyer un détachement à la Calmette « pour veiller à la tranquillité de Nimes, déconcerter la faction antipatriotique, et voler au secours de l'Assemblée électorale. »

180 hommes partirent sous le commandement de Marcelin Privat. Et, malgré les ordres de la municipalité d'Alais, ils s'avancèrent jusqu'à Nimes.

Ils revinrent à Alais le 19, laissant sur les lieux un piquet de 50 hommes. La légion d'Alais se porta à leur rencontre aux portes de la ville et tous ensemble, musique en tête, firent leur rentrée.

Chaque volontaire du piquet de Nimes reçut douze sous par jour (Délibération du 7 Juillet 1790).

Le 11 Janvier 1791 on bat la générale : les troupes se forment par bataillons « devant la maison commune ». Les autorités vont apposer les scellés chez les Capucins, les Cordeliers, les Dominicains et à la cathédrale. A 4 heures et demie les troupes rentrent. Des patrouilles parcourent la ville toute la nuit sans incident.

Digitized by Google

***

En Février 1791 des troubles éclatent à Uzès. Le Directoire requiert les gardes nationales d'Alais, de Saint-Esprit et de Provence. Le district d'Alais envoya 2.000 hommes.

La garde d'Alais se porta sur Saint-Ambroix, commandée par M. de Mandajors.

Devant un tel déploiement de forces les contre-révolutionnaires battirent en retraite.

Dans une lettre, M. de Mandajors disait : « J'ai été extrêmement content de ma petite troupe.. J'ai été assez heureux pour qu'il n'y ait pas eu une plainte, et jamais je n'ai été mieux obéi par les troupes de ligne. »

C'est un éloge précieux décerné à la milice d'Alais. Le Directoire, à son tour, le 4 Mars 1791, les félicite de leur bravoure : « C'est un spectacle consolant pour les amis de la Patrie que de voir des citoyens paisibles se transformer tout à coup en soldats à la voix de la liberté, quitter leur foyer..., se montrer, par leur dévouement, dignes de la cause qu'ils ont embrassée. »

La milice d'Alais était populaire en ville : à la suite d'une dispute, un duel eut lieu entre un garde, nommé Olive, et un officier du régiment de Bresse (1), le sieur Dorcoute. Olive fut blessé deux fois à la tête. Les spectateurs prirent parti pour lui, assaillirent les officiers à coups de pierres, déchirèrent chapeaux et habits et occasionnèrent une certaine fermentation en ville.

---

(1) Etait alors établi à Alais le 1er bataillon du régiment de Bresse (colonel M. de Rouger).

Digitized by Google

Quand le courrier annonça la fuite du Roi et son arrestation à Varennes (26 Juin 1791) le district prit des précautions et réquisitionna la garde. Mais l'ordre ne fut pas troublé dans le district.

Le Directoire autorise les désarmements « quand ils peuvent être faits sans compromettre le repos public ». La milice d'Alais déposa les armes le 17 Juillet 1791.

Digitized by Google

IV

ORGANISATION LÉGALE. — LA GARDE NATIONALE. — EQUIPEMENT. — ATTRIBUTIONS. — JEUNES GENS ET VÉTÉRANS.

Donc bien avant l'organisation légale, la Garde nationale d'Alais a exactement rempli sa fonction : rétablir l'ordre, maintenir l'obéissance aux lois.

La loi n'emploie pas d'autres termes, qui institue, le 14 Octobre 1791, une garde nationale par districts et par cantons.

Conformément à cette loi, le 4 Novembre 1792 seulement, est ouvert le registre d'inscriptions des citoyens « qui veulent se dévouer au service. »

Il est établi trois sections.

1° La Section Rouge (1), dite aussi Section des *Cordeliers*, comprend :

1re	compagnie,	107	hommes
2e	—	92	—
3e	—	76	—
4e	—	108	—
	et	73	grenadiers
Total.....		456	hommes.

(1) Rouge, blanche, bleue. On avait badigeonné de cette couleur les angles des maisons où commençait chaque section.

Digitized by Google

2° La Section Blanche, dite aussi section *des Jacobins*, comprend :

1re	compagnie,	75	hommes
2e	—	73	—
3e	—	96	—
4e	—	93	—
	et	74	grenadiers
Total.....		411	hommes.

La Section Bleue, dite encore Section *des Capucins*, comprend :

1re	compagnie,	86	hommes
2e	—	70	—
3e	—	95	—
4e	—	67	—
	et	80	grenadiers
Total.....		398	hommes

Il y avait en outre une compagnie à cheval de 67 hommes et 56 canonniers.

Total général..... 1.388 hommes.

On tira au sort le rang des divisions :

Au 1er rang, la section bleue, commandants Leyris et André Francezon ;

Au 2e rang, la section blanche, commandants Rocheblave, et Bourly ;

Au 3e rang, la section rouge, commandants Boulogne de Lescours et Pongy.

Les porte-enseigne furent : Joseph Laborie et Soustelle, notaire. La compagnie à cheval eut pour capitaine : Stanislas Serre, et pour lieutenants : Pierre Plantier, Pagès, Sory.

Elle avait 63 mousquetons tirés des arsenaux nationaux, 80 paires de pistolets.

Digitized by Google

***

L'équipement ne fut pas brillant. On trouve dans la section rouge, par exemple, le renseignement suivant : 41 hommes sont portés habillés, 80 non habillés ; tous ont un mauvais fusil de chasse, sauf 4 ou 5 en bon état.

***

Les grenadiers et canonniers ont la surveillance du château d'Alais. Des escouades se remplacent tour à tour. Les autres compagnies veillent aux portes de la ville : on n'y monte la garde que la nuit.

***

Par autorisation du Directoire il fut formé une compagnie de Vétérans. Elle fut portée à 246 hommes, sans armes. On leur a donné seulement 7 fusils qualifiés « mauvais » pour faire le service au fort. Le commandant était Jacques-Alexandre Lafare. Il déclare qu'il ne possède que 10 habits (17 octobre 1792).

Il fut également formé une compagnie de jeunes gens. La liste comprend 80 noms. L'âge varie de 10 à 16 ans. Deux n'ont que 8 ans : Casimir Pelatan, Julien Bonal.

Digitized by Google

***

Les canonniers réclament à la Municipalité des mousquets, de la poudre et des boulets, 8 pièces ; de la mitraille, de l'eau-de-vie et du coton pour les étoupilles. « Voilà ce que les horribles progrès du fanatisme vous obligent de nous accorder », dit dans son rapport le capitaine Valtez.

Il était donné 2 leçons d'artillerie par jour de 4 à 6 heures du matin, et de 6 à 8 ; et le soir de 4 à 6 heures et de 6 heures à 8 heures.

***

Le sérieux des occupations n'excluait pas la gaîté. Un jour tous les canonniers procédèrent solennellement au baptême du fils d'un camarade, le sieur Robin. Toute la brigade en uniforme, musique en tête, accompagne l'enfant à l'Hôtel-de-Ville et le reconduit triomphalement à sa maison (7 Avril 1792).

Une autre fois la garde nationale procède à la plantation d'un arbre de la liberté. Il sera « en sapin, de la plus haute futaie, peint à l'huile, aux trois couleurs nationales en forme de vis sans fin de la base au sommet ; il sera surmonté d'une pique, portant un bonnet de la liberté, peint en rouge, à revers blanc. »

Et ce bonnet portera « inscrite sur lui la déclaration des droits de l'homme ! » Voyez combien la garde portait haut ses sentiments (10 Juin 1792).

Et l'arbre fut planté le 10 août suivant.

Digitized by Google

Le défilé comprenait une partie de la légion à cheval, les canonniers, une troupe de musiciens, les sergents de ville, un brancard portant une jeune fille de 7 à 8 ans, Mlle Robin.

Cette jeune fille avait une couronne sur la tête, une autre à la main droite, une lance à la main gauche.

Et encore cette lance était couronnée d'un bonnet de la liberté et orné d'un drapeau aux trois couleurs.

Un cortège de neuf jeunes filles entouraient le brancard.

Enfin venait la Municipalité, le tribunal, la garde nationale sur deux rangs par compagnies, sans armes.

Il y eut danses et illuminations le reste de la journée.

Une autre cérémonie solennelle fut la bénédiction des drapeaux à la Cathédrale, le 18 Septembre 1792. Les gardes nationaux se rendent à l'église avec la Municipalité. On s'en revient en procession par les principales rues.

Digitized by Google

V

SUITE DES FAITS MILITAIRES

A la Frontière. — A l'armée des Pyrénées

La garde nationale ne fut pas seulement une armée de parade. Plusieurs fois elle entra en campagne.

Le château d'Aigremont avait été dévasté le 3 Avril 1792. La balustrade en fer fut enlevée ; la toiture détruite ; les meubles brûlés devant la porte. Puis ce fut le tour du château de Maruéjols-les-Gardon et de Cassagnoles.

30 hommes de la garde sont requis le 4 avril.

Les contre-révolutionnaires s'étaient, on le sait, concentrés à Jalès. Ils avaient pris déjà le château-fort de Bannes (7 Juillet). Un corps de gardes nationaux fut formé par Nimes, Uzès, Saint-Hippolyte, Sommières et Alais, composé de 2.560 fantassins, 50 dragons, 2 détachements de cavalerie et 4 canons. Le château de Bannes fut repris et les gens de Jalès défaits.

Le 6 Juillet 1792 partent d'Alais 200 gardes pour arrêter à Saint-Ambroix le sieur Delbos, frère du seigneur d'Auzon. On le ramenait à Alais, quand sur le chemin, des gens apostés le fusillèrent au milieu des gardes.

Digitized by Google

Le 14 Juillet fut marqué par le sang, à Alais. On massacra des prisonniers ; les factieux portèrent comme des trophées deux têtes humaines, celles du sieur d'Esgriny (1) et de la dame Gaillard (2).

On dut requérir la compagnie à cheval et organiser des fortes patrouilles. La nuit mit fin à ces graves désordres.

***

A l'extérieur, quand la patrie fut proclamée en danger c'est encore la garde qui fut la ressource suprême.

Le 11 Juillet 1792 les citoyens sont invités à se faire inscrire pour le complément des bataillons de volontaires nationaux.

Nimes devait fournir 194 hommes, Uzès 111, Alais 138.

On fit un appel pressant aux gardes nationaux : « C'est à présent qu'il faut mourir ou vivre libres ! » disait le Conseil du département.

Les enrôlements se firent avec enthousiasme : 5 bataillons furent concentrés à Nimes. Les Alaisiens formèrent le bataillon n° 4, comprenant 1.800 hommes, commandé par MM. Lascours et Pongy. Le chirurgien fut Dominique Vidal. Tous ces officiers étaient nommés par les volontaires eux-mêmes, suivant la loi.

Le départ eut lieu le 5 septembre ; le 6, on est à Pont-Saint-Esprit ; le 9, à Montélimar ; le 12, à Romans.

Et dire que, selon une pièce adressée au Directoire du district le 31 octobre 1792, sur les 1.800 hommes armés à Alais,

---

(1) d'Esgriny, arrêté comme entretenant des complots avec la ville d'Arles.

(2) Dame Gaillard, arrêtée pour avoir fait passer de l'argent et des cartouches à son mari qui était du camp de Jalès.

Digitized by Google

512 seulement étaient armés et équipés ;
317 non équipés ;
69 équipés, sans armes ;
848 ni équipés, ni armés.

Les trois quarts de fusils étaient de mauvais fusils de chasse !

Mais quoi ! toutes les grandes victoires de la Révolution n'ont-elles pas été gagnées avec le fusil à pierre 1777 et les canons 1765 qui avaient servi dans les guerres de la Monarchie ?

⁂

Enfin quand, en 1793, il fallut résister à l'Europe coalisée où donc se recrutèrent les quatorze armées qu'organisait Carnot ?

Partout les gardes nationaux de 18 à 25 ans se levèrent. Le chiffre total des armées atteignit 1.200.000 hommes.

Dès la proclamation de la levée en masse, le 23 Août 1792, la Compagnie *Rouge* est fixée à 116 hommes, la *Blanche* à 114, la *Bleue* à 116 ; les citoyens de 60 à 75 ans devaient former la 4e classe.

Le 12 Septembre 1793 partent d'Alais 500 hommes sous le commandement du chevalier Deroche et du *perruquier* Aberlenc.

Parfois des protestations s'élèvent : tels ont refusé de marcher, tels ont refusé la garde de nuit. Le sieur Rodier prétend qu'il est infirme et exempt de service et de taxe. Or, on reconnaît qu'il est louche, mais pas du tout infirme..... Un homme qui promène tout le jour, qui fraye la société, qui s'amuse à faire des vers...., qui vit

Digitized by Google

honnêtement de ses revenus, doit-il exiger qu'un misérable travailleur de terre, un cordonnier chargé de famille soit seul soumis à la taxe ? Quand les riches sont à dormir tranquillement dans leur lit, dans le temps que le pauvre est tenu de veiller, courir, trotter dans la boue et la neige, pour qui ? pour des opulents qui le regardent *comme une bête de somme!* Le droit de l'homme est donc une fable ?

Il y a là un cri du cœur, une protestation vive, indice vrai de l'état des esprits à ces moments de trouble et de crise sociale.

La compagnie réclame justice contre ceux qui ne se sont pas fait inscrire, le sieur Pouget, le sieur Augustin, cordonnier.

Le 20 Octobre les citoyens d'Alais sont invités à porter à la maison commune toutes leurs armes, fusils, pistolets, sabres et épées, poudre et plomb.

Il est rendu 530 fusils, 285 pistolets, 492 sabres, 154 épées.

Des commissaires veilleront à la confection de :

500 paires de souliers,
500 chemises,
150 habits de drap bleu et 40 capotes,
150 vestes de drap,
300 paires de culottes,
100 couvertures de laine,
100 paires de bas de laine.

On arrête aux portes de la ville chevaux et mulets. On sait que l'armée des Pyrénées, commandée par Dugommier, fut victorieuse au Boulou (Pyrénées-Orientales). D'ailleurs au Nord et à l'Est tous nos généraux sont vainqueurs.

Digitized by Google

VI

APRÈS LA CRISE

Pendant l'année 1794, malgré le procès et l'exécution de Danton, malgré la chute de Robespierre, la garde nationale fait moins parler d'elle. Elle figure dans les parades et cérémonies publiques, tenant un rôle de plus en plus pacifique.

Le 15 mars 1795, la municipalité publie la loi sur la liberté des cultes « escortée d'une double patrouille de dragons à cheval et de gardes nationaux. »

Le 27 juillet suivant, à la fête du 9 thermidor, des canonniers et des dragons à pied escortent les autorités.

Puis plus d'évènements importants auxquels soit mêlée la Garde nationale,

***

Il y eut ensuite d'autres gardes nationales, mais ce ne fut pas celle-là.

C'est l'armée révolutionnaire des soldats citoyens, opérant parmi l'émeute, opérant à la frontière, qui porte

Digitized by Google

justement le nom de garde nationale. C'est dans les circonstances les plus graves de notre histoire, sous les ordres de généraux improvisés, sous le commandement d'un perruquier Aberlenc, portant le sabre et l'écharpe tricolore, qu'elle prend son véritable caractère et son originalité.

Elle était l'âme du peuple, défendant, avec des excès sans doute, la cause du peuple. D'elle, les de Goncourt ont pu dire : « La milice est la garde d'honneur du peuple, elle est l'âme des fêtes. Ce n'est plus dans toutes les bouches que les mots : sabre, caserne, mot d'ordre, épaulettes. Il semble que le canon de la Bastille ait éveillé dans chaque bourgeois paisible et tranquille un héros qui s'ignorait. »

Martial Patin.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

pour servir à l'histoire de l'ancienne commune de Laval et de Saint-Vincent-des-Salles

---

Ordonnances de visite des Eglises de Saint-Vincent-des-Salles, des 11 Septembre 1738 et 6 Septembre 1749, et de Saint-Pierre-de-la-Tour, du 25 Novembre 1749, par Mgr l'Evêque d'Uzès

---

Lorsqu'il y a trois ans, on a bien voulu m'admettre parmi les membres résidants de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, je comptais assister assidûment à ses réunions pour écouter et apprendre, mais des derniers venus, on m'invita cependant à faire une lecture publique des quelques documents que j'avais recueillis dans les archives départementales et dans celles des Salles-du-Gardon, matériaux destinés à servir à de plus lettrés que moi pour écrire l'histoire de ma petite patrie : la commune des Salles-du-Gardon.

Digitized by Google

Encouragé par l'accueil qui fut fait à ma première communication, insérée plus tard dans le *Bulletin*, j'ai, sur les conseils de notre estimé confrère et ami M. Bondurand, archiviste du département du Gard, accepté de donner lecture de trois ordonnances de visite de l'évêque d'Uzès trouvées dans les archives des Salles-du-Gardon afin de conserver leur texte au cas où, comme il est arrivé à l'un de ces documents, le temps où des gens mal intentionnés viendraient à les faire disparaître.

Voici trois de ces documents inédits, accompagnés de quelques renseignements sur les personnages mentionnés dans ces ordonnances et sur les deux églises qu'elles intéressent.

Chasque aucel trovo soun nis bèl

dit un vieil adage cévenol ; aussi m'excusera-t-on de parler à nouveau de la commune des Salles-du-Gardon, ma « petite patrie », dont je suis fier.

Cette commune n'a-t-elle pas donné le jour à celle de la Grand'Combe, la troisième ville du Gard, où se trouve la maison qui a vu naître mon grand-père Gilly, et son histoire, depuis quelque temps, peut-elle se séparer de celle d'Alais, deuxième ville du Gard, berceau de mon père, Alais qu'elle alimente des eaux de la fontaine de La Tour.

Cela dit, on m'excusera aussi de vous parler de la chapelle de Saint-Pierre-de-la-Tour, qui appartient un peu à la ville d'Alais, depuis l'acquisition qu'elle a faite des terrains d'où surgissent les sources et dans lesquels se trouve « la Tour » qui donne le nom au château, au village et aux sources, et d'avoir cherché à faire revivre le vieux pélerinage aux « grottes des Fées » dont a parlé le poète languedocien La Fare, au moment où toutes les villes du Midi cherchent à attirer vers elles les touristes et forment des associations pour atteindre ce but.

Digitized by Google

Ordonnance de visite de Mgr l'Evêque d'Uzès

« Bonaventure Baüyn, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, Evêque et Seigneur d'Uzès, Conseiller du Roi en tous ses conseils, etc.

« En conséquence de la visite que nous avons faite le jeudi 11 Septembre 1738 de l'Eglise de Saint-Vincent-des-Salles, annexe de Notre-Dame de Laval, et du verbal de ladite visite, signé par nous, par le sieur Biscarrat, curé, et contresigné par notre secrétaire ; ledit verbal ensuite par nous retiré pour être remis au secrétariat de notre évêché et y avoir recours quand besoin sera ; Nous avons ordonné et ordonnons qu'aux frais et dépens de qui il appartiendra, il sera mis au calice un pied plus fort et plus solide ; que la patenne sera redorée et redressée ; que le ciboire et le soleil seront reblanchis ; qu'il sera fourni un pavillon propre pour le Saint-Ciboire, un autre pour les Saintes-Huiles ; que dans ladite boete il y aura trois ampoules et spatules d'argent ; qu'il sera remis au tabernacle les pièces qui y manquent ; que le tableau de l'autel sera lavé, que le cadre dudit tableau sera peint proprement et la voûte du sanctuaire blanchie ; qu'il sera fourni un pavillon pour le tabernacle et un rideau pour le tableau, encore quatre chandeliers d'autel et pareils à ceux que nous avons trouvé ; un crucifix assortissant les chandeliers, une petite cuiller pour la navette et un

Digitized by Google

benitier portatif avec son goupillon ; qu'il sera mis à l'encensoir un pied et des chaînes d'une longueur convenable ; qu'il sera fourni quatre chasubles ; une blanche, une verte, une rouge, une violette, chacune avec son assortiment ; une chappe et un devant d'autel noirs ; une étole particulière pour les sacrements, blanche d'un côté et violette de l'autre ; un tapis pour couvrir l'autel, deux nappes d'autel, de toile honnête pour dessus ; une autre de grosse toile pour le dessous, quatre amicts, deux cordons, quatre corporaux, douze purificatoires marqués au milieu d'une croix ; six lavabos ; *qu'il sera mis un col à chacune des aubes, qu'il en sera fourni une neuve* ; un missel romain avec des indices et des signets ; un graduel et un antiphonnier ; un rituel ; qu'il sera mis un cadre en menuiserie au devant d'autel ; qu'il y aura dans la sacristie un crucifix, des cartes de préparation et action de grâce, une fontaine et quatre essuie-mains.

« Nous ordonnons encore qu'il sera remis à la balustrade de communion les balustres qui y manquent ou qui sont vermoulus ; que la chaire à prêcher et le confessionnal seront refaits à neuf ; qu'il sera fourni une cuvette de cuivre étamée dedans pour l'eau baptismale, deux fanaux pour accompagner le Saint-Sacrement, un drap mortuaire, un chevalet et encore des chandeliers pour la représentation ; qu'il sera mis aux vitres de la nef les carreaux qui y manquent, que la couverture de la nef et la porte d'entrée seront réparées et attendu que l'église est trop petite par rapport au nombre des habitants, Nous ordonnons qu'il sera fait une tribune au fond de la nef ».

La fin de cette ordonnance qui se trouvait sur une autre page n'existe qu'à moitié, ladite page ayant été coupée par le milieu dans sa hauteur.

On remarque sur la partie qui reste, la signature : † Bonaventure.

Plus bas, celle de M. Astruc, curé, certifiant que cette ordonnance a été lue le dimanche de l'Ascension ; et à la fin, celle de M. Sirvain, cônsul.

Digitized by Google

Sans vouloir commenter ce document, il nous sera bien permis cependant de remarquer que cette église, quoique trop petite par rapport au nombre des habitants, se trouvait dans une situation bien précaire à cette époque et que le luxe n'était pas son apanage.

Ordonnance de visite pour l'Eglise de Saint-Vincent-des-Salles, annexe de Notre-Dame de Laval, Doyenné de Sénéchas

---

« Bonaventure Baüyn, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, Evêque et Seigneur d'Uzès, conseiller du Roy en ses conseils, etc.

« Etant dans le cours des visites de notre diocèse, Nous nous sommes transportés le 6 Septembre de la présente année mil sept cent quarante-neuf dans la paroisse de Saint-Vincent-des-Salles pour y faire notre visite épiscopale dûment indiquée au d. jour ou étant arrivés, après les prières et cérémonies ordinaires, nous avons visité le sanctuaire, le chœur, la sacristie, la nef et les chapelles de l'église paroissiale et Nous nous sommes fait rendre compte généralement de toutes les choses qui peuvent concerner la visite épiscopale et de tout ce que dessus ayant dressé notre procès-verbal de visite.

Digitized by Google

« Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Savoir qu'aux frais et dépens de qui il appartiendra il sera fourni un ciboire plus grand, celuy qui y est en étant trop petit pour la paroisse ; une bourse pour boète à porter le Saint-Viatique. Qu'à la table d'autel, l'enduit sera réparé proprement aux endroits où il manque et que la pierre sacrée qui est enfouie par un coin sera mise de niveau ; que le cadre du devant d'autel sera placé ; qu'il sera fourni un tabernacle avec son gradin, ses accompagnements et la niche pour l'exposition du Saint-Sacrement, le tout peint et doré aux moulures et sculptures ; que le pavillon qui couvre le tabernacle sera agrandi et allongé ; qu'il sera mis à la lampe deux chaînons, qu'il y aura une réserve et que la lampe sera entretenue devant le Saint-Sacrement ; qu'il sera fourni des voiles de soye aux cinq ornements de Camelot, ostane, rouge, vert, violet et noir, et que les galons de l'ornement noir seront recousus ; qu'il sera fourni un autre ornement pour les festins, plusieurs chapes de différentes couleurs et une écharpe de soye pour la bénédiction du Saint-Sacrement, une chape noire, un devant d'autel noir et que le devant d'autel de cuir doré sera réparé par le bas ; *que l'aube de grosse toile sera raccomodée et qu'il y sera mis des manches neuves* ; qu'il sera fourni deux cordons d'aube, deux pattes blanches et deux essuye-mains pour la sacristie ; que les vitres du sanctuaire seront lavées ; qu'il y aura à la sacristie une crédence fermée, bien assez grande pour tenir proprement les ornements avec de petites armoires au-dessus pour enfermer les vases sacrés, linges, livres, etc. ; qu'il sera fait à la fontaine ce qui est nécessaire pour qu'elle tienne l'eau ; qu'on mettra une gache à la porte de la sacristie.

« Nous ordonnons encore qu'il sera mis aux fonts baptimaux une cuvette de cuivre étamé pour tenir l'eau baptismale et une coquille pour la verser ; *que les vitres tant de la nef que des chapelles seront réparées* ; que les murs de la nef seront enduits de nouveau aux endroits deffectueux ; que la porte de la chapelle donnant dans le cimetière sera réparée ; que les couverts seront repassés

Digitized by Google

et qu'il sera mis un tuyau au passage de la corde de la cloche pour empêcher qu'il ne pleuve dans la tribune ; qu'il sera mis un bénitier fixé sur le pied qui est à l'entrée.

« Nous ordonnons que la concession des bancs et sépultures nous seront représentés, nous réservant de statuer sur les retranchements qu'il y aura à faire à ce sujet pour laisser la place nécessaire à la paroisse qui est nombreuse.

« Nous acceptons l'offre qui nous a été faite par le sieur Martin, notaire à Alais, d'augmenter de cent sols la fondation faite par le feu sieur André Martin, cy devant curé de Laval pour tenir lieu de la décoration d'une chapelle dans l'église des Salles portée par son testament, attendu qu'il n'y a pas d'emplacement convenable dans la d. Eglize pour exécuter l'intention du testateur. Et nous ordonnons qu'à raison des cinq livres qui seront payées annuellement au sieur vicaire servant l'Eglize des Sales par le d. sieur Martin et ses héritiers, *le d. vicaire sera tenu de dire dans l'Eglise des Sales dix messes basses par an à raison de dix sols* outre les quinze messes qu'il est déjà tenu de dire à raison de sept livres dix sols par an pour l'acquit de la fondation.

« Sur la présentation qui nous a été faite par le sieur vicaire concernant le service de Saint-Pierre de la Tour et de Saint-Etienne-de-Serre, Nous ordonnons qu'il nous exposera sa demande dans une Requette à part pour y être statué comme il appartiendra.

« Notre présente ordonnance sera publiée au prône de la messe paroissiale pendant trois dimanches ou fêtes consécutifs pour être exécutée dans le terme de six mois à compter de la publication d'icelle, à quoy nous enjoignons à notre promoteur de tenir la main.

« Donné à Uzès, le douzième octobre mil sept cent quarante-neuf.

« *Signé* : † Bonaventure, évêque d'Uzès.

« Nous, prêtre-vicaire de Saint-Vincent-des Salles, certifions avoir publié pendant trois dimanches consécutifs,

Digitized by Google

savoir le trente novembre, le sept décembre et le quatorze du même mois, l'ordonnance de visite de Mgr l'Evêque d'Uzès en l'autre part écrite, en foy de quoy ay fait le présent certificat au lieu des Sales, le 15 décembre 1849.

« Arlabosse, prêtre-vicaire, *signé*.

« Extrait collationné de l'ordonnance de visite de Mgr l'Evêque d'Uzès et ville en l'autre part, m'a été remis par M. Arlabosse, prêtre et vicaire des Sales, le quinze décembre 1749.

« J. Chapon, premier consul et Sugier, consul, *signés* »

Nous avons trouvé transcrite, à la suite de ces ordonnances, la lettre dont la teneur suit :

« Monseigneur,

« Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime l'Evêque d'Uzès.

« Supplie humblement sieur Joseph Martin, du lieu de La Favède, paroisse de Notre-Dame de Laval dans votre diocèse, qui a l'honneur de vous représenter, que feu M. André Martin, son oncle, prêtre et ancien prieur de la paroisse de Saint-Julien-de-Valgalgues, fit son testament le sept Septembre mil sept cent trois, par lequel il aurait légué au prêtre desservant l'église de Saint-Vincent des Salles, annexe de Notre-Dame de Laval, la pension foncière annuelle et perpétuelle de sept livres dix sols, à prendre sur Marguerite Sauvezon, du Mas de la Pomarède, à la charge de dire à perpétuité quinze messes tous les ans pour le repos de son âme à une chapelle qui serait dédiée dans ladite église à l'honneur de Saint-Joseph l'agonisant qui devrait être ornée d'un tableau, un devant d'autel, une nape, deux chandeliers et une chase.

Digitized by Google

« Et le d. Martin étant décédé, le supposant son héritier aurait fait dire pendant quelque temps les messes portées par la d. fondation mais ayant négligé de continuer il y a des arrérages depuis plusieurs années lesquels se portent à environ deux cens dix-huit livres lesquels il convient de placer pour la rente qu'ils produiront servir d'augmentation de la fondation, ce qui *sera très avantageux* pour les sieurs curés et comme ce placement ne peut être fait que du consentement de votre Grandeur, le supposant a recours à Vous, Monseigneur, à ce qu'il vous plaise ordonner que les arrérages de la fondation seront placés pour servir d'augmentation pour la plus grande sûreté aux sieurs curés du payement de la rente, etc. »

Suit une ordonnance de l'Evêque datée du 19 juin 1746.

L'église de Saint-Vincent-des-Salles dont il est parlé dans les deux ordonnances dont je viens de vous donner lecture est celle dans laquelle eurent lieu les réunions du Conseil général de l'ancienne commune de Laval et de Saint-Vincent des Salles et qui par une délibération de cette Assemblée en date du 23 Ventose an 2e de la République fut érigée en Temple de la Raison.

Rendue au culte après la Révolution, il semblait écrit que cette église devait être destinée aux réunions des conseils municipaux de la commune.

En 1870, après la construction d'une nouvelle église érigée par souscription par l'abbé Pierre Bouat, l'ancien édifice était fermé au culte. Il servit jusqu'en 1899 de grenier à foin.

A cette époque, la minorité républicaine du Conseil municipal obtint de l'aménager pour en faire la Mairie.

Le clocher fut démoli, la niche des fonts-baptismaux a été aménagée en un placard, les tribunes furent également démolies, une cloison a été élevée au milieu de la nef et la partie principale munie d'un plancher sert aujourd'hui de salle de séances au Conseil municipal.

La porte qui communiquait de l'une des chapelles dans

Digitized by Google

le cimetière a été fermée et, depuis une dizaine d'années le cimetière a été également désaffecté.

Que reste-t-il des legs faits par M. l'abbé André Martin ?

Ils ont dû être abandonnés, car MM. Charles et Numa Sauvezon, seuls descendants de Marguerite Sauvezon, n'ont plus rien à payer de la rente perpétuelle.

La famille Martin, de La Favède, n'existe plus dans le pays et la propriété qu'elle possédait acquise par M. Arbousset et laissée à la Maison de santé protestante d'Alais a été vendue à M. Polge Elie-Jules, de la Grand'Combe, en 1902.

Dans les documents ci-dessus figure la signature de M. Chapon, premier consul. Voici quelques renseignements sur cette vieille famille cévenole.

« Les descendants de ce consul sont à ce jour, M. Alex.-Marie-Urbain Chapon, docteur en médecine à Alais ; M. Auguste Chapon, graveur sur bois à Paris, et M. Paul Chapon, mon filleul, frère du précédent, propriétaire aux Salles-du-Gardon.

« Le grand-oncle de notre jeune et distingué docteur et arrière-grand-père de MM. Auguste et Paul, M. Jean. Augustin Chapon, a occupé les fonctions de maire des Salles-du-Gardon pendant plus de cinquante ans et fut remplacé à son décès, en 1867, par son petit-cousin, M. Cyprien Coste, époux de Flavie Chapon, décédé il y a une trentaine d'années.

« Les membres de cette vieille famille du pays ont été à la tête des conseils municipaux des Salles pendant près de cent cinquante ans au cours des deux derniers siècles.

« MM. Auguste et Paul Chapon sont les petits-fils de Aglaée Pignol, épouse de Auguste Chapon, nièce de M. l'abbé Pignol, ancien curé d'Alais, qui fut le premier professeur de Gustave-Christophe-Valentin marquis de La Fare-Alais, le poète cévenol, auteur des *Castagnados*.

Digitized by Google

Ordonnance de visite pour la Chapelle de Saint-Pierre de La Tour, doyenné de Sénéchas

« Bonaventure Baüyn, par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque et seigneur d'Uzès, conseiller du Roi, en tous ses conseils, etc.

« Vu le procès-verbal de visite de la chapelle de Saint-Pierre de la Tour, située dans l'annexe de Saint-Vincent des Salles, du 25 Novembre 1749, faite par le sieur Chaber, *prieur de Saint-Maurice-de-Ventalon*, *doyen de Sénéchas*, par nous commis à cet effet, ledit verbal demeuré aux registres de notre secrétariat.

« Nous ordonnons que le calice et la patenne d'argent dorés en dedans et en bon état, représentés à la visite par *M. l'abbé de Mandajors*, *alors titulaire*, et qu'il a déclaré être destinés pour ladite chapelle, ainsi que la chasuble d'un beau satin fleuri pour toutes les couleurs avec l'accompagnement de même, une aube de toile de Rouen, deux amicts, un cordon, le tout neuf appartiendront à la chapelle et seront conservés pour y servir et nous être représentés quand il en sera besoin ; qu'il y sera ajouté un missel, un pupitre pour le missel, des burettes, un bassin, une clochette pour l'élévation, trois nappes d'autel, dont une de dessous, deux corporaux, six purificatoires et quatre lavabos ; que la pierre sacrée sera dûment enchassée, qu'il y aura un crucifix, quatre chandeliers, un seigitur et deux cartes avec un devant d'autel

Digitized by Google

de plusieurs couleurs autres que celui qui a été représenté, lequel est usé ; que la vitre du sanctuaire sera réparée et qu'il en sera mis une sur la fenêtre de la porte d'entrée ; que les murs et la voûte de ladite chapelle seront crépis et blanchis et le couvert réparé ; qu'il y aura une cloche ; que les treize messes qui ont coutume d'être acquittées par année pour satisfaire à l'intention des fondateurs seront fidèlement acquittées jusqu'à ce que nous ayons une connaissance plus particulière de la fondation laquelle n'a pas été représentée.

« Notre présente ordonnance sera publiée pendant trois dimanches consécutifs au prône de la messe paroissiale de Saint-Vincent des Salles pour être exécutée dans le terme d'une année à compter de la publication d'icelle, à quoi nous enjoignons à notre promoteur de tenir la main.

« Donné à Uzès, le 2 Décembre 1750.

« *Signé :* † Bonaventure, évêque d'Uzès ».

***

Pas plus que l'église-annexe de Saint-Vincent des Salles, la chapelle de Saint-Pierre de la Tour ne possédait de riches ornements.

Et ces deux églises sembleraient avoir fait naître ce vieil adage : « Les églises sont pauvres, les vitres sont en papier ».

Depuis cette époque, Saint-Pierre de La Tour attend encore sa cloche.

Disons, en terminant, que l'abbé de Mandajors, qui était, en 1749, prieur titulaire de la chapelle de Saint-Pierre de La Tour, n'était autre que Pierre-Joseph de Mandajors,

Digitized by Google

troisième fils de Louis des Ours, seigneur de Mandajors et de Cauvas, bailli général du Comté d'Alais et de Marie d'Aberlenc de Sévrac.

A cette époque, le prieur de Saint-Pierre de La Tour était un prieur à simple tonsure, ce prieuré était à la collation de l'Evêque d'Uzès.

L'abbé de Mandajors devint plus tard Chanoine d'Alais et prieur royal de la Canourgue. Ce fut le dernier chapelain de La Tour, ce qui fit dire au poète de La Fare en parlant du château :

Fa longtems après Enri quatre,
Seguè pas basti per se batre ;
A peno ne fai lou semblant,
Soun front bién alisca, bien blanc,
Sas dos tourretos à murtrièiros
Pas pus fièros que dos pebrièiros,
Sa capelo sens capelan
Qu'entend la messo uno fes l'an...

J.-Prosper GILLY.

Digitized by Google

Digitized by Google

Sur quelques découvertes archéologico-préhistoriques

FAITES AU CAMP DE CÉSAR

PRÈS BAGNOLS-SUR-CÈZE (1)

Non loin de la ville de Bagnols-sur-Cèze (Gard), sur le territoire de deux communes de ce canton : Laudun, *maxima-parte*, et Tresque, se dresse un plateau constitué par les assises calcaires du *turonien* supérieur. Ce plateau, qui supporte les ruines d'une chapelle dite Saint-Pierre-de-Castries (*alias* de Castre) est communément appelé le « Camp de César ». La tradition veut que le fameux général romain y ait établi un camp retranché lorsqu'il se rendit à *Alesia* (que d'aucuns ont voulu identifier à Alais), pour réprimer l'insurrection fomentée par

(1) Mémoire présenté au Congrès des Société savantes. — Session de Bordeaux. — Section d'Archéologie. — Séance du 15 avril 1903.

Digitized by Google

les Arvernes sous les ordres de Vercingétorix. Cette tradition, est-il besoin de le dire, ne repose sur aucun fondement, ainsi que l'a prouvé mon regretté compatriote Léon Allègre, fondateur du Musée de Bagnols. La seule chose certaine, c'est que, de bonne heure, Laudun (*Laudunum*) fut un *vicus* gallo-romain, presque aussi ancien que la ville de Bagnols, laquelle doit son nom à une source minérale qui jadis sortait de la montagne de *l'Encise* et qui paraît avoir été fréquentée dès la même époque.

Mais, par sa position stratégique, le plateau en question a dû, dès l'époque préhistorique, être habité par les premiers hommes. Des érudits locaux, par patriotisme, sans doute, ont prétendu y retrouver toutes les phases de la civilisation depuis la pierre taillée jusqu'à l'époque protohistoriqne, c'est-à-dire à l'âge du fer. Il est bien certain que des pointes de flèche et autres objets en silex, du type de la pierre taillée à petits éclats, ont été authentiquement trouvés sur ce plateau. Je ne ferai d'exception que pour une très petite pointe de flèche, finement ciselée en pur cristal de roche qu'un chercheur du pays, plutôt marchand que collectionneur sagace, m'a présentée, il y a quelques années, comme venant du camp de César. De nombreuses hâches polies y ont été trouvées. Enfin le même marchand, aujourd'hui défunt, m'a montré une hâche en bronze, qu'il prétendait avoir trouvée au même endroit. Plus encore pour cet objet que pour la pointe de flèche, je fais les réserves les plus absolues. En effet, la hâche en question n'est nullement conforme au type, plutôt primitif de la hâche en bronze trouvée dans la vallée du Rhône et dans celle de l'Ardèche. C'est exactement le type des grandes et belles hâches de la Scandinavie dont on peut voir de si remarquables spécimens chez M. Paul Cazalis-de-Fontdouce, notre éminent confrère de Montpellier.

J'ai lieu de croire qu'en attribuant à ces divers objets une origine exclusivement locale, le marchand n'avait d'autre but que de faire valoir sa prétendue découverte, pour en tirer un meilleur prix.

Digitized by Google

***

Quant aux découvertes de l'âge historique, je n'ai pas à m'en préoccuper, puisque Léon Allègre, dans son travail précité, a traité la question avec sa haute compétence, et que, depuis l'époque déjà ancienne de son mémoire, aucun fait nouveau, vraiment important, n'est venu en rien infirmer les conclusions du savant archéologue bagnolais.

Paul Rouchette.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRO PATRIA

A mon ami M. NUMA TROULHIAS, numismate et vieil Alésien.

Sur les bords du Gardon repose ma cité.
Une onde paresseuse et folle de clarté
Roule au soleil parmi les saules et les vignes ;
Des peupliers tremblants y réflètent leurs lignes
Et des oiseaux s'en vont dans la douceur du soir.
Parfois le claquement assourdi du battoir
Se mêle au cri plaintif des noires hirondelles
Et l'eau glisse et palpite au pied des arbres grêles...
Puis, là-bas, c'est le choc du marteau sur le fer.
On dirait que s'éveille une ville d'enfer :
Mille sonorités de forges et de cloches ;
Bruit du pic qu'un mineur enfonce au flanc des roches ;
Gémissements profonds des véhicules lourds ;
Rumeurs des écoliers et rirés des faubourgs,
Enfin tout ce labeur qui s'acharne et qui grouille
Au feu des hauts-fourneaux, au fond des puits de houille

Digitized by Google

Et que la faim, terreur du pauvre, a jeté là ;
Maisons blanches qu'une colline rassembla,
Et c'est le doux pays aimé qui m'a vu naître.
O nom trois fois béni qui chante et me pénètre :
Alès ! où retentit le verbe cévenol.
Ah ! qu'un peu de beauté fleurisse sur ton sol !
Qu'au-dessus des partis, au-dessus des querelles,
Les nobles passions écloses sous ton aile
Fassent flotter un peu de rêve et d'idéal ! . .
Mère, par cet amour touchant et filial
Qui fait courber la main des dieux sur toutes choses,
Par le charme des vers et le parfum des roses,
Donne-nous la candeur des jours inoubliés,
La paix de tes jardins aux marbres familiers,
La pitié de la foule ignorante et frivole
Et nous t'apporterons la gloire pour obole.

F. Chabrier.

Digitized by Google

HENRI MURGER

Un jour d'hiver de 1860, par un temps sombre qui ajoutait encore à l'impression lugubre, un corbillard traversait Paris, se rendant au cimetière Montparnasse.

Derrière ce corbillard, une foule immense, où tous les rangs étaient représentés, suivait tête nue. On y voyait l'Académie, les Ministères, les Ecoles, les Lettres, les Sciences, les Arts, la Critique. Il y avait une telle affluence qu'une femme du peuple, en voyant se dérouler cet interminable cortège, s'écria naïvement : « Comme on voit bien que c'est là l'enterrement de quelque millionnaire ! »

C'était le léger cercueil d'Henry Murger, qui sortait de l'hôpital, où il était mort en vingt-quatre heures, à trente-huit ans.

Qu'avait donc fait ce jeune homme, dont le décès presque subit avait un tel retentissement, éveillait tant de sympathie ? Théophile Gautier, s'il vivait, nous répondrait : « Ce jeune homme avait écrit *La Chanson de Musette* ». Il y aurait du vrai dans cette réponse, *La Chanson de Musette,* ce pur chef-d'œuvre de grâce et

Digitized by Google

d'originalité, pouvait suffire, en effet, non seulement à justifier tant d'affectueuse pitié, mais encore à immortaliser Murger.

L'Ange et l'Enfant, de Reboul, le sonnet d'Arvers et notre Chant National lui-même n'ont-ils pas à jamais préservé de l'oubli les noms de leurs auteurs.

Mais le chantre des jeunes amours et des joyeuses misères a été plus que l'auteur de la *Chanson de Musette*, il a été plus qu'un poète.

Murger a eu le bonheur de résumer en lui une époque et une littérature. Il a été un inventeur, il a trouvé quelque chose : comme Flaubert, l'auteur de *Madame Bovary*, père de l'école naturaliste ; Zola, son disciple, le peintre par excellence des détails, de tous les détails ; Richepin, le chantre des gueux, et ce Rollinat lui-même, dont on a beaucoup parlé, qu'on a beaucoup surfait, mais qui, en somme, a eu le premier l'idée d'ajouter des rimes à un cauchemar d'épileptique ; on pourrait même dire, comme Christophe Colomb, car Murger a découvert un monde : la Bohême.

Henry Murger est né à Paris en 1822 ; son père était concierge, cela vous indique de suite sa situation de fortune. Le propriétaire chez lequel les époux Murger tiraient le cordon, et aussi la queue du diable, n'aimait pas la musique ; il avait même une antipathie spéciale pour la clarinette, dont le papa Murger jouait de temps en temps.

Un jour, des vagissements se font entendre dans la loge, c'est le petit Henry qui vient de naître.

Le propriétaire, croyant à un solo de cet instrument, à l'extrémité duquel se trouve ordinairement un aveugle, entre en fureur et jette la pauvre famille sur le pavé.

Mais à l'extrémité de la rue des Trois-Frères, la Providence leur apparaît sous les traits d'une fille charmante. C'est la fille du chanteur Garcia, cette Malibran dont la mort devait inspirer plus tard à Alfred de Musset ses plus beaux vers. Elle les conduisit dans la maison de son père, prit l'enfant dans ses bras, l'endormit peut-être en lui fredonnant la *Romance du Saule*, et je ne sais si les

Digitized by Google

baisers de cette muse n'ont pas été en quelque sorte comme le baptême poétique du chantre des *Nuits d'hiver*.

Nous passerons rapidement sur la jeunesse de Murger, qui fut tour à tour clerc d'avoué, secrétaire particulier d'un diplomate russe et rédacteur en chef d'un journal de modes *Le Castor*, organe de la chapellerie. Ce journal n'eut jamais d'autres abonnés que ses rédacteurs et le patron du café Momus, auquel ils l'avaient imposé. Ce café Momus, qui pourrait, à lui seul, fournir le sujet d'une longue causerie, était le lieu de réunion de Murger et de ses amis.

Le peintre Courbet, celui même qui préférait la peinture réaliste aux bronzes historiques ; Pierre Dupont, le chansonnier populaire, et Champfleury, l'ami intime de Murger, en avaient fait leur quartier général.

Ce fut le berceau de la Bohême, cette bohême que Murger a définie le stage de la vie artistique, la préface de l'Académie, de la Morgue ou de l'Hôpital.

Murger avait découvert la Bohême. L'expression n'est peut-être pas exacte, mais, dans tous les cas, il l'a retrouvée, il en a fixé les limites et il l'a peinte, pour la postérité, en traits ineffaçables, avec une fantaisie et une originalité qui n'excluent pas l'exactitude.

C'est à cette époque qu'Henry Murger, collabora au journal *L'Artiste* et se fit présenter par Champfleury à Arsène Houssaye, alors directeur du *Corsaire*. Il lui lut quelques vers, et notamment deux charmantes petites pièces qui rappellent tout à fait la manière d'Alfred de Musset, que Murger se défendait de connaître et d'avoir jamais lu.

La première est un sonnet : *Le Plongeur* (1); la deuxième, *Une demande d'audience adressée à une dame inconnue*.

---

(1) Cette pièce et les citations qui suivent, prose et poésie, sont tirées des Œuvres d'Henry Murger, publiées par la librairie Calmann-Lévy, de Paris.

Digitized by Google

LE PLONGEUR

Voulant mettre une étoile à son bandeau, la reine
Fait venir un plongeur et lui dit : « Vous irez
Dans ce palais humide, où chante la Sirène,
Cueillir la perle blonde, et me l'apporterez ».

Le plongeur, descendu sous le flot qui l'entraîne,
Parmi les sables d'or et les coraux pourprés,
Cueille la perle blonde et pour sa Souveraine
La rapporte captive en des étuis nacrés.

Le poète ressemble à ce plongeur, madame !
Et si votre caprice en souriant réclame
Un vers qui doit partout dire votre beauté,

Esclave obéissant, au fond de sa pensée,
Riche écrin où dans l'or la reine est enchâssée,
Il plonge, et va chercher le bijou souhaité.

Digitized by Google

DEMANDE D'AUDIENCE

A une dame inconnue

Madame, je n'ai pas l'honneur de vous connaître,
Mais supposez qu'on fait relâche à l'Opéra,
Et qu'après son dîner, votre seigneur et maître
A son club est allé tailler le baccarat.

Si vous le permettez, — supposons qu'une dame,
Votre amie, auprès d'elle a retenu celui
Dont on parle tout bas quand on est femme à femme,
Celui qui vous nomme Elle, et que vous nommez Lui.

Vous voici toute seule au coin de l'âtre où pleure
Le lamentable vent d'un hiver pluvieux,
Et, regardant courir le pied léger de l'heure,
Déjà vous regrettez de ne pas être deux.

Tout Paris a la grippe et boit de la tisane ;
Votre griffon d'Ecosse est lui-même enrhumé ;
Les salons sont fermés, et le temps vous condamne
A la réclusion du boudoir parfumé.

Que ferez-vous ce soir ? Sur le clavier sonore
Allez-vous éveiller l'âme de Bellini ?
Ou ferez-vous rugir le cri fauve de More
Que Shakspeare a créé, pressentant Rossini ?

Digitized by Google

Mais votre Erard, faussé par l'humide atmosphère,
Appelle en sons douteux les soins de l'accordeur.
Ne pouvant plus chanter, vous essaierez de faire
Sur votre canevas naître encore une fleur.

Mais si l'aiguille casse, ou, si dans votre laine
Vous retrouvez les jeux de la chatte ou du chien,
Sans être impatiente, êtes-vous bien certaine
De pouvoir renouer l'écheveau gordien ?

Ne pouvant plus broder, que ferez-vous, madame ?
J'en pourrais témoigner, la paresse a du bon ;
Mais le repos du corps, c'est le travail de l'âme,
Et la vôtre a besoin d'une distraction.

Si pour une heure ou deux vous vouliez le permettre,
Je tiendrais compagnie à votre ennui naissant.
On peut me recevoir sans trop se compromettre,
Et ne m'a pas qui veut, vous soit dit en passant.

Une chose étonne, c'est que ces deux pièces, qui passent pour être les premières de Murger, soient précisément celles qui ont le moins vieilli. Dans tous les cas, elles prouvent qu'Henry Murger avait plusieurs cordes à sa lyre ce que la plupart de ses biographes semblent lui contester.

Murger fut immédiatement attaché au *Corsaire*, où il débuta par une fantaisie charmante : *Les amours d'un grillon et d'une étincelle*, et où il est le héros, sous le

Digitized by Google

nom de Rodolphe, et qui resteront son plus grand titre devant la postérité.

La bohême de Murger est un petit pays où règne, en temps ordinaire, ce qu'on est convenu d'appeler vulgairement..... *la dèche* : quelque chose d'un peu moins affreux que la famine, et d'un peu moins gai que la gêne. Cette petite république, où les lettres et les arts fleurissent aux dépens des finances, est bornée au nord par la misère, au midi par la paresse, à l'est et à l'ouest par la jeunesse, le doute, l'inconstance et l'amour. Le pays est fertile en imprévu de toute nature, si ce n'est toutefois le gain d'un gros lot. L'hiver y est long et rigoureux, surtout pour les gens qui aiment le monde et n'ont qu'un habit pour quatre.

Ceux-là vont, la main droite gantée de noir, la main gauche gantée de blanc, danser au sixième au-dessus de l'entresol, aux mardis de Madame Schaunard, née Phémie Teinturière, épouse morganatique d'un grand homme qui pince du cor de chasse pour cause d'indisposition de l'orchestre. La fête a lieu au clair de lune ou à la luenr aristocratique d'une bougie rose, selon qu'il y a hausse ou baisse à la Bourse, selon aussi que les rédacteurs en loques de *l'Echarpe d'Iris* et le célèbre peintre du *Passage de la mer Rouge* ont su éviter, sur le palier, le propriétaire et les huissiers — pas ceux qui ouvrent — ceux qui saisissent.

Parfois, un pâle et fugitif rayon de soleil vient éclairer momentanément les sombres journées de la Bohême.

Flairant une chasse heureuse à la pièce de cent sous, une grisette au cœur d'hirondelle apparaît, sourit et chante. Mais les beaux jours sont courts, la cigale s'enfuit au premier froid, et dans la mansarde nue, près de la table sans pain, près du foyer sans feu déserté par Musette, Francine, la petite Francine, pâle oiseau blessé, vient s abattre sur le seuil de son pauvre nid battu par le vent, et là, entre les fleurs fanées de la fenêtre, la tête penchée sur son manchon, elle fixe dans son agonie enfantine la façade sinistre et fatale de l'hôpital.

Voilà la Bohême, voilà ce pays où l'on coudoie tout ce qui chante en mettant son bonnet de travers, tout ce qui

Digitized by Google

raille, tout ce qui doute, tout ce qui a faim... et tout ce qui se fie à la Providence ; des journalistes sans journaux, des étudiants qui n'ont jamais rien étudié, des romanciers sans éditeurs et des ministres sans portefeuilles.

Tous ces braves jeunes gens, pour la plupart écrivains sans style et peintres sans couleurs, avaient pour perspective la gloire.

Murger fut un des habitants relativement à l'aise de ce monde trouvé par lui. Il possédait, dans la forêt de Fontainebleau, une masure couverte en chaume que sa poésie rayonnante transformait en palais. Il y avait place dedans pour un grabat, une table, deux verres et deux escabeaux : le couvert de la muse et le sien. Mais le poète adorait cette hutte qui, moins haute que son cinquième étage, lui paraissait plus près du ciel. C'est là qu'il travaillait, sanglotant aux battements de son cœur, souriant aux saillies de son esprit.

Paul de Musset raconte, dans la biographie de son frère Alfred, un grand poète aussi celui-là, plus grand que Murger, mais qui n'eut point ni son cœur ni sa sincérité, M. Paul de Musset, dis-je, raconte que, lorsqu'il pressentait l'inspiration — ce qu'il appelait la visite de la muse — l'auteur de la *Nuit d'octobre* s'enfermait dans son cabinet de travail, allumait de nombreuses bougies et se faisait servir un souper fin, avec deux couverts toujours : l'un pour la muse, l'autre pour le poète. Quand la muse se trouvait bien reçue, elle revenait. C'est ce récit qui se présentait à mon souvenir quand je parlais des escabeaux de Murger, et je pensais : si mon poète avait été plus riche, il aurait pu mieux faire les choses et peut-être sa muse lui eût-elle été plus fidèle. Mais non. C'eût été tant pis, car la muse d'Henry Murger, — une muse en chair et en os — devait être nécessairement la muse de l'infidélité. Et, sans cette infidélité, nous n'aurions jamais eu certainement cette suite ingénieuse de pages charmantes, écrites avec tant de gaieté, tant de larmes, tant de francs-rires et de pauvreté vaillante.

Voici un des bons chapitres des Scènes de la Vie de Bohème, *Le Cap des Tempêtes* :

Digitized by Google

LE CAP DES TEMPÊTES

Il y a dans les mois qui commencent chaque nouvelle saison des époques terribles : le 1er et le 15 ordinairement. Rodolphe, qui ne pouvait voir sans effroi approcher l'une ou l'autre de ces deux dates, les appelait le *Cap des Tempêtes*.

Ce jour-là, ce n'est point l'aurore qui ouvre les portes de l'Orient, ce sont des créanciers, des propriétaires, des huissiers et autres gens de sac...oches. Ce jour-là commence par une pluie de mémoires, de quittances, de billets, et se termine par une grêle de protêts, *Dies iræ !*

Or, le matin d'un 15 avril, Rodolphe dormait fort paisiblement... et rêvait qu'un de ses oncles lui léguait par testament toute une province du Pérou, les Péruviennes avec.

Comme il nageait en plein dans un Pactole imaginaire, un bruit de clef tournant dans la serrure vint interrompre l'héritier présomptueux au moment le plus reluisant de son rêve doré.

Rodolphe se dressa sur son lit, les yeux et l'esprit encore ensommeillés, et il regarda autour de lui.

Il aperçut alors vaguement, debout au milieu de sa chambre, un homme qui venait d'entrer, et quel homme ?

Cet étranger matinal avait un chapeau à trois cornes, sur le dos une sacoche, et à la main un grand portefeuille ; il était vêtu d'un habit à la française, couleur gris de lin, et paraissait fort essoufflé d'avoir gravi les cinq étages. Ses manières étaient très affables, et sa démarche sonore comme

Digitized by Google

pourrait être celle d'un comptoir de changeur qui entrerait en locomotion.

Rodolphe fut un instant effrayé, et, vu le chapeau à trois cornes et l'habit, il pensa voir un sergent de ville.

Mais la vue de la sacoche passablement garnie le fit revenir de son erreur.

— Ah ! j'y suis, pensa-t-il, c'est un à-compte sur mon héritage, cet homme vient des Iles... Mais alors pourquoi n'est-il pas nègre ? Et, faisant un signe à l'homme, il lui dit en désignant la sacoche :

— Je sais ce que c'est. Mettez-ça là. Merci.

L'homme était un garçon de la Banque de France. A l'invitation de Rodolphe, il répondit en mettant sous les yeux de celui-ci un petit papier hiéroglyphe de signes et de chiffres multicolores.

— Vous voulez un reçu, dit Rodolphe. C'est juste. Passez-moi la plume et l'encre. Là, sur la table.

— Non, je viens recevoir, répondit le garçon de recette, un effet de cent cinquante francs. C'est aujourd'hui le 15 avril.

— Ah ! reprit Rodolphe en examinant le billet... Ordre Birmann. C'est mon tailleur... Hélas ! ajouta-t-il avec mélancolie en portant alternativement les yeux sur une redingote jetée sur son lit et sur le billet, les causes s'en vont, mais les effets reviennent. Comment ! c'est aujourd'hui le 15 avril ? C'est extraordinaire ! je n'ai pas encore mangé de fraises !

Le garçon de recette, ennuyé de ses lenteurs, sortit en disant à Rodolphe :

— Vous avez jusqu'à quatre heures pour payer...

— Il n'y a pas d'heure pour les honnêtes gens, répondit Rodolphe. L'intrigant ! ajouta-t-il avec regret en suivant des yeux le financier en tricorne, il remporte son sac.

Rodolphe ferma les rideaux de son lit et essaya de reprendre le chemin de son héritage ; mais il se trompa de route, et entra tout enorgueilli dans un songe, où le directeur du Théâtre Français venait, chapeau bas, lui demander un drame pour son théâtre, et Rodolphe, qui connaissait les usages, demandait des primes.

Digitized by Google

Mais au moment même où le Directeur paraissait vouloir s'exécuter, le dormeur fut de nouveau éveillé à demi par l'entrée d'un nouveau personnage, autre créature du 15 avril.

C'était M. Benoit, le mal nommé, maître de l'hôtel garni où logeait Rodolphe ; M. Benoit était à la fois le propriétaire, le bottier et l'usurier de ses locataires ; ce matin-là, M. Benoit exhalait une affreuse odeur de mauvaise eau-de-vie et de quittance échue. Il avait à la main un sac vide.

Diable ! pensa Rodolphe... Ce n'est plus le directeur des Français... Il aurait une cravate blanche... et le sac serait plein !

— Bonjour, monsieur Rodolphe ! fit M. Benoit en s'approchant du lit.

— Monsieur Benoit... bonjour ! Quel évènement me procure l'avantage de votre visite ?

— Mais je venais vous dire que c'est aujourd'hui le 15 avril.

— Déjà ! Comme le temps passe vite ! c'est extraordinaire; il faudra que j'achète un pantalon de nankin. Le 15 avril ! ah ! mon Dieu ! je n'y aurais jamais songé sans vous, monsieur Benoit. Combien je vous dois de reconnaissance.

— Vous me devez aussi cent soixante-deux francs, reprit M. Benoit, et il se fait temps de régler ce petit compte.

— Je ne suis pas absolument pressé... il ne faut pas vous gêner, Monsieur Benoit. Je vous donnerai du temps... Petit compte deviendra grand...

— Mais, dit le propriétaire, vous m'avez déjà remis plusieurs fois.

— En ce cas, réglons, réglons, monsieur Benoit, cela m'est absolument indifférent ; aujourd'hui ou demain... et puis, nous sommes tous mortels... Réglons.

Un aimable sourire illumina les rides du propriétaire ; et il n'y eut pas jusqu'à son sac vide qui ne se gonflât d'espérance.

— Qu'est-ce que je vous dois ? demanda Rodolphe.

— D'abord, nous avons trois mois de loyer à vingt-cinq francs, ci... soixante-quinze francs.

— Sauf erreur, dit Rodolphe. Après ?

Digitized by Google

— Plus, trois paires de bottes à vingt francs.

— Un instant, un instant, monsieur Benoit, ne confondons pas ; je n'ai plus affaire au propriétaire, mais au bottier... je veux un compte à part. Les chiffres sont chose grave, il ne faut pas s'embrouiller.

— Soit, dit M. Benoit, adouci par l'espoir qu'il avait de mettre enfin un acquit au bas de ses mémoires.

Voici une note particulière pour la chaussure.

— Trois paires de bottes à vingt francs, ci... soixante francs.

Rodolphe jeta un regard de pitié sur une paire de bottes fourbues.

— Hélas ! pensa-t-il, elles auraient servi au Juif-Errant qu'elles ne seraient point pires. C'est pourtant en courant après Marie qu'elles se sont usées ainsi... Continuez, monsieur Benoit.

— Nous disons soixante francs, reprit celui-ci. Plus argent prêté, vingt-sept francs.

— Halte-là, monsieur Benoit. Nous sommes convenus que chaque saint aurait sa niche. C'est à titre d'ami que vous m'avez prêté de l'argent. Or donc, s'il vous plaît, quittons le domaine de la chaussure, et entrons dans les domaines de la confiance et de l'amitié, qui exigent un compte à part.

— A combien se monte votre amitié pour moi ?

— Vingt-sept francs.

— Vingt-sept francs. Vous avez un ami à bon marché, monsieur Benoit. Enfin, nous disons donc : soixante-quinze, soixante et vingt-sept... Tout cela fait ?

— Cent soixante-deux francs, dit M. Benoit en présentant les trois notes.

— Cent soixante-deux francs, fit Rodolphe... c'est extraordinaire. Quelle belle chose que l'addition ! Eh bien ! monsieur Benoit, maintenant que le compte est réglé, nous pouvons être tranquilles tous les deux, nous savons à quoi nous en tenir.

Le mois prochain, je vous demanderai votre acquit, et comme pendant ce temps la confiance et l'amitié que vous avez en moi ne pourront que s'augmenter, au cas où cela

Digitized by Google

serait nécessaire, vous pourrez m'accorder un nouveau délai.

Cependant, si le propriétaire et le bottier étaient par trop pressés, je prierais l'ami de leur faire entendre raison. C'est extraordinaire, monsieur Benoit, mais toutes les fois que je songe à votre triple caractère de propriétaire, de bottier et d'ami, je suis tenté de croire à la Sainte-Trinité.

En écoutant Rodolphe, le maître d'hôtel était devenu à la fois rouge, vert, jaune et blanc ; et, à chaque nouvelle raillerie de son locataire, cet arc-en-ciel de la colère allait se fonçant de plus en plus sur son visage.

— Monsieur, dit-il, je n'aime pas qu'on se moque de moi. J'ai attendu assez longtemps. Je vous donne congé, et si ce soir vous ne m'avez pas donné de l'argent... je verrai ce que j'aurai à faire.

— De l'argent ! de l'argent ! est-ce que je vous en demande, moi ? dit Rodolphe ; et puis d'ailleurs, j'en aurais que je ne vous en donnerais pas... Un vendredi, ça porte malheur.

La colère de M. Benoit tournait à l'ouragan ; et si le mobilier ne lui eût appartenu, il aurait sans doute fracturé les membres de quelque fauteuil.

Cependant il sortit en proférant des menaces.

— Vous oubliez votre sac, lui cria Rodolphe en le rappelant.

— Quel métier, murmura le malheureux jeune homme quand il fut seul. J'aimerais mieux dompter des lions.

— Mais, reprit Rodolphe en sautant hors du lit et en s'habillant à la hâte, je ne peux pas rester ici. L'invasion des alliés va se continuer. Il faut fuir, il faut même déjeuner. Tiens, si j'allais voir Schaunard. Je lui demanderai un couvert et je lui emprunterai quelques sous. Cent francs peuvent me suffire... Allons chez Schaunard.

En descendant l'escalier, Rodolphe rencontra M. Benoit qui venait de subir de nouveaux échecs chez ses autres locataires, ainsi que l'attestait son sac vide, un objet d'art.

— Si l'on vient me demander, vous direz que je suis à la campagne... dans les Alpes... dit Rodolphe. Ou bien, non, dites que je ne demeure plus ici.

Digitized by Google

— Je dirai la vérité, murmura M. Benoit, en donnant à ses paroles une accentuation très significative.

Schaunard demeurait à Montmartre. C'était tout Paris à traverser. Cette pérégrination était des plus dangereuses pour Rodolphe.

— Aujourd'hui, se disait-il, les rues sont pavées de créanciers.

Pourtant il ne prit point les boulevards extérieurs comme il en avait envie. Une espérance fantastique l'encouragea, au contraire, à suivre l'itinéraire dangereux du centre parisien.

Rodolphe pensait que, dans un jour où les millions se promenaient en public sur le dos des garçons de recette, il se pourrait bien faire qu'un billet de mille francs, abandonné sur son chemin, attendit son Vincent-de-Paul. Aussi, Rodolphe marchait-il doucement, les yeux à terre. Mais il ne trouva que deux épingles.

Au bout de deux heures, il arriva chez Schaunard.

— Ah! c'est toi, dit celui-ci.

— Oui, je viens te demander à déjeuner.

— Ah ! mon cher, tu arrives mal ; ma maîtresse vient de venir, et il y a quinze jours que je ne l'ai vue ; si tu étais arrivé seulement dix minutes plus tôt...

— Mais tu n'as pas une centaine de francs à me prêter ? reprit Rodolphe.

— Comment, toi aussi, répondit Schaunard qui était au comble de l'étonnement... tu viens me demander de l'argent. Tu te mêles à mes ennemis.

— Je te le rendrai lundi.

— Ou à la Trinité. Mon cher, tu oublies donc quel jour nous sommes ? Je ne puis rien pour toi. Mais il n'y a rien de désespéré, la journée n'est pas achevée. Tu peux encore rencontrer la Providence, elle ne se lève jamais avant midi.

— Ah ! reprit Rodolphe, la Providence a trop de besogne auprès des petits oiseaux. Je m'en vais aller voir Marcel.

Marcel demeurait alors rue de Bréda.

Rodolphe le trouva très triste en contemplation devant son grand tableau qui devait représenter le passage de la mer Rouge.

Digitized by Google

— Qu'as-tu ? demanda Rodolphe en entrant, tu parais tout mortifié.

— Hélas, fit le peintre en procédant par allégorie, voilà quinze jours que je suis dans la Semaine Sainte.

Pour Rodolphe, cette réponse était transparente comme de l'eau de roche.

— Harengs salés et radis noirs ? Très bien. Je me souviens.

En effet, Rodolphe avait la mémoire encore salée des souvenirs d'un temps où il avait été réduit à la consommation exclusive de ce poisson.

— Diable ! diable, fit-il, ceci est grave ! Je venais t'emprunter cent francs.

— Cent francs, fit Marcel... Tu feras toujours de la fantaisie. Me venir demander cette somme mythologique à une époque où l'on est toujours sous l'équateur de la nécessité ! Tu as pris du hatchich...

— Hélas ! dit Rodolphe, je n'ai rien pris du tout. Et il laissa son ami au bord de la mer Rouge.

De midi à quatre heures, Rodolphe mit tour à tour le cap sur toutes les maisons de connaissance ; il parcourut les quarante-huit quartiers et fit environ huit lieues, mais sans aucun succès. L'influence du 15 avril se faisait partout sentir avec une égale rigueur ; cependant on approchait de l'heure de dîner. Mais il ne paraissait guère que le dîner approchât avec l'heure, et il sembla à Rodolphe qu'il était sur le radeau de la Méduse.

Comme il traversait le Pont-Neuf, il eut tout à coup une idée :

— Oh ! oh ! se dit-il en retournant sur ses pas, le 15 avril... le 15 avril... mais j'ai une invitation à dîner pour aujourd'hui.

Et, fouillant dans sa poche, il en tira un billet imprimé ainsi conçu :

Digitized by Google

BARRIÈRE DE LA VILLETTE

AU GRAND VAINQUEUR

(Salon de 300 couverts)

BANQUET ANNIVERSAIRE

En l'honneur de la naissance du

MESSIE HUMANITAIRE

Le 15 Avril 184...

Bon pour une personne

N.-B. — On n'a droit qu'à une demi-bouteille de vin

— Je ne partage pas les opinions des disciples du Messie, se dit Rodolphe... mais je partagerai volontiers leur nourriture.

Et avec une vélocité d'oiseau il dévora la distance qui le séparait de la barrière.

Quand il arriva dans les salons du Grand Vainqueur, la foule était immense... Le salon de trois cents couverts contenait cinq cents personnes.

Un vaste horizon de veau aux carottes se déroulait à la vue de Rodolphe.

On commença enfin à servir le potage,

Comme les convives portaient leur cuiller à la bouche, cinq ou six personnes en bourgeois et plusieurs sergents de ville firent irruption dans la salle, un commissaire à leur tête.

— Messieurs, dit le Commissaire, par ordre de l'autorité supérieure, le banquet ne peut avoir lieu. Je vous somme de vous retirer.

Digitized by Google

— Oh ! dit Rodolphe en sortant avec tout le monde, oh ! la fatalité qui vient de renverser mon potage !

Il reprit tristement le chemin de son domicile, et y arriva sur les onze heures du soir.

M. Benoit l'attendait.

— Ah ! c'est vous, dit le propriétaire... Avez-vous songé à ce que je vous ai dit ce matin? M'apportez-vous de l'argent ?

— Je dois en recevoir cette nuit ; je vous en donnerai demain matin, répondit Rodolphe, en cherchant sa clef et son flambeau dans la case. Il ne trouva rien.

— Monsieur Rodolphe, dit M. Benoit, j'en suis bien fâché mais j'ai loué votre chambre et je n'en ai plus d'autre qui soit disponible ; il faut voir ailleurs.

Rodolphe avait l'âme grande, et une nuit à la belle étoile ne l'effrayait pas. D'ailleurs, en cas de mauvais temps, il pouvait coucher dans une loge d'avant-scène à l'Odéon, ainsi que cela lui était arrivé déjà. Seulement il réclama ses affaires à M. Benoit, lesquelles affaires consistaient en une liasse de papiers.

— C'est juste, dit le propriétaire : je n'ai pas le droit de vous retenir ces choses-là, elles sont restées dans le secrétaire. Montez avec moi. Si la personne qui a pris votre chambre n'est pas couchée, nous pourrons entrer.

La chambre avait été louée dans la journée à une jeune fille qui s'appelait Mimi, et avec qui Rodolphe avait jadis commencé un duo de tendresse.

Ils se reconnurent sur le champ. Rodolphe parla tout bas à l'oreille de Mimi, et lui serra doucement la main.

— Voyez comme il pleut, dit-il en indiquant le bruit de l'orage qui venait d'éclater.

Mademoiselle Mimi alla droit à M. Benoit qui attendait dans un coin de la chambre.

— Monsieur, lui dit-elle en désignant Rodolphe... Monsieur est la personne que j'attendais ce soir... Ma porte est défendue.

— Ah ! fit M. Benoit avec une grimace. C'est bien !

Pendant que mademoiselle Mimi préparait à la hâte un souper improvisé, minuit sonna.

Digitized by Google

— Ah ! dit Rodolphe en lui-même, le 15 avril est passé, j'ai enfin doublé mon cap des tempêtes. Chère Mimi, fit le jeune homme en attirant la belle fille dans ses bras et l'embrassant sur le cou à l'endroit de la nuque, il ne vous aurait pas été possible de me laisser mettre à la porte.

Vous avez la bosse de l'hospitalité.

Murger chérissait sa muse. Il l'aimait de tout son cœur sa Musette, cette inconstante enfant des hauteurs de Bréda, perpétuelle alternative d'omnibus et de coupé capitonné, de mansarde et d'entresol, qui adorait également le luxe et la jeunesse. Il a fait vibrer pour elle toutes les cordes mélancoliques amoureuses et ironiques de sa lyre. Il a chanté sa jeunesse, sa beauté, ses amours et son *De Profundis* ; et trois générations ont été charmées par ces chants de douleur et d'amour, qui ne perdront jamais, quelle que soit la mode si changeante, même en littérature, leur suave odeur printanière.

Relisez la *Chanson de Musette* et le *Requiem d'amour !* Ces chants suprêmes, pleins de grâce, d'ironie et de tristesse sont le poétique et sérieux résumé de la vie de Murger, vie exposée à tous les délires de la tête et des sens :

Digitized by Google

LA CHANSON DE MUSETTE

Hier, en voyant une hirondelle
Qui nous ramenait le printemps,
Je me suis rappelé la belle
Qui m'aima quand elle eut le temps,
Et pendant toute la journée,
Pensif, je suis resté devant
Le vieil almanach de l'année
Où nous nous sommes aimés tant.

Non, ma jeunesse n'est pas morte,
Il n'est pas mort ton souvenir ;
Et si tu frappais à ma porte,
Mon cœur, Musette, irait t'ouvrir.
Puisqu'à ton nom toujours il tremble,
Muse de l'infidélité,
Reviens encore manger ensemble
Le pain bénit de la gaîté.

Les meubles de notre chambrette,
Ces vieux amis de notre amour,
Déjà prennent un air de fête
Au seul espoir de ton retour.
Viens, tu reconnaîtras, ma chère,
Tous ceux qu'en deuil mit ton départ,
— Le petit lit — et le grand verre
Où tu buvais souvent ma part.

Digitized by Google

Tu remettras la robe blanche
Dont tu te parais autrefois,
Et comme autrefois, le Dimanche,
Nous irons courir dans les bois.
Assis le soir sous la tonnelle,
Nous boirons encor ce vin clair
Où ta chanson mouillait son aile
Avant de s'envoler dans l'air.

Dieu, qui ne garde pas rancune
Aux méchants tours que tu m'as faits
Ne refusera pas la lune
A nos baisers, sous les bosquets.
Tu retrouveras la nature
Toujours aussi belle, et toujours,
O ma charmante créature,
Prête à sourire à nos amours.

Musette qui s'est souvenue,
Le Carnaval étant fini,
Un beau matin est revenue,
Oiseau volage, à l'ancien nid ;
Mais en embrassant l'infidèle,
Mon cœur n'a plus senti d'émoi.
Et Musette, qui n'est plus elle,
Disait que je n'étais plus moi.

Adieu, va-t'en, chère adorée,
Bien morte avec l'amour dernier ;
Notre jeunesse est enterrée
Au fond du vieux calendrier.
Ce n'est plus qu'en fouillant la cendre
Des beaux jours qu'il a contenus,
Qu'un souvenir pourra nous rendre
La clef des paradis perdus.

Digitized by Google

REQUIEM D'AMOUR

Alors que je voulais choisir une maîtresse,
Et qu'un jour le hasard fit rencontrer nos pas
J'ai mis entre tes mains mon cœur et ma jeunesse
Et je t'ai dit : Fais-en tout ce que tu voudras.

Hélas ! ta volonté fut cruelle, ma chère :
Dans tes mains ma jeunesse est restée en lambeaux,
Mon cœur s'est en éclats brisé comme du verre
Et ma chambre est le cimetière
Où sont enterrés les morceaux
De ce qui t'aima tant naguère.

Entre nous maintenant, n-i-ni — c'est fini.
Je ne suis plus qu'un spectre et tu n'es qu'un fantôme
Et sur notre amour mort et bien enseveli
Nous allons, si tu veux, chanter le dernier psaume.

Pourtant ne prenons point un air écrit trop haut
Nous pourrions tous les deux n'avoir pas la voix sûre :
Choisissons un mineur grave et sans fioriture
Moi je ferai la basse et toi le soprano.

Digitized by Google

Mi, ré, mi, do, ré, la. — Pas cet air ma petite !
S'il entendait cet air que tu chantais jadis
Mon cœur, tout mort qu'il est tressaillerait bien vite
Et ressusciterait à ce *De Profundis*.

Do, mi, fa, sol, mi, da. — Celui-ci me rappelle
Une valse à deux temps qui me fit bien du mal
Le fifre au rire aigu raillait le violoncelle
Qui pleurait sous l'archet ses notes de cristal,

Sol, do, do, si, si, la. — Point cet air, je t'en prie,
Nous l'avons l'an dernier ensemble répété
Avec des Allemands qui chantaient leur patrie
Dans les bois de Meudon, par une nuit d'été.

Eh bien ! ne chantons pas, restons-en là, ma chère
Et pour n'y plus penser, pour n'y plus revenir
Sur nos amours défunts, sans haine et sans colère
Jetons en souriant un dernier souvenir.

Nous étions bien heureux dans la petite chambre
Quand ruisselait la pluie, et que soufflait le vent,
Assis dans le fauteuil, près de l'âtre, en décembre
Aux lueurs de tes yeux. j'ai rêvé bien souvent.

La houille pétillait : en chauffant sur les cendres
La bouilloire chantait un refrain régulier
Et faisait un orchestre au bal des salamandres
Qui voltigeaient dans le foyer.

Feuilletant un roman, paresseuse et frileuse,
Tandis que tu fermais tes yeux ensommeillés,
Moi je rajeunissais ma jeunesse amoureuse
Mes lèvres sur tes mains et mon cœur à tes pieds.

Digitized by Google

Aussi, quand on entrait, la porte onverte à peine
On sentait le parfum d'amour et de gaîté,
Dont notre chambre était du matin au soir pleine
Car le bonheur aimait notre hospitalité.

Puis l'hiver s'en alla ; par la fenêtre ouverte
Le Printemps un matin vient nous donner l'éveil,
Et ce jour-là tous deux dans la campagne verte
Nous allâmes courir au-devant du soleil.

C'était le vendredi de la sainte semaine,
Et, contre l'ordinaire, il faisait un beau temps :
Du val à la colline et du bois à la plaine,
D'un pied leste et joyeux, nous courûmes longtemps.

Fatigués cependant par ce pélerinage,
Dans un lieu qui formait un divan naturel,
Et d'où l'on pouvait voir au loin le paysage,
Nous nous sommes assis en regardant le ciel.

Les mains pressant les mains, épaule contre épaule
Et, sans savoir pourqnoi, l'un et l'autre oppressés,
Notre bouche s'ouvrit sans dire une parole
Et nous nous sommes embrassés.

Près de nous, l'hyacinthe avec la violette
Mariaient leur parfum qui montait dans l'air pur
Et nous vîmës tous deux, en relevant la tête
Dieu qui nous souriait à son balcon d'azur.

Aimez-vous, disait-il ; c'est pour rendre plus douce,
La route où vous marchez que j'ai fait sous vos pas,
Dérouler en tapis le velours de la mousse,
Embrassez-vous encore, — je ne regarde pas.

Digitized by Google

Aimez-vous, aimez-vous, dans le vent qui murmure
Dans les limpides eaux, dans les bois reverdis,
Dans l'astre, dans la fleur, dans la chanson des nids,
C'est pour vous que j'ai fait renaître ma nature.

Aimez-vous, aimez-vous ; et de mon soleil d'or,
De mon printemps nouveau qui réjouit la terre
Si vous êtes contents, au lieu d'une prière,
Pour me remercier, — embrassez-vous encor.

Un mois après ce jour, quand fleurirent les roses
Dans le petit jardin que nous avions planté,
Quand je t'aimais le mieux, sans m'en dire les causes
Brusquement ton amour de moi s'est écarté.

Où s'en est-il allé ? Partout un peu, je pense ;
Car, faisant triompher l'une et l'autre couleur,
Ton amour inconstant flotte sans préférence
Du brun valet de pique au blond valet de cœur.

Te voilà maintenant heureuse : ton caprice
Règne sur une cour de galants jouvenceaux
Et tu ne peux marcher sans qu'à tes pieds fleurisse
Un parterre émaillé d'adorants madrigaux.

Dans les jardins du bal quand tu fais ton entrée
Autour de toi se forme un cercle langoureux
Et le frémissement de ta robe moirée
Pâme en chœur laudatif ta meute d'amoureux.

Elégamment chaussée d'une souple bottine
Qui serait trop étroite au pied de Cendrillon
Ton pied est si petit qu'à peine on le devine
Quand la valse t'emporte en son gai tourbillon.

Digitized by Google

Dans les bains onctueuse d'une huile de paresse
Tes mains, brunes jadis, ont retrouvé depuis,
La pâleur de l'ivoire ou du lis que caresse
Le rayon argenté dont s'éclairent les nuits.

Autour de ton bras blanc une perle choisie
Constelle un bracelet ciselé par Froment
Et sur tes reins cambrés un grand châle d'Asie
En cascade de plis ondule artistement.

Tes cheveux crespelés selon la mode antique
Blondissant comme l'or en reflets lumineux
Des violents parfums d'une flore exotique
Enivrent le zéphir qui voltige autour d'eux.

La dentelle de Flandre et le point d'Angleterre
La guipure gothique à la mate blancheur
Chef-d'œuvre arachnéen d'un âge séculaire,
De ta riche toilette achèvent la splendeur.

Pour moi, je t'aimais mieux dans tes robes de toile
Printanière, indienne ou modeste organdi
Atours frais et coquets, simple chapeau sans voile
Brodequins gris ou noirs, et col blanc tout uni.

Car ce luxe nouveau qui te rend si jolie
Ne me rappelle pas mes amours disparus
Et tu n'es que plus morte et mieux ensevelie
Dans ce linceul de soie où ton cœur ne bat plus.

Lorsque je composai ce morceau funéraire
Qui n'est qu'un long regret de mon bonheur passé
J'étais vêtu de noir comme un parfait notaire
Moins les bésicles d'or et le jabot plissé.

Digitized by Google

Un crêpe enveloppait le manche de ma plume
Et des filets de deuil encadraient le papier
Sur lesquels j'écrivais ces strophes où j'exhume
Le dernier souvenir de mon amour dernier.

Arrivé cependant à la fin d'un poème
Où je jette mon cœur dans le fond d'un grand trou,
Gaîté de croque-mort qui s'enterra lui-même
Voilà que je me mets à rire comme un fou.

Mais cette gaîté-là n'est qu'une raillerie :
Ma plume en écrivant a tremblé dans ma main
Et quand je souriais, comme une chaude pluie
Mes larmes effaçaient les mots sur le velin.

Néanmoins, tous ceux qui ont connu le pays latin, et les mœurs de cette jeunesse, qui, depuis, se sont un peu trop modifiées, ceux-là ne pourront se défendre de l'émotion qu'on éprouve à toute évocation sincère d'une page de la vingtième année.

Il est à remarquer, que l'amour, comme Murger le comprend, est d'une espèce particulière. On ne retrouve dans ses vers ni supplications, ni plaintes exagérées. Il n'exulte pas sa joie dans le triomphe, comme la plupart des poètes et ne se livre pas à une explosion de désespoir après l'abandon.

Dans presque toutes ses pièces, et particulièrement dans le *Requiem d'amour*, l'amour se présente à l'état de souvenir à la fois doux et douloureux. Murger paraît se complaire dans la souffrance ; il semble qu'il ait prévu d'avance la trahison de son amie et qu'il l'adore d'autant mieux qu'elle l'a délaissé. En un mot sa tristesse est sincère, mais je crois que son ironie ne l'est pas.

Digitized by Google

Son livre *Les Nuits d'Hiver*, tout rempli des plus chers souvenirs de sa jeunesse, par une coïncidence singulière, devait paraître le jour même de sa mort. Ce volume débute par un sonnet préface, où l'auteur souhaite, d'un air goguenard, toute sorte de prospérité au patriarche assez naïf pour le payer trois francs. On ne se douterait pas qu'il n'y a rien de plus suave que les pièces accompagnées de cet avis bouffon.

En dehors de la *Vie de Bohême* et des *Nuits d'Hiver*, Murger a écrit un certain nombre de romans et de fantaisies ; le *Pays latin*, le *Sabot rouge*, les *Vacances de Camille*, et quelques pièces de théâtre : le *Serment d'Horace*, une bluette émaillée de mots charmants et qu'on retrouve régulièrement, chaque année, sur toutes les scènes des villes d'eaux ; le *Bonhomme Jadis*, une idylle représentée à la Comédie-Française, et où la jeunesse semble encore éternisée sous les cheveux blancs du principal personnage ; enfin, la *Vie de Bohème* elle-même, ce drame poignant tiré de son livre, en collaboration avec Théodore Barrière, et qui a certainement inspiré plus tard à ce dernier les *Filles de Marbre* ; à Alexandre Dumas fils, la *Dame aux Camélias* ; à Sardou, la plus jolie scène des *Ganaches* et à Meilhac et Halévy la touchante agonie de *Froufrou*.

Comme romancier et comme auteur dramatique, Murger n'a eu que des succès. Malheureusement, ni le style ni l'invention ne suffisent pas toujours pour assurer l'indépendance et la dignité d'un écrivain. Il faut une âme et un corps solidement trempés, un tempérament de fer, pour ne pas succomber aux luttes, aux fatigues, aux excitations de cette vie dévorante. Il faut produire sans cesse, produire encore, produire toujours, à moins que vous ne soyez un de ces hommes, pour ne pas dire un de ces colosses, comme un siècle n'en voit naître qu'un seul, — le précédent avait vu Voltaire, le nôtre a produit Victor Hugo.

Avec les années, la sève tarit, la veine s'épuise, le travail devient plus difficile, l'écrivain lui-même juge ses

Digitized by Google

œuvres avec plus de sévérité, car il sait que la muse délaisse les vieillards.

Murger ne connut, lui, ni la vieillesse, ni le complet abandon de la muse, qui lui sourit jusqu'à son dernier jour ; mais il connut la pauvreté, et il la connut de bonne heure ; elle s'empara de sa jeunesse, il l'accepta avec une résignation moqueuse, il en fit son amie, et elle lui donna, en retour de son affection, ce rire mouillé de larmes qui fut la note dominante de son talent. Mais cet esprit charmant prodigua sa vie, il chercha l'oubli, le repos ou des émotions fiévreuses dans tout ce qui épuise ou tue ; et malgré la faveur constante que lui prodigua jusqu'au dernier moment une société qui avait alors la réputation d'être assez dure pour les poètes ; malgré les amitiés fidèles et les succès, le chantre des *Nuits d'Hiver*, un hiver qui commençait à trente ans, est venu mourir à l'hôpital, comme le poète Gilbert, comme Gustave Planche, Antony Béraud et tant d'autres dont la muse avait touché le front.

C'est là qu'il écrivit le *Testament*, pièce moitié sérieuse, moitié ironique, mais d'un pressentiment funèbre trop justifié.

Digitized by Google

LE TESTAMENT

d'Henri Murger

Comme il allait mourir, et comme il le savait,
Pour se mettre en mesure, il fit à son chevet
Mander un antique notaire,
Dont le vieux panonceau, du client respecté,
Sous la rouille du temps montrait avec fierté
Cent ans d'honneur héréditaire.

« Mon cher maître, dit-il, je suis un moribond :
« Comme un oiseau blessé qui fait son dernier bond,
« Mon cœur ne palpite qu'à peine.
« Je suis fini, fini ; le Ciel n'a pas voulu
« Que je puisse m'asseoir parmi le groupe élu
« Des gens qui verront l'*Africaine*.

« Mon médecin m'avait conseillé d'aller voir,
« Sur les rives du Nil, se balancer le soir
« La taille souple de l'almée,
« Aux yeux d'un Anglais roux, triste et concupiscent,
« Montrant pour cent sequins ce que l'on voit pour cent
« Sous dans ma France bien-aimée.

Digitized by Google

« Mais je hais l'Orient, la mer et tout pays
« Qui ne se trouve pas sur le plan de Paris,
« Cette divine capitale
« Où l'on peut à toute heure, à tout prix, en tout lieu,
« Trouver l'occasion de chiffonner un peu
« La tunique de la Morale.

« Peut-être aurais-je pu traîner jusqu'au printemps,
« Si j'avais voulu prendre encor de temps en temps
« Quelque infection brevetée ;
« Mais j'aime autant partir avant le Carnaval :
« Si je tardais, ma mort ferait manquer le bal
« Où ma maîtresse est invitée.

« D'ailleurs, tous mes parents ont commandé leur deuil :
« Les hommes au Cyprès, les femmes chez Chevreuil ;
« Et, dans le passage du Caire,
« On imprime trois cents billets de faire part
« Que mes amis diront avoir trouvés trop tard
« Dans la loge de leur portière.

« Un architecte habile a fourni le devis
« D'un tombeau dessiné par mon frère, — un lavis
« D'encre de Chine, — une aquarelle.
« Et d'ici vous pouvez entendre le marteau
« Du funèbre tailleur qui me cloue un manteau
« Dont la mode reste éternelle.

« Pareils à des fourmis dont on pille les œufs,
« Tous mes collatéraux se meuvent, et l'un d'eux
« A découvert un biographe
« Qui, pour une pistole ou deux, consentira
« A m'appeler crétin, poète, — ou scélérat,
« Et, pour trois, mettra l'orthographe.

Digitized by Google

« Donc, cher maître, aujourd'hui me trouvant sain d'esprit
« Par un bon testament, de ma main propre écrit,
« Et scellé de mes armoiries,
« Biens de ville et des champs, et biens paraphernaux,
« Mobilier, objets d'art, bijoux et capitaux,
« Mon chenil et mes écuries.

« Mes livres et ma cave, et jusqu'à mon portrait
« Peint par celui qui fut le Raphaël du laid,
« Tout — hors les cheveux de ma mère,
« Je lègue sans retour ma fortune et mon bien
« A celle dont le nom aux lèvres me revient
« Comme un miel fait de plante amère.

« Vous la reconnaîtrez à ses cheveux ardents,
« Comme un soleil du soir qui se couche dedans
« La pourpre et l'or d'un ciel d'orage.
« Peut-être en la voyant vous découvrirez-vous ;
« J'ai devant sa beauté vu plier des genoux
« Qui ne prodiguaient pas l'hommage.

« Vous lui direz ma mort, et que c'est samedi
« Qu'on doit me mettre en terre, onze heures pour midi :
« Mais, si dans sa claire prunelle
« Une larme tremblait, rien qu'une seulement,
« Vous pouvez déchirer en deux le testament,
« Alors ce ne serait pas elle.

« Telle est ma volonté, dont l'exécution,
« Cher maître, se confie à la discrétion
« De votre zélé ministère.
« Monsieur, dit un valet qui portait un plumeau,
« Un Monsieur du clergé vient avec son bedeau !
« Réponds-lui que j'ai lu Voltaire ».

Digitized by Google

Murger mourut, et Paris, s'apercevant tout à coup qu'il venait de perdre un homme d'un grand talent et d'un grand cœur, Paris lui décerna la récompense tardive qu'il ne marchande jamais à tous ceux qui donnent à leur patrie leur esprit, leur âme, leur sang ; à ceux surtout que l'ingratitude des uns, l'injustice ou l'indifférence des autres aident quelquefois à mourir ; Paris lui fit de grandes funérailles.

Des hommes aujourd'hui glorieux, combien ont eu des commencements difficiles ! Tous les poètes, tous les écrivains, tous les artistes, depuis Homère, le vieil aveugle si inspiré, ont un peu mené, grands ou petits, la vie de bohème, vie de patience et de courage, où l'on ne peut lutter que revêtu d'une forte cuirasse d'indifférence, à l'épreuve des sots et des envieux ; où l'on ne doit pas, si l'on ne veut trébucher en chemin, quitter un seul moment l'orgueil de soi-même, qui sert d'appui ; vie charmante parfois, et vie terrible souvent, qui a ses victorieux et ses martyrs, et, dans laquelle il faut entrer en se résignant d'avance à subir l'impitoyable loi du « malheur aux vaincus ».

Ce ne sont pas seulement, d'ailleurs, les écrivains et les artistes qui doivent à Murger un souvenir attendri, pour le remercier d'avoir été leur historien ; les jolies ouvrières de Paris ne peuvent oublier qu'il fut l'un des créateurs de ce joli type féminin : la grisette.

La grisette ? elle ne connaissait guère de Paris que l'espace qui séparait son logis du bal de la Chaumière ; le Pont-Neuf et le Pont-Saint-Michel bornaient son horizon, son affection, son travail, ses joies, tout était concentré dans l'espace du Quartier Latin. Robe d'indienne, petits bonnets, souliers découverts, tel était son simple uniforme ; moitié abeille, moitié cigale, travaillant toute la semaine, elle était contente s'il faisait du soleil le dimanche.

Digitized by Google

Musette, l'héroïne de la vie de Bohême, n'est-elle pas charmante jusque dans ses infidélités ? Et peut-on, sans que les larmes montent du cœur aux yeux, assister à l'agonie de la pauvre Mimi ? Chère petite ouvrière — parisienne — elle a aimé le poète Rodolphe, elle lui a donné son cœur et elle mourra de son amour. Aussi, quand la toux la brise, interrompant ses adieux, et qu'enfin elle succombe dans un dernier baiser, Rodolphe a-t-il raison de s'écrier : « O ma jeunesse, c'est vous qu'on enterre ?

Il était nécessaire qu'un écrivain glorifia cette existence de ceux qui luttent. Certes, il y a une fausse bohème ; celle des méchants, des paresseux et des lâches, des puissants, des jaloux. Mais la bohème des travailleurs et des vrais artistes, de ceux qui soutiennent le combat avec la foi ardente, celle-là a sa grandeur.

Il faut traverser des années de détresse, avoir soif, avoir faim, connaître les heures de découragement, d'angoisse, de désespoir. Le mérite est d'affronter cette misère avec dignité. Souffrir pour ses idées, pour son art, c'est de l'héroïsme.

Cet héroïsme, tous les travailleurs, tous les créateurs doivent le posséder. L'idée nouvelle n'est jamais fêtée à son entrée dans le monde ; elle a pour ennemis les idées décrépites qu'elle va remplacer, et la raillerie du public.

Celui qui l'a enfantée doit attendre longtemps l'heure du triomphe. Est-ce que Niepce, l'inventeur de la photographie, est-ce que Sauvage, l'inventeur de l'hélice, est-ce que Nicolas le Bon, l'inventeur de l'éclairage au gaz, ne sont pas morts dans l'infortune la plus poignante, après avoir connu toutes les terribles âpretés de la vie ?

Heureux encore quand on ne tombe pas en chemin, avant d'avoir donné la mesure de son talent, avant d'avoir donné à sa création sa forme définitive.

Henri Murger raconte, dans un de ses livres, qu'à la fin d'une bataille, un soldat qu'on venait de décorer pour sa bravoure disait à un de ses frères d'armes : « Où donc étais-tu ?... nous ne t'avons pas vu ?... » L'autre montra

Digitized by Google

sa poitrine trouée d'une balle et répondit : « J'étais dans la fumée ! »

Et il expira.

Beaucoup luttent ainsi dans la fumée du combat de la vie et meurent sans renommée. A ceux-là aussi, l'auteur de la *Vie de Bohême*, a consacré des pages émues. Que leur manquait-il pour que la gloire vint les trouver, au lieu du malheur ? Un peu de chance seulement !

L'œuvre de Murger vivra toujours. Toujours il demeurera le type consacré du poète de la *Bohême* ; et tandis que bien des grands noms académiques, qu'ils soient portés par des ducs ou par des prétendants, iront s'effaçant de jour en jour, la petite étoile d'Henry Murger jettera toujours son rayon sympathique dans le firmament des poètes. Parce qu'il a créé des types immortels ; parce qu'il y aura toujours des écoliers plus ou moins Rodolphe qui rencontreront pour grignotter avec eux les économies paternelles des créatures plus ou moins Musette. Eh, mon Dieu ! s'ils devaient nous donner l'équivalent des œuvres de Murger, c'est la grâce que je leur souhaiterais !

L. Bourinet.

Digitized by Google

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de l'année 1902

Pour établir un inventaire général des affaires qu'il a traitées pendant un laps de temps déterminé, le commerçant compare sa situation aux deux dates extrêmes.

Notre inventaire à nous, Messieurs, est purement intellectuel, et la tâche de votre secrétaire-général en ce moment, consisterait à dresser en quelque sorte un bilan de nos acquisitions dans le domaine de l'Idée pendant l'année que nous venons de traverser. Labeur agréable, s'il en fût, car, chose appréciable, dans ce domaine, les inventaires ne se soldent jamais en déficit. Les idées nouvelles que nous émettons, ou simplement la forme neuve dont nous revêtons des façons anciennes de penser, viennent toujours s'ajouter à l'héritage considérable légué par les générations qui nous ont précédé. Les lettres et les sciences peuvent subir des temps d'arrêt ; dans certaines périodes de trouble, les méfaits d'un instinct brutal qui reprend le dessus peuvent jeter un voile sur la lumière qui éclaire nos esprits, mais cela n'est que momentané. Passée la crise, eût-elle duré des années, l'évolution recommence, et elle se rattache toujours à l'évolution

Digitized by Google

précédente. Donc, si, dans l'ordre physique on a pu dire que rien ne se perd ni ne se crée, malgré les constants changements d'état de la matière, au contraire, dans l'ordre intellectuel, si rien ne s'anéantit, la création est constante.

Mais, les dissertations sur les idées générales ne sont plus de mise, aujourd'hui. D'autant plus que je désirais émettre une constatation qui n'est pas du domaine des acquisitions intellectuelles.

Avant de dresser l'inventaire de nos travaux pendant l'année écoulée, vous voudrez bien, mes chers confrères, comparer, tel le commerçant dont nous parlions, la situation, l'installation, pour mieux préciser ma pensée, de notre Société aujourd'hui, et la situation correspondante il y a un an. Depuis que nous quittâmes notre ancien local de la rue Pasteur, la Municipalité nous a certes toujours assuré, en même temps que le logement « le feu et la chandelle ». Mais les savants et les littérateurs ne sauraient se contenter, au moins d'une façon durable, de l'existence quasi-nomade qui est le lot des troupiers. Aussi cherchâtes-vous à vous installer quelque part à demeure. Il ne m'appartient pas de décerner des éloges à quiconque, mais je dois constater que notre excellent président, si bien secondé par M. Carli, en sa qualité d'archiviste, a réussi à doter la Société d'un local des plus convenables. Un bail a été passé avec le propriétaire de l'immeuble, à des conditions avantageuses pour nous. Enfin, vous pouvez voir, toujours grâce au dévouement et au labeur de MM. A. Blavet et Carli, nos collections de livres bien classés et méthodiquement mis en ordre. Et vous devez savoir, — car tous plus ou moins avez goûté de cette âpre poussière à parfum de moisi dans laquelle souvent reposent les vieux livres — vous devez savoir, dis-je, que cette besogne est assez longue, lorsqu'on veut être consciencieux. Reste maintenant à établir le catalogue de notre bibliothèque ; ce travail a été commencé par M. Carli, qui ne peut manquer de le mener à bonne fin. D'ores et déjà, l'on sait où trouver de suite le livre cherché, et le travail de classement est le plus

Digitized by Google

important, avant l'établissement du catalogue d'une collection de livres.

A ce point de vue, l'année 1902 n'a pas été infructueuse, si nous examinons les résultats. Il est vrai que les pérégrinations ont quelque peu nui à la régularité de vos séances ; l'on doit ajouter que les élections législatives de l'année, imposant à votre Bureau une réserve dont la Société ne s'est jamais départie, il n'a pu être tenu de séances durant toute la période électorale.

Une séance solennelle a été consacrée à la glorification de Victor Hugo, à l'heure où la France entière célébrait son centenaire. Chacun a voulu apporter à cette apothéose une palme personnelle, et vous avez encore présent à la pensée le charme laissé à tous par cette soirée inoubliable.

L'année qui vit la Société s'installer sous un nouveau toit, vit aussi son *Bulletin* revêtir une robe toute neuve. M. Néel a trouvé le joli nom de *Revue Cévenole* ; M. Eloy Vincent a dessiné un sceau très artistique, qui orne la couverture de notre nouvelle Revue, et M. Blavet a inscrit sur ce sceau la vieille épigraphe que nos devanciers sur ces rives « vardonniennes » avaient placée en tête de la charte de leurs coutumes : « *al pobol util* ».

Malgré tant de circonstances défavorables, la vie intellectuelle s'est affirmée, continuelle, dans la Société. Lorsque, un matin, la France s'est éveillée apprenant avec effroi la perte d'une de ses colonies, à la suite d'un cataclysme dont l'histoire de l'antiquité nous a narré le terrifiant précédent, la Société, comme toutes les Sociétés savantes, a voulu approfondir ce mystère du feu souterrain, et M. Bonnes, avec la compétence qu'on lui connaît et s'appuyant sur des documents choisis, vous a révélé le résultat de son enquête. Le pessimisme de M. Bonnes au sujet des éruptions volcaniques de Saint-Pierre de la Martinique n'a été que trop justifié, malheureusement.

Puis, M. Carli, nous rappelant que, sur le sol dévasté, le temps accomplit son œuvre, et que, sous le soleil, revivront toujours les fleurs, nous a ramenés vers les charmes de la poésie italienne. Ses traductions d'Alfredo Baccelli

Digitized by Google

furent très appréciées, et notre confrère nous donna une preuve nouvelle de son goût très sûr en littérature.

M. Blavet, n'oublie pas, en excellent félibre qu'il est, de parler de son beau Midi, et de tout ce qui y touche. Il a apporté à la Société des documents inédits sur la jeunesse d'Alphonse Daudet, et il a établi, à n'en pas douter, que « *le Petit Chose* » est œuvre de romancier, mais non d'autobiographe. L'historien plaisant du don quichottesque Tartarin n'a jamais eu, en effet, la prétention d'être un historien. N'a-t-il pas même un peu sacrifié, en délicat conteur qui veut plaire, aux goûts secrets de son auditoire ? Car, hélas ! Daudet habitait Paris. Ce qui est certain, c'est que si bien il sut écrire en français les jolies histoires que les vieux racontent, à la veillée, sous le manteau de la grande cheminée des mas, que les critiques s'y trompèrent. N'avons-nous pas vu, au lendemain de sa mort, un grand journal vanter chez Daudet, comme qualité maitresse, ce qu'il appelait « un parisianisme raffiné » ? Il faut être reconnaissant à M. Blavet d'avoir mis en lumière cette jeunesse de Daudet qui fut bien plus gaie que ce que nous l'avons supposée triste ; et notre confrère n'aurait pu s'acquitter plus heureusement de la tâche qu'il avait assumée.

Au sujet d'Emile Zola, dont l'œuvre a été si hautement louée d'un côté que discutée de l'autre, ce qui, en somme, démontre l'importance de cette œuvre, au sujet de Zola, M. Eloy-Vincent nous a également donné des aperçus nouveaux. Notre confrère, dont chacun connaît le talent de peintre s'est attaché à étudier Zola au point de vue de cet art. Se basant en particulier sur une étude d'un salon parisien de peinture, publiée par Zola, il y a assez longtemps pour que beaucoup l'aient oubliée, M. Eloy-Vincent fait connaître les idées personnelles du puissant auteur des Rougon-Macquart à ce sujet. C'est une théorie toute particulière, où, écartant toute dépendance d'école, même ce qu'on est convenu d'appeler l'Art, Zola voudrait que le peintre ne fut que l'esclave de son inspiration, ou plutôt du spectacle qu'il a devant les yeux. On le voit, c'est la théorie littéraire de Zola appliquée à l'art du

Digitized by Google

peintre, ce réalisme, dont le plus haut mérite est qu'il recherche l'expression exacte de la vérité, tout au moins d'une vérité.

M. Trouilhas n'abandonne pas ses chères études archéologiques. Un beau jour, il a apporté sur le bureau de la Société de petits objets en bronze, et ç'a été avec l'attention la plus intéressée que chacun écouta les excellentes explications données par le trop modeste historien de Saint-Germain-de-Montaigut. Il s'agissait cette fois d'une bague sigillaire, et d'un scriptorium portant des ciselures et des dessins en relief, objets de l'époque gallo-romaine trouvés dans le Bas-Vivarais. Très ingénieusement, et avec une méthode sûre, M. Trouilhas a su déchiffrer sur les quelques lignes énigmatiques du sceau, le nom de Flavius. Il est à remarquer que les objets ont été découverts non loin d'un village appelé Flaviac. M. Trouilhas ne veut rien conclure de cette coïncidence, et le soin qu'il met à écarter toute hypothèse qui ne s'appuie pas, d'après lui, sur des documents certains, ne donne que plus du poids à son opinion.

La mort a, cette année, Messieurs, frappé dans nos rangs. L'un de nos anciens présidents, M. Dadre, avocat, ancien bâtonnier, s'en est allé rejoindre dans la tombe les autres fondateurs de la Société qui l'y avaient précédé. Une voix plus autorisée vous dira ce que fut M. Dadre, dont je salue avec émotion le souvenir.

En terminant, Messieurs, me sera-t-il permis d'exprimer un vœu, c'est de voir la Société dans sa nouvelle installation, longtemps prospère, et justifiant de plus en plus la noble devise qu'elle a adoptée : « *Al pobol util* ».

G. H.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

des N^os^ 1, 2 et 3 de la REVUE CÉVENOLE

(ANNÉE 1902)

NUMÉRO 1

	Pages
Renouvellement du Bureau pour l'année 1902-1903	3
Liste des Membres titulaires	3
Liste des Membres honoraires	6
Liste des Membres associés	8
Liste des Membres fondateurs décédés	11
Liste des Présidents et Vice-Présidents	12
Installation du Bureau, *Allocution* de M. Alcide BLAVET	13
Le Félibre Paul Gaussen, par M. Euclide CARLI	19
POÉSIE : Plainte d'Aïeul, par M. Joseph LISBONNE	41
Liste des lauréats de la Société	42
Liste des Sociétés correspondantes	43

Digitized by Google

NUMÉRO 2

Pages

Le repos hebdomadaire, par M. J.-E. Néel..... 51

Sur un petit trésor trouvé dans le Vivarais, par M. N. Troulhias..... 73

POÉSIE : Vers l'amour..... 83

» *Lou bon Fustiè*..... 84

» *Solitude*..... 85

» *Balado en l'ounou de la bello Jouinesso*, par M. Ferdinand Chabrier..... 86

» *Un Félibre*, par M. Alcide Blavet.... 86

Notes sur le fonctionnement des Sociétés de Secours Mutuels, par M. Gabriel Haon..... 89

GRAVURE : Portrait de M. Adrien Dadre.

NÉCROLOGIE : Adrien Dadre, par M. Maurice Colomb..... 103

NUMÉRO 3

La Garde nationale à Alais pendant la Révolution, par M. M. Patin..... 111

Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne commune de Laval et de Saint-Vincent-des-Salles, par M. P. Gilly..... 133

Sur quelques découvertes archéologico-préhistoriques faites au Camp de César, par M. P. Rouchette..... 147

Digitized by Google

Pages

POÉSIE : Pro Patria, par M. F. CHABRIER.... 151

Henry Murger, par L. BOURINET..... 153

Rapport du Secrétaire-Général sur les travaux de l'année 1902..... 187

Digitized by Google

Digitized by Google

Imprimerie BRABO

ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Imprimerie BRABO

ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Imprimerie BRABO

ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Imprimerie BRABO

ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

Imprimerie BRABO

ALAIS

Digitized by Google

Mi, ré, mi, do, ré, la. — Pas cet air ma petite !
S'il entendait cet air que tu chantais jadis
Mon cœur, tout mort qu'il est tressaillerait bien vite
Et ressusciterait à ce *De Profundis*.

Do, mi, fa, sol, mi, da. — Celui-ci me rappelle
Une valse à deux temps qui me fit bien du mal
Le fifre au rire aigu raillait le violoncelle
Qui pleurait sous l'archet ses notes de cristal,

Sol, do, do, si, si, la. — Point cet air, je t'en prie,
Nous l'avons l'an dernier ensemble répété
Avec des Allemands qui chantaient leur patrie
Dans les bois de Meudon, par une nuit d'été.

Eh bien ! ne chantons pas, restons-en là, ma chère
Et pour n'y plus penser, pour n'y plus revenir
Sur nos amours défunts, sans haine et sans colère
Jetons en souriant un dernier souvenir.

Nous étions bien heureux dans la petite chambre
Quand ruisselait la pluie, et que soufflait le vent,
Assis dans le fauteuil, près de l'âtre, en décembre
Aux lueurs de tes yeux. j'ai rêvé bien souvent.

La houille pétillait : en chauffant sur les cendres
La bouilloire chantait un refrain régulier
Et faisait un orchestre au bal des salamandres
Qui voltigeaient dans le foyer.

Feuilletant un roman, paresseuse et frileuse,
Tandis que tu fermais tes yeux ensommeillés,
Moi je rajeunissais ma jeunesse amoureuse
Mes lèvres sur tes mains et mon cœur à tes pieds.

Digitized by Google

Aussi, quand on entrait, la porte ouverte à peine
On sentait le parfum d'amour et de gaîté,
Dont notre chambre était du matin au soir pleine
Car le bonheur aimait notre hospitalité.

Puis l'hiver s'en alla ; par la fenêtre ouverte
Le Printemps un matin vient nous donner l'éveil,
Et ce jour-là tous deux dans la campagne verte
Nous allâmes courir au-devant du soleil.

C'était le vendredi de la sainte semaine,
Et, contre l'ordinaire, il faisait un beau temps :
Du val à la colline et du bois à la plaine,
D'un pied leste et joyeux, nous courûmes longtemps.

Fatigués cependant par ce pélerinage,
Dans un lieu qui formait un divan naturel,
Et d'où l'on pouvait voir au loin le paysage,
Nous nous sommes assis en regardant le ciel.

Les mains pressant les mains, épaule contre épaule
Et, sans savoir pourqnoi, l'un et l'autre oppressés,
Notre bouche s'ouvrit sans dire une parole
Et nous nous sommes embrassés.

Près de nous, l'hyacinthe avec la violette
Mariaient leur parfum qui montait dans l'air pur
Et nous vîmes tous deux, en relevant la tête
Dieu qui nous souriait à son balcon d'azur.

Aimez-vous, disait-il ; c'est pour rendre plus douce,
La route où vous marchez que j'ai fait sous vos pas,
Dérouler en tapis le velours de la mousse,
Embrassez-vous encore, — je ne regarde pas.

Digitized by Google

Aimez-vous, aimez-vous, dans le vent qui murmure
Dans les limpides eaux, dans les bois reverdis,
Dans l'astre, dans la fleur, dans la chanson des nids,
C'est pour vous que j'ai fait renaître ma nature.

Aimez-vous, aimez-vous ; et de mon soleil d'or,
De mon printemps nouveau qui réjouit la terre
Si vous êtes contents, au lieu d'une prière,
Pour me remercier, — embrassez-vous encor.

Un mois après ce jour, quand fleurirent les roses
Dans le petit jardin que nous avions planté,
Quand je t'aimais le mieux, sans m'en dire les causes
Brusquement ton amour de moi s'est écarté.

Où s'en est-il allé ? Partout un peu, je pense ;
Car, faisant triompher l'une et l'autre couleur,
Ton amour inconstant flotte sans préférence
Du brun valet de pique au blond valet de cœur.

Te voilà maintenant heureuse : ton caprice
Règne sur une cour de galants jouvenceaux
Et tu ne peux marcher sans qu'à tes pieds fleurisse
Un parterre émaillé d'adorants madrigaux.

Dans les jardins du bal quand tu fais ton entrée
Autour de toi se forme un cercle langoureux
Et le frémissement de ta robe moirée
Pâme en chœur laudatif ta meute d'amoureux.

Elégamment chaussée d'une souple bottine
Qui serait trop étroite au pied de Cendrillon
Ton pied est si petit qu'à peine on le devine
Quand la valse t'emporte en son gai tourbillon.

Digitized by Google

Dans les bains onctueuse d'une huile de paresse
Tes mains, brunes jadis, ont retrouvé depuis,
La pâleur de l'ivoire ou du lis que caresse
Le rayon argenté dont s'éclairent les nuits.

Autour de ton bras blanc une perle choisie
Constelle un bracelet ciselé par Froment
Et sur tes reins cambrés un grand châle d'Asie
En cascade de plis ondule artistement.

Tes cheveux crespelés selon la mode antique
Blondissant comme l'or en reflets lumineux
Des violents parfums d'une flore exotique
Enivrent le zéphir qui voltige autour d'eux.

La dentelle de Flandre et le point d'Angleterre
La guipure gothique à la mate blancheur
Chef-d'œuvre arachnéen d'un âge séculaire,
De ta riche toilette achèvent la splendeur.

Pour moi, je t'aimais mieux dans tes robes de toile
Printanière, indienne ou modeste organdi
Atours frais et coquets, simple chapeau sans voile
Brodequins gris ou noirs, et col blanc tout uni.

Car ce luxe nouveau qui te rend si jolie
Ne me rappelle pas mes amours disparus
Et tu n'es que plus morte et mieux ensevelie
Dans ce linceul de soie où ton cœur ne bat plus.

Lorsque je composai ce morceau funéraire
Qui n'est qu'un long regret de mon bonheur passé
J'étais vêtu de noir comme un parfait notaire
Moins les bésicles d'or et le jabot plissé.

Digitized by Google

Un crêpe enveloppait le manche de ma plume
Et des filets de deuil encadraient le papier
Sur lesquels j'écrivais ces strophes où j'exhume
Le dernier souvenir de mon amour dernier.

Arrivé cependant à la fin d'un poème
Où je jette mon cœur dans le fond d'un grand trou,
Gaîté de croque-mort qui s'enterra lui-même
Voilà que je me mets à rire comme un fou.

Mais cette gaîté-là n'est qu'une raillerie :
Ma plume en écrivant a tremblé dans ma main
Et quand je souriais, comme une chaude pluie
Mes larmes effaçaient les mots sur le velin.

Néanmoins, tous ceux qui ont connu le pays latin, et les mœurs de cette jeunesse, qui, depuis, se sont un peu trop modifiées, ceux-là ne pourront se défendre de l'émotion qu'on éprouve à toute évocation sincère d'une page de la vingtième année.

Il est à remarquer, que l'amour, comme Murger le comprend, est d'une espèce particulière. On ne retrouve dans ses vers ni supplications, ni plaintes exagérées. Il n'exulte pas sa joie dans le triomphe, comme la plupart des poètes et ne se livre pas à une explosion de désespoir après l'abandon.

Dans presque toutes ses pièces, et particulièrement dans le *Requiem d'amour*, l'amour se présente à l'état de souvenir à la fois doux et douloureux. Murger paraît se complaire dans la souffrance ; il semble qu'il ait prévu d'avance la trahison de son amie et qu'il l'adore d'autant mieux qu'elle l'a délaissé. En un mot sa tristesse est sincère, mais je crois que son ironie ne l'est pas.

Digitized by Google

Son livre *Les Nuits d'Hiver*, tout rempli des plus chers souvenirs de sa jeunesse, par une coïncidence singulière, devait paraître le jour même de sa mort. Ce volume débute par un sonnet préface, où l'auteur souhaite, d'un air goguenard, toute sorte de prospérité au patriarche assez naïf pour le payer trois francs. On ne se douterait pas qu'il n'y a rien de plus suave que les pièces accompagnées de cet avis bouffon.

En dehors de la *Vie de Bohême* et des *Nuits d'Hiver*, Murger a écrit un certain nombre de romans et de fantaisies ; le *Pays latin*, le *Sabot rouge*, les *Vacances de Camille*, et quelques pièces de théâtre : le *Serment d'Horace*, une bluette émaillée de mots charmants et qu'on retrouve régulièrement, chaque année, sur toutes les scènes des villes d'eaux ; le *Bonhomme Jadis*, une idylle représentée à la Comédie-Française, et où la jeunesse semble encore éternisée sous les cheveux blancs du principal personnage ; enfin, la *Vie de Bohème* elle-même, ce drame poignant tiré de son livre, en collaboration avec Théodore Barrière, et qui a certainement inspiré plus tard à ce dernier les *Filles de Marbre* ; à Alexandre Dumas fils, la *Dame aux Camélias* ; à Sardou, la plus jolie scène des *Ganaches* et à Meilhac et Halévy la touchante agonie de *Froufrou*.

Comme romancier et comme auteur dramatique, Murger n'a eu que des succès. Malheureusement, ni le style ni l'invention ne suffisent pas toujours pour assurer l'indépendance et la dignité d'un écrivain. Il faut une âme et un corps solidement trempés, un tempérament de fer, pour ne pas succomber aux luttes, aux fatigues, aux excitations de cette vie dévorante. Il faut produire sans cesse, produire encore, produire toujours, à moins que vous ne soyez un de ces hommes, pour ne pas dire un de ces colosses, comme un siècle n'en voit naître qu'un seul, — le précédent avait vu Voltaire, le nôtre a produit Victor Hugo.

Avec les années, la sève tarit, la veine s'épuise, le travail devient plus difficile, l'écrivain lui-même juge ses

Digitized by Google

œuvres avec plus de sévérité, car il sait que la muse délaisse les vieillards.

Murger ne connut, lui, ni la vieillesse, ni le complet abandon de la muse, qui lui sourit jusqu'à son dernier jour ; mais il connut la pauvreté, et il la connut de bonne heure ; elle s'empara de sa jeunesse, il l'accepta avec une résignation moqueuse, il en fit son amie, et elle lui donna, en retour de son affection, ce rire mouillé de larmes qui fut la note dominante de son talent. Mais cet esprit charmant prodigua sa vie, il chercha l'oubli, le repos ou des émotions fiévreuses dans tout ce qui épuise ou tue ; et malgré la faveur constante que lui prodigua jusqu'au dernier moment une société qui avait alors la réputation d'être assez dure pour les poètes ; malgré les amitiés fidèles et les succès, le chantre des *Nuits d'Hiver*, un hiver qui commençait à trente ans, est venu mourir à l'hôpital, comme le poète Gilbert, comme Gustave Planche, Antony Béraud et tant d'autres dont la muse avait touché le front.

C'est là qu'il écrivit le *Testament*, pièce moitié sérieuse, moitié ironique, mais d'un pressentiment funèbre trop justifié.

Digitized by Google

LE TESTAMENT

d'Henri Murger

Comme il allait mourir, et comme il le savait,
Pour se mettre en mesure, il fit à son chevet
Mander un antique notaire,
Dont le vieux panonceau, du client respecté,
Sous la rouille du temps montrait avec fierté
Cent ans d'honneur héréditaire.

« Mon cher maître, dit-il, je suis un moribond :
« Comme un oiseau blessé qui fait son dernier bond,
« Mon cœur ne palpite qu'à peine.
« Je suis fini, fini ; le Ciel n'a pas voulu
« Que je puisse m'asseoir parmi le groupe élu
« Des gens qui verront l'*Africaine*.

« Mon médecin m'avait conseillé d'aller voir,
« Sur les rives du Nil, se balancer le soir
« La taille souple de l'almée,
« Aux yeux d'un Anglais roux, triste et concupiscent,
« Montrant pour cent sequins ce que l'on voit pour cent
« Sous dans ma France bien-aimée.

Digitized by Google

« Mais je hais l'Orient, la mer et tout pays
« Qui ne se trouve pas sur le plan de Paris,
« Cette divine capitale
« Où l'on peut à toute heure, à tout prix, en tout lieu,
« Trouver l'occasion de chiffonner un peu
« La tunique de la Morale.

« Peut-être aurais-je pu traîner jusqu'au printemps,
« Si j'avais voulu prendre encor de temps en temps
« Quelque infection brevetée ;
« Mais j'aime autant partir avant le Carnaval :
« Si je tardais, ma mort ferait manquer le bal
« Où ma maîtresse est invitée.

« D'ailleurs, tous mes parents ont commandé leur deuil :
« Les hommes au Cyprès, les femmes chez Chevreuil ;
« Et, dans le passage du Caire,
« On imprime trois cents billets de faire part
« Que mes amis diront avoir trouvés trop tard
« Dans la loge de leur portière.

« Un architecte habile a fourni le devis
« D'un tombeau dessiné par mon frère, — un lavis
« D'encre de Chine, — une aquarelle.
« Et d'ici vous pouvez entendre le marteau
« Du funèbre tailleur qui me cloue un manteau
« Dont la mode reste éternelle.

« Pareils à des fourmis dont on pille les œufs,
« Tous mes collatéraux se meuvent, et l'un d'eux
« A découvert un biographe
« Qui, pour une pistole ou deux, consentira
« A m'appeler crétin, poète, — ou scélérat,
« Et, pour trois, mettra l'orthographe.

Digitized by Google

« Donc, cher maître, aujourd'hui me trouvant sain d'esprit
« Par un bon testament, de ma main propre écrit,
« Et scellé de mes armoiries,
« Biens de ville et des champs, et biens paraphernaux,
« Mobilier, objets d'art, bijoux et capitaux,
« Mon chenil et mes écuries.

« Mes livres et ma cave, et jusqu'à mon portrait
« Peint par celui qui fut le Raphaël du laid,
« Tout — hors les cheveux de ma mère,
« Je lègue sans retour ma fortune et mon bien
« A celle dont le nom aux lèvres me revient
« Comme un miel fait de plante amère.

« Vous la reconnaîtrez à ses cheveux ardents,
« Comme un soleil du soir qui se couche dedans
« La pourpre et l'or d'un ciel d'orage.
« Peut-être en la voyant vous découvrirez-vous ;
« J'ai devant sa beauté vu plier des genoux
« Qui ne prodiguaient pas l'hommage.

« Vous lui direz ma mort, et que c'est samedi
« Qu'on doit me mettre en terre, onze heures pour midi :
« Mais, si dans sa claire prunelle
« Une larme tremblait, rien qu'une seulement,
« Vous pouvez déchirer en deux le testament,
« Alors ce ne serait pas elle.

« Telle est ma volonté, dont l'exécution,
« Cher maître, se confie à la discrétion
« De votre zélé ministère.
« Monsieur, dit un valet qui portait un plumeau,
« Un Monsieur du clergé vient avec son bedeau !
« Réponds-lui que j'ai lu Voltaire ».

Digitized by Google

Murger mourut, et Paris, s'apercevant tout à coup qu'il venait de perdre un homme d'un grand talent et d'un grand cœur, Paris lui décerna la récompense tardive qu'il ne marchande jamais à tous ceux qui donnent à leur patrie leur esprit, leur âme, leur sang ; à ceux surtout que l'ingratitude des uns, l'injustice ou l'indifférence des autres aident quelquefois à mourir ; Paris lui fit de grandes funérailles.

Des hommes aujourd'hui glorieux, combien ont eu des commencements difficiles ! Tous les poètes, tous les écrivains, tous les artistes, depuis Homère, le vieil aveugle si inspiré, ont un peu mené, grands ou petits, la vie de bohème, vie de patience et de courage, où l'on ne peut lutter que revêtu d'une forte cuirasse d'indifférence, à l'épreuve des sots et des envieux ; où l'on ne doit pas, si l'on ne veut trébucher en chemin, quitter un seul moment l'orgueil de soi-même, qui sert d'appui ; vie charmante parfois, et vie terrible souvent, qui a ses victorieux et ses martyrs, et, dans laquelle il faut entrer en se résignant d'avance à subir l'impitoyable loi du « malheur aux vaincus ».

Ce ne sont pas seulement, d'ailleurs, les écrivains et les artistes qui doivent à Murger un souvenir attendri, pour le remercier d'avoir été leur historien ; les jolies ouvrières de Paris ne peuvent oublier qu'il fut l'un des créateurs de ce joli type féminin : la grisette.

La grisette ? elle ne connaissait guère de Paris que l'espace qui séparait son logis du bal de la Chaumière ; le Pont-Neuf et le Pont-Saint-Michel bornaient son horizon, son affection, son travail, ses joies, tout était concentré dans l'espace du Quartier Latin. Robe d'indienne, petits bonnets, souliers découverts, tel était son simple uniforme ; moitié abeille, moitié cigale, travaillant toute la semaine, elle était contente s'il faisait du soleil le dimanche.

Digitized by Google

Musette, l'héroïne de la vie de Bohême, n'est-elle pas charmante jusque dans ses infidélités ? Et peut-on, sans que les larmes montent du cœur aux yeux, assister à l'agonie de la pauvre Mimi ? Chère petite ouvrière — parisienne — elle a aimé le poète Rodolphe, elle lui a donné son cœur et elle mourra de son amour. Aussi, quand la toux la brise, interrompant ses adieux, et qu'enfin elle succombe dans un dernier baiser, Rodolphe a-t-il raison de s'écrier : « O ma jeunesse, c'est vous qu'on enterre ?

Il était nécessaire qu'un écrivain glorifia cette existence de ceux qui luttent. Certes, il y a une fausse bohème ; celle des méchants, des paresseux et des lâches, des puissants, des jaloux. Mais la bohème des travailleurs et des vrais artistes, de ceux qui soutiennent le combat avec la foi ardente, celle-là a sa grandeur.

Il faut traverser des années de détresse, avoir soif, avoir faim, connaître les heures de découragement, d'angoisse, de désespoir. Le mérite est d'affronter cette misère avec dignité. Souffrir pour ses idées, pour son art, c'est de l'héroïsme.

Cet héroïsme, tous les travailleurs, tous les créateurs doivent le posséder. L'idée nouvelle n'est jamais fêtée à son entrée dans le monde ; elle a pour ennemis les idées décrépites qu'elle va remplacer, et la raillerie du public.

Celui qui l'a enfantée doit attendre longtemps l'heure du triomphe. Est-ce que Niepce, l'inventeur de la photographie, est-ce que Sauvage, l'inventeur de l'hélice, est-ce que Nicolas le Bon, l'inventeur de l'éclairage au gaz, ne sont pas morts dans l'infortune la plus poignante, après avoir connu toutes les terribles âpretés de la vie ?

Heureux encore quand on ne tombe pas en chemin, avant d'avoir donné la mesure de son talent, avant d'avoir donné à sa création sa forme définitive.

Henri Murger raconte, dans un de ses livres, qu'à la fin d'une bataille, un soldat qu'on venait de décorer pour sa bravoure disait à un de ses frères d'armes : « Où donc étais-tu ?... nous ne t'avons pas vu ?... » L'autre montra

Digitized by Google

sa poitrine trouée d'une balle et répondit : « J'étais dans la fumée ! »

Et il expira.

Beaucoup luttent ainsi dans la fumée du combat de la vie et meurent sans renommée. A ceux-là aussi, l'auteur de la *Vie de Bohême*, a consacré des pages émues. Que leur manquait-il pour que la gloire vint les trouver, au lieu du malheur ? Un peu de chance seulement !

L'œuvre de Murger vivra toujours. Toujours il demeurera le type consacré du poète de la *Bohême* ; et tandis que bien des grands noms académiques, qu'ils soient portés par des ducs ou par des prétendants, iront s'effaçant de jour en jour, la petite étoile d'Henry Murger jettera toujours son rayon sympathique dans le firmament des poètes. Parce qu'il a créé des types immortels ; parce qu'il y aura toujours des écoliers plus ou moins Rodolphe qui rencontreront pour grignotter avec eux les économies paternelles des créatures plus ou moins Musette. Eh, mon Dieu ! s'ils devaient nous donner l'équivalent des œuvres de Murger, c'est la grâce que je leur souhaiterais !

L. Bourinet.

Digitized by Google

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de l'année 1902

Pour établir un inventaire général des affaires qu'il a traitées pendant un laps de temps déterminé, le commerçant compare sa situation aux deux dates extrêmes.

Notre inventaire à nous, Messieurs, est purement intellectuel, et la tâche de votre secrétaire-général en ce moment, consisterait à dresser en quelque sorte un bilan de nos acquisitions dans le domaine de l'Idée pendant l'année que nous venons de traverser. Labeur agréable, s'il en fût, car, chose appréciable, dans ce domaine, les inventaires ne se soldent jamais en déficit. Les idées nouvelles que nous émettons, ou simplement la forme neuve dont nous revêtons des façons anciennes de penser, viennent toujours s'ajouter à l'héritage considérable légué par les générations qui nous ont précédé. Les lettres et les sciences peuvent subir des temps d'arrêt ; dans certaines périodes de trouble, les méfaits d'un instinct brutal qui reprend le dessus peuvent jeter un voile sur la lumière qui éclaire nos esprits, mais cela n'est que momentané. Passée la crise, eût-elle duré des années, l'évolution recommence, et elle se rattache toujours à l'évolution

Digitized by Google

précédente. Donc, si, dans l'ordre physique on a pu dire que rien ne se perd ni ne se crée, malgré les constants changements d'état de la matière, au contraire, dans l'ordre intellectuel, si rien ne s'anéantit, la création est constante.

Mais, les dissertations sur les idées générales ne sont plus de mise, aujourd'hui. D'autant plus que je désirais émettre une constatation qui n'est pas du domaine des acquisitions intellectuelles.

Avant de dresser l'inventaire de nos travaux pendant l'année écoulée, vous voudrez bien, mes chers confrères, comparer, tel le commerçant dont nous parlions, la situation, l'installation, pour mieux préciser ma pensée, de notre Société aujourd'hui, et la situation correspondante il y a un an. Depuis que nous quittâmes notre ancien local de la rue Pasteur, la Municipalité nous a certes toujours assuré, en même temps que le logement « le feu et la chandelle ». Mais les savants et les littérateurs ne sauraient se contenter, au moins d'une façon durable, de l'existence quasi-nomade qui est le lot des troupiers. Aussi cherchâtes-vous à vous installer quelque part à demeure. Il ne m'appartient pas de décerner des éloges à quiconque, mais je dois constater que notre excellent président, si bien secondé par M. Carli, en sa qualité d'archiviste, a réussi à doter la Société d'un local des plus convenables. Un bail a été passé avec le propriétaire de l'immeuble, à des conditions avantageuses pour nous. Enfin, vous pouvez voir, toujours grâce au dévouement et au labeur de MM. A. Blavet et Carli, nos collections de livres bien classés et méthodiquement mis en ordre. Et vous devez savoir, — car tous plus ou moins avez goûté de cette âpre poussière à parfum de moisi dans laquelle souvent reposent les vieux livres — vous devez savoir, dis-je, que cette besogne est assez longue, lorsqu'on veut être consciencieux. Reste maintenant à établir le catalogue de notre bibliothèque ; ce travail a été commencé par M. Carli, qui ne peut manquer de le mener à bonne fin. D'ores et déjà, l'on sait où trouver de suite le livre cherché, et le travail de classement est le plus

Digitized by Google

important, avant l'établissement du catalogue d'une collection de livres.

A ce point de vue, l'année 1902 n'a pas été infructueuse, si nous examinons les résultats. Il est vrai que les pérégrinations ont quelque peu nui à la régularité de vos séances ; l'on doit ajouter que les élections législatives de l'année, imposant à votre Bureau une réserve dont la Société ne s'est jamais départie, il n'a pu être tenu de séances durant toute la période électorale.

Une séance solennelle a été consacrée à la glorification de Victor Hugo, à l'heure où la France entière célébrait son centenaire. Chacun a voulu apporter à cette apothéose une palme personnelle, et vous avez encore présent à la pensée le charme laissé à tous par cette soirée inoubliable.

L'année qui vit la Société s'installer sous un nouveau toit, vit aussi son *Bulletin* revêtir une robe toute neuve. M. Néel a trouvé le joli nom de *Revue Cévenole* ; M. Eloy Vincent a dessiné un sceau très artistique, qui orne la couverture de notre nouvelle Revue, et M. Blavet a inscrit sur ce sceau la vieille épigraphe que nos devanciers sur ces rives « vardonniennes » avaient placée en tête de la charte de leurs coutumes : « *al pobol util* ».

Malgré tant de circonstances défavorables, la vie intellectuelle s'est affirmée, continuelle, dans la Société. Lorsque, un matin, la France s'est éveillée apprenant avec effroi la perte d'une de ses colonies, à la suite d'un cataclysme dont l'histoire de l'antiquité nous a narré le terrifiant précédent, la Société, comme toutes les Sociétés savantes, a voulu approfondir ce mystère du feu souterrain, et M. Bonnes, avec la compétence qu'on lui connaît et s'appuyant sur des documents choisis, vous a révélé le résultat de son enquête. Le pessimisme de M. Bonnes au sujet des éruptions volcaniques de Saint-Pierre de la Martinique n'a été que trop justifié, malheureusement.

Puis, M. Carli, nous rappelant que, sur le sol dévasté, le temps accomplit son œuvre, et que, sous le soleil, revivront toujours les fleurs, nous a ramenés vers les charmes de la poésie italienne. Ses traductions d'Alfredo Baccelli

Digitized by Google

furent très appréciées, et notre confrère nous donna une preuve nouvelle de son goût très sûr en littérature.

M. Blavet, n'oublie pas, en excellent félibre qu'il est, de parler de son beau Midi, et de tout ce qui y touche. Il a apporté à la Société des documents inédits sur la jeunesse d'Alphonse Daudet, et il a établi, à n'en pas douter, que « *le Petit Chose* » est œuvre de romancier, mais non d'autobiographe. L'historien plaisant du don quichottesque Tartarin n'a jamais eu, en effet, la prétention d'être un historien. N'a-t-il pas même un peu sacrifié, en délicat conteur qui veut plaire, aux goûts secrets de son auditoire ? Car, hélas ! Daudet habitait Paris. Ce qui est certain, c'est que si bien il sut écrire en français les jolies histoires que les vieux racontent, à la veillée, sous le manteau de la grande cheminée des mas, que les critiques s'y trompèrent. N'avons-nous pas vu, au lendemain de sa mort, un grand journal vanter chez Daudet, comme qualité maitresse, ce qu'il appelait « un parisianisme raffiné » ? Il faut être reconnaissant à M. Blavet d'avoir mis en lumière cette jeunesse de Daudet qui fut bien plus gaie que ce que nous l'avons supposée triste ; et notre confrère n'aurait pu s'acquitter plus heureusement de la tâche qu'il avait assumée.

Au sujet d'Emile Zola, dont l'œuvre a été si hautement louée d'un côté que discutée de l'autre, ce qui, en somme, démontre l'importance de cette œuvre, au sujet de Zola, M. Eloy-Vincent nous a également donné des aperçus nouveaux. Notre confrère, dont chacun connaît le talent de peintre s'est attaché à étudier Zola au point de vue de cet art. Se basant en particulier sur une étude d'un salon parisien de peinture, publiée par Zola, il y a assez longtemps pour que beaucoup l'aient oubliée, M. Eloy-Vincent fait connaître les idées personnelles du puissant auteur des Rougon-Macquart à ce sujet. C'est une théorie toute particulière, où, écartant toute dépendance d'école, même ce qu'on est convenu d'appeler l'Art, Zola voudrait que le peintre ne fut que l'esclave de son inspiration, ou plutôt du spectacle qu'il a devant les yeux. On le voit, c'est la théorie littéraire de Zola appliquée à l'art du

Digitized by Google

peintre, ce réalisme, dont le plus haut mérite est qu'il recherche l'expression exacte de la vérité, tout au moins d'une vérité.

M. Trouilhas n'abandonne pas ses chères études archéologiques. Un beau jour, il a apporté sur le bureau de la Société de petits objets en bronze, et ç'a été avec l'attention la plus intéressée que chacun écouta les excellentes explications données par le trop modeste historien de Saint-Germain-de-Montaigut. Il s'agissait cette fois d'une bague sigillaire, et d'un scriptorium portant des ciselures et des dessins en relief, objets de l'époque gallo-romaine trouvés dans le Bas-Vivarais. Très ingénieusement, et avec une méthode sûre, M. Trouilhas a su déchiffrer sur les quelques lignes énigmatiques du sceau, le nom de Flavius. Il est à remarquer que les objets ont été découverts non loin d'un village appelé Flaviac. M. Trouilhas ne veut rien conclure de cette coïncidence, et le soin qu'il met à écarter toute hypothèse qui ne s'appuie pas, d'après lui, sur des documents certains, ne donne que plus du poids à son opinion.

La mort a, cette année, Messieurs, frappé dans nos rangs. L'un de nos anciens présidents, M. Dadre, avocat, ancien bâtonnier, s'en est allé rejoindre dans la tombe les autres fondateurs de la Société qui l'y avaient précédé. Une voix plus autorisée vous dira ce que fut M. Dadre, dont je salue avec émotion le souvenir.

En terminant, Messieurs, me sera-t-il permis d'exprimer un vœu, c'est de voir la Société dans sa nouvelle installation, longtemps prospère, et justifiant de plus en plus la noble devise qu'elle a adoptée : « *Al pobol util* ».

G. H.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

des N^os^ 1, 2 et 3 de la REVUE CÉVENOLE

(ANNÉE 1902)

NUMÉRO 1

	Pages
Renouvellement du Bureau pour l'année 1902-1903	3
Liste des Membres titulaires	3
Liste des Membres honoraires	6
Liste des Membres associés	8
Liste des Membres fondateurs décédés	11
Liste des Présidents et Vice-Présidents	12
Installation du Bureau, *Allocution* de M. Alcide BLAVET	13
Le Félibre Paul Gaussen, par M. Euclide CARLI	19
POÉSIE : Plainte d'Aïeul, par M. Joseph LISBONNE	41
Liste des lauréats de la Société	42
Liste des Sociétés correspondantes	43

Digitized by Google

NUMÉRO 2

	Pages
Le repos hebdomadaire, par M. J.-E. Néel.....	51
Sur un petit trésor trouvé dans le Vivarais, par M. N. Troulhias.....	73
POÉSIE : Vers l'amour.....	83
» *Lou bon Fustiè*.....	84
» *Solitude*.....	85
» *Balado en l'ounou de la bello Jouinesso*, par M. Ferdinand Chabrier.....	86
» *Un Félibre*, par M. Alcide Blavet....	86
Notes sur le fonctionnement des Sociétés de Secours Mutuels, par M. Gabriel Haon.....	89
GRAVURE : Portrait de M. Adrien Dadre.	
NÉCROLOGIE : Adrien Dadre, par M. Maurice Colomb.....	103

NUMÉRO 3

La Garde nationale à Alais pendant la Révolution, par M. M. Patin.....	111
Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne commune de Laval et de Saint-Vincent-des-Salles, par M. P. Gilly.....	133
Sur quelques découvertes archéologico-préhistoriques faites au Camp de César, par M. P. Rouchette.....	147

Digitized by Google

Pages

POÉSIE : Pro Patria, par M. F. CHABRIER.... 151

Henry Murger, par L. BOURINET..... 153

Rapport du Secrétaire-Général sur les travaux de l'année 1902..... 187

Digitized by Google

Digitized by Google

Imprimerie BRABO

ALAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS ANTÉRIEURES DE LA SOCIÉTÉ

Année	1869.	Tome I	(3 Bulletins)
—	1870	— II	(2 Bulletins)
—	1871	— III	(3 Bulletins)
—	1872	— IV	(2 Bulletins)
—	1873	— V	(2 Bulletins)
—	1874	— VI	(2 Bulletins)
—	1875	— VII	(2 Bulletins)
—	1876	— VIII	(2 Bulletins)
—	1877	— IX	(2 Bulletins)
—	1878	— X	(2 Bulletins)
—	1879	— XI	(2 Bulletins)
—	1880	— XII	(2 Bulletins)
—	1881	— XIII	(2 Bulletins)
—	1882	— XIV	(2 Bulletins)
—	1883	— XV	(2 Bulletins)
—	1884	— XVI	(1 Bulletin)
—	1885	— XVII	(1 Bulletin)
—	1886	— XVIII	(1 Bulletin)
—	1887	— XIX	(1 Bulletin)
Année	1888	— XX	(1 Bulletin)
—	1889-90	— XXI	(Mémorial des Fêtes d'Alais)
—	1891	— XXII	(1 Bulletin)
—	1892	— XXIII	(1 Bulletin)
—	1893	— XXIV	(1 Bulletin)
—	1894	— XXV	(1 Bulletin)
—	1895	— XXVI	(1 Bulletin)
—	1896	— XXVII	(1 Bulletin)
—	1897	— XXVIII	(1 Bulletin)
—	1898	— XXIX	(1 Bulletin)
—	1899	— XXX	(1 Bulletin)
—	1900	— XXXI	(1 Bulletin)
—	1901	— XXXII	(2 Bulletins)
—	1902.	— *Revue Cévenole*, I.	
—	1902.	— *Revue Cévenole*, II.	

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

M. Patin. — *La Garde nationale à Alais pendant la Révolution*..... 111

P. Gilly. — *Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne commune de Laval et de Saint-Vincent-des-Salles*..... 133

P. Rouchette. — *Sur quelques découvertes archéologico-préhistoriques faites au Camp de César*..... 147

POÉSIE : F. Chabrier. — *Pro Patria*..... 151

L. Bourinet. — *Henry Murger*..... 153

G. Haon. — *Rapport du Secrétaire-Général sur les travaux de l'année 1902*..... 187

Sommaire du N° 2 :

(Juillet-Septembre 1902)

Le repos hebdomadaire, par M. J.-E. Néel. — *Sur un petit trésor trouvé dans le Vivarais*, par M. N. Troulhias. — Poésie : *Vers l'amour ; Lou bon Fustiè ; Solitude ; Balado en l'ounou de la bello jouinesso*, par M. Ferdinand Chabrier. — *Un Félibre*, par M. Alcide Blavet. — *Notes sur le fonctionnement des Sociétés de Secours Mutuels*, par M. Gabriel Haon. — Gravure : *Portrait de M. Adrien Dadre*. — Nécrologie : *Adrien Dadre*, par M. Maurice Colomb.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

PUBLICATIONS ANTÉRIEURES DE LA SOCIÉTÉ

Année	1869.	Tome	I (3 Bulletins)
—	1870	—	II (2 Bulletins)
—	1871	—	III (3 Bulletins)
—	1872	—	IV (2 Bulletins)
—	1873	—	V (2 Bulletins)
—	1874	—	VI (2 Bulletins)
—	1875	—	VII (2 Bulletins)
—	1876	—	VIII (2 Bulletins)
—	1877	—	IX (2 Bulletins)
—	1878	—	X (2 Bulletins)
—	1879	—	XI (2 Bulletins)
—	1880	—	XII (2 Bulletins)
—	1881	—	XIII (2 Bulletins)
—	1882	—	XIV (2 Bulletins)
—	1883	—	XV (2 Bulletins)
—	1884	—	XVI (1 Bulletin)
—	1885	—	XVII (1 Bulletin)
Année	1886	—	XVIII (1 Bulletin)
—	1887	—	XIX (1 Bulletin)
—	1888	—	XX (1 Bulletin)
—	1889-90	—	XXI (Mémorial des Fêtes d'Alais)
—	1891	—	XXII (1 Bulletin)
—	1892	—	XXIII (1 Bulletin)
—	1893	—	XXIV (1 Bulletin)
—	1894	—	XXV (1 Bulletin)
—	1895	—	XXVI (1 Bulletin)
—	1896	—	XXVII (1 Bulletin)
—	1897	—	XXVIII (1 Bulletin)
—	1898	—	XXIX (1 Bulletin)
—	1899	—	XXX (1 Bulletin)
—	1900	—	XXXI (1 Bulletin)
—	1901	—	XXXII (2 Bulletins)

Digitized by Google